



2012

RAPPORT ANNUEL
Document de référence



Séché
environnement

Séché global solutions

Illustration couverture : Studio Version .com

Création document : *NOT@MIDNIGHT* - Caroline Férec © 2013



Sommaire

1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence	2
1.2. Attestation du responsable du document de référence	2
1.3. Responsables du contrôle des comptes	3
1.4. Responsable du contrôle des données environnementales, sociales et de sécurité	4
1.5. Attestation des responsables du contrôle des données environnementales, sociales et de sécurité	4
1.6. Responsables de l'information	5
1.7. Politique de l'information	5
1.8. Consultation des documents	

6

2. Activités

2.1. Chiffres clés	8
2.2. Historique du Groupe et événements majeurs	10
2.3. Activités du Groupe	13
2.4. Gestion des risques et litiges	

24

3. Gouvernement d'entreprise

3.1. Données juridiques de portée générale	30
3.2. Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance	34
3.3. Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	36
3.4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Séché Environnement SA	46
3.5. Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2013	48



4. Rapport de gestion	57
4.1. Faits marquants de l'exercice 2012	58
4.2. Déroulement de l'exercice	60
4.3. Structure du Groupe	69
4.4. Gestion des risques financiers	73
4.5. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice	73
4.6. Perspectives 2013	73
4.7. Parties prenantes	76
4.8. Affectation et répartition du résultat	90
4.9. Données sociales, environnementales et sociétales	91
4.10. Documents joints au rapport de gestion	139
4.11. Références et définitions	141
5. Données financières	143
5.1. Les comptes consolidés au 31 décembre 2012	144
5.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012	212
5.3. Les comptes sociaux au 31 décembre 2012	214
5.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2012	234
6. Document d'information annuelle	241
6.1. Informations périodiques	242
6.2. Informations permanentes	243
7. Tableau de correspondance	246



chapitre 1

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence	2
1.2. Attestation du responsable du document de référence	2
1.3. Responsables du contrôle des comptes	3
1.4. Responsable du contrôle des données environnementales, sociales et de sécurité	4
1.5. Attestation des responsables du contrôle des données environnementales, sociales et de sécurité	4
1.6. Responsables de l'information	5
1.7. Politique de l'information	5
1.8. Consultation des documents	6



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

M. Joël Séché, Président du
Conseil d'administration de Séché
Environnement.

1.2. Attestation du responsable du document de référence

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (pages 57 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, dont le rapport sur les comptes consolidés (présenté page 212 du document), qui attire l'attention du lecteur les notes "référentiel comptable" et "application anticipée de normes - comparabilité" qui exposent les incidences comptables de l'application anticipée de la norme IAS 19R sur les avantages au personnel.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2011 présenté page 178 du document

de référence 2011 (numéro de dépôt AMF D.12-0440) attirait l'attention du lecteur sur la note "opérations majeures et comptes retraités" qui expose les retraitements réalisés sur les comptes 2010 dans un souci de comparabilité avec les comptes de l'exercice 2011.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2010 présenté page 168 du document de référence 2010 (numéro de dépôt AMF D11.0088) attirait l'attention du lecteur sur la note "référentiel comptable" aux états financiers qui expose l'incidence de l'application des nouvelles normes IFRS 3R sur les regroupements d'entreprise et la norme IFRIC 12 sur les accords de concession de services."

Le Président du Conseil
d'administration,

M. Joël Séché

Changé, le 23 avril 2013



1.3. Responsables du contrôle des comptes

Les Commissaires aux comptes de la Société sont :

KPMG – SA

Vincent Broyé

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie de Versailles

7 boulevard Einstein

BP 41125

44311 Nantes Cedex 3

ACOREX AUDIT

Jean-François Merlet

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie d'Angers

24 place d'Avesnières

53000 Laval

Le mandat de KPMG a été conféré par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 pour une durée de 6 ans. Il expire à l'issue de l'Assemblée générale des

actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le mandat d'ACOREX AUDIT a été conféré par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 pour une durée de 6 ans. Il expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	KPMG		ACOREX	
	2012	2011	2012	2011
Mission d'audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
• Séché Environnement	101	96	98	96
• Filiales intégrées globalement	250	230	170	167
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
• Séché Environnement	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	2	-	-	-
Sous-total 1	352	326	268	263
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
• Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-
Sous-total 2	-	-	-	-
TOTAL	352	326	268	263



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.4. Responsable du contrôle des données environnementales, sociales et de sécurité

Bureau Véritas Consulting
Frédéric CAILLAUD
67-71 boulevard du Château
92571 Neuilly-sur-Seine Cedex

1.5. Attestation des responsables du contrôle des données environnementales, sociales et de sécurité

À la demande de Séché Environnement, et en application de sa politique développement durable, Bureau Véritas a mis en œuvre les procédures décrites ci-après, en vue d'attester les valeurs relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012, des indicateurs environnementaux, sécurité et sociaux de Séché Environnement.

Ces tableaux ont été préparés sous la responsabilité des services ressources humaines, environnement et sécurité du Groupe.

Ils concernent tous les sites industriels français du Groupe. L'objectif des travaux de Bureau Véritas était de s'assurer de la sincérité de l'ensemble des chiffres présentés dans ces tableaux, pour les 12 mois correspondant à l'année 2012.

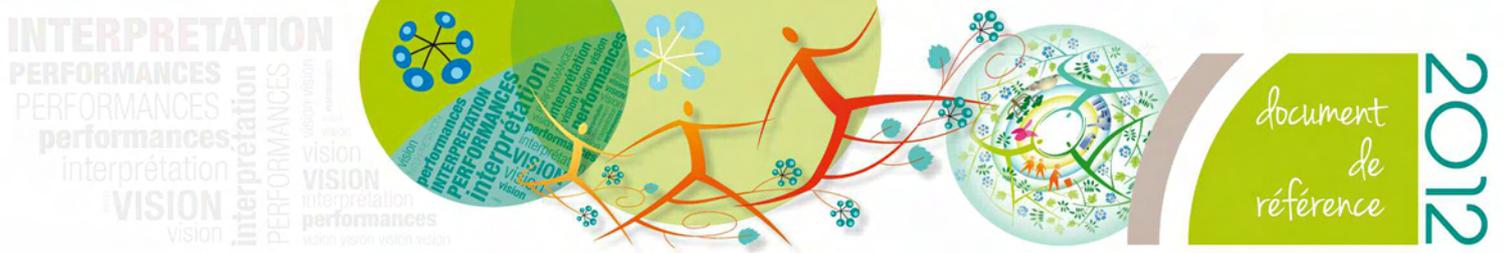
Les procédures suivantes ont été mises en œuvre :

- sur une base représentant les différentes activités, Bureau Véritas a revu sur place à Beaufort (Triadis Services et Speichim Processing) et à Strasbourg (Sénerval), par sondage, les valeurs présentées par les sites en les rapprochant de pièces justificatives et en vérifiant les différentes hypothèses et formules de calcul ;
- Bureau Véritas a revu, par sondages, la fiabilité des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données environnementales et sociales ;
- Bureau Véritas a revu la correcte centralisation et totalisation des chiffres issus du reporting interne développement durable de chaque site dans les tableaux.

Sur la base des travaux effectués, Bureau Véritas est d'avis que les informations décrites ci-dessus, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont sincères.

Paris,
le 10 février 2013

Bureau Véritas
Frédéric CAILLAUD



1.6. Responsable de l'information

M. Jean Geissler

Directeur administratif
et financier

Téléphone : +33 (0) 2 43 59 60 60

Fax : +33 (0) 2 43 59 60 61

1.7. Politique de l'information

Le Groupe publie conformément aux obligations réglementaires son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels selon les délais légaux.

Le Groupe organise également deux réunions SFAF (Société Française des Analystes Financiers) par an à l'occasion de la publication de ses résultats, ainsi que des visites de site.

Le rapport annuel du Groupe est disponible sur notre site Internet : www.groupe-seche.com

Calendrier des publications

CA annuel 2012 :
29 janvier 2013

Résultats annuels 2012 :
23 avril 2013

CA 1^{er} trimestre 2013 :
23 avril 2013

CA 1^{er} semestre 2013 :
25 juillet 2013

Résultats 1^{er} semestre 2013 :
4 septembre 2013

CA 3^{ème} trimestre 2013 :
25 octobre 2013

Date des réunions SFAF

Résultats annuels 2012 :
23 avril 2013

Résultats 1^{er} semestre 2013 :
4 septembre 2013

Assemblée générale :
7 juin 2013

1.8. Consultation des documents

L'ensemble des documents visés par l'article 24 de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

du 29 avril 2004 est mis à la disposition du public, au Siège social du Groupe, pendant la durée

de validité du présent document de référence.



Responsable du document de référence
et responsables du contrôle des comptes

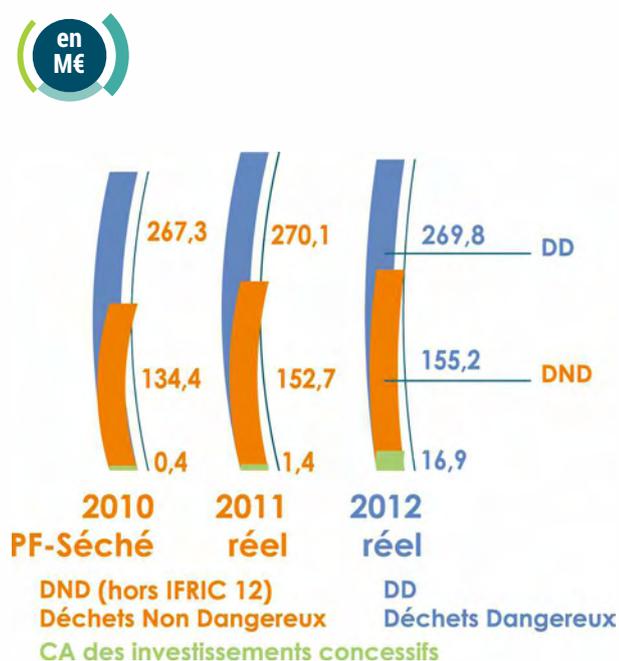
chapitre 2

Activités

2.1. Chiffres clés	8
2.2. Historique du Groupe et événements majeurs	10
2.3. Activités du Groupe	13
2.4. Gestion des risques et litiges	24

2.1. Chiffres clés

Évolution du chiffre d'affaires



Excédent brut d'exploitation



Résultat opérationnel courant



Résultat net des sociétés intégrées





2.2. Historique du Groupe et événements majeurs

**Financier/
boursier**

**Technico -
économique**

**Gouvernance/
environnemental**

Naissance d'un spécialiste du stockage des déchets

Reprise par Joël Séché de la petite entreprise familiale de travaux publics en Mayenne (1985).

Entrée au second marché de la Bourse de Paris (1997).

Positionnement progressif à Changé (Mayenne) sur les métiers de l'environnement :

- centre de stockage de classe 2 (ordures ménagères et assimilées) en 1985 ;
- "parc d'activités déchets", concept innovant, qui regroupe de nombreuses offres de services pour le traitement des déchets des collectivités locales et des industriels (1994) ;
- centre de stockage de classe 1 (déchets dangereux) en 1994 ;
- centre de traitement biologique des terres (1997) ;
- unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (1997).

1^{ère} certification environnementale ISO 14001 décernée au monde dans son domaine d'activité, le stockage de déchets, attribuée au site de Changé (1996).

Évolution vers une stature de spécialiste national des traitements de déchets de tous les types

Deux opérations majeures de croissance externe :

- acquisition d'une stature nationale avec le rachat d'Alcor (2001) ;
- renforcement de la position en clientèle industrielle par OPA/OPE sur Tredi (2002).

Métiers additionnels en déchets dangereux (2002) :

- incinération ;
- traitements physico-chimiques ;
- régénération de solvants et purifications chimiques,
- décontamination pyralène, ...

1^{ère} certification décernée à une entreprise de stockage de déchets en France pour la santé et la sécurité du personnel, selon le référentiel OHSAS 18001 (2002).

Recentrage géographique et sur le cœur de métier : les traitements et le stockage des déchets. Les activités périphériques (collecte, tri, recyclage de matières premières secondaires) qui figuraient parmi les actifs acquis d'Alcor et de Tredi, sont cédées à des professionnels de ces métiers (2004).

Les premières années,
de 1980 à l'an 2000

Du début du 21^{ème} siècle au
Grenelle de l'environnement



Financier/ boursier

Technico - économique

Gouvernance/ environnemental

Évolution vers une stature de spécialiste national des traitements de déchets de tous les types

Montée de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement à hauteur de 20,0% (2007).

Acquisition de Saur par HIME, holding dont Séché Environnement détient 33% du capital, aux côtés de la Caisse des Dépôts, Axa et Cube (2007).

Extensions de capacités de traitement autorisées (2005)

- Tredi Salaise (incinération)
- Drimm (stockage)
- SVO (stockage)

Prix du meilleur rapport annuel décerné par Les Échos et la Vie Financière (2006).

Un spécialiste des nouveaux métiers du déchet : valorisation matières et énergie

Resserrement du partenariat avec la Caisse des Dépôts concernant la Saur (option d'achat permettant la prise de majorité, et évolution de la gouvernance) en 2008.

Substitution au capital du Fonds stratégique d'investissement (FSI) à la Caisse des Dépôts, reclassement de portefeuille sans incidence sur les aspects financiers et contractuels (2009).

Énergies renouvelables :

- valorisation énergétique du biogaz :
 - création de Sénergies en 2008 (production d'énergie verte sur le site SVO Éco-Industries du Vigeant)
 - Changé - turbine à gaz (2008)
 - Montech - turbine à gaz (2009)
 - La Bistade - groupe électrogène (2009)
- énergie solaire :
 - premier champ solaire expérimental à SVO (2009)
 - raccordement champ solaire 3 MW (2011)
- combustible solide de réutilisation (CSR) :
 - Calais (2010)
 - Changé (2011)

Valorisation "matières" et nouveaux outils industriels :

- traitement des gaz en bouteilles à Saint Vulbas (2008) ;
- investissement dans les nouvelles technologies de tri recyclage (Changé en 2011 et Montech en 2012) ;

Des reconnaissances :

- Prix de la Stratégie de Croissance décerné par Frost & Sullivan (2008) ;
- Prix de la Responsabilité Globale décerné par Audencia (2008) ;
- distinction pour la qualité de la communication financière lors de la remise des Trophées 2008 des Relations Investisseurs et de la Communication Financière ;
- distinction pour l'approche développement durable lors de la remise des Trophées 2009 des Relations Investisseurs et de la Communication Financière
- Trophée Croissance Verte Innovation 2010 lors du Salon Croissance Verte et Eco-industries au Futuroscope, pour le projet micro-algues ;
- Lauréat du Trophée 2011 Développement Durable des Pays de la Loire ;



Financier/
boursier

Technico -
économique

Gouvernance/
environnemental

Un spécialiste des nouveaux métiers du déchet : valorisation matières et énergie

- acquisition du centre de stockage de La Dominelais avec maturation de mâchefers et compostage (Tree en 2012).

Nouvelles extensions en matière logistique, transit et tri :

- plate-forme fluviale à Gennevilliers (2012) ;
- plate-forme multimodale à Longuefuye (2012) ;
- centre de regroupement de déchets dangereux à Béziers (2012) ;
- centre de traitement biologique de terres à Lacq (2012).

Contrats d'externalisation de leur gestion des déchets par de grands groupes industriels (2008/...) et contrats délégation de service public (DSP) remportés :

- création de Valaudia, futur site de stockage de Lassac Aude (2009) ;
- traitement avec valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles de la Communauté urbaine de Strasbourg à travers une filiale dédiée : Sénerval (2010) ;
- dépollution de la décharge de La Gabarre Guadeloupe (2011) ;
- incinération à Oléron (2011) ;
- traitement avec valorisation énergétique des ordures ménagères de Pau (2011) ;
- traitement avec valorisation énergétique des ordures ménagères de Nantes Métropole (2012) avec Alcéa ;
- unité de compostage de déchets urbains à Scherwiller (2012).

- Lauréat du 5^{ème} Forum de la Stratégie d'entreprise (2012) avec attribution du label "stratégie d'excellence".

Des certifications de systèmes de management intégré (environnemental, social, qualité)

- certification MASE pour Séché Éco-Services (2009) ;
- toute tonne de déchet entrant dans le Groupe est traitée dans un site certifié (2010).



2.3. Activités du Groupe

2.3.1. Un positionnement original sur le marché des déchets

2.3.1.1. Deux axes stratégiques pour des déchets multi-facettes

La production de déchets fait partie des actes de la vie et de l'homme en société, trouvant son fait générateur tant dans les phénomènes naturels que dans l'activité économique. Par des opérations de valorisation des déchets (matière ou énergie), de traitement (réduction de la nocivité) et de stockage (isolation de la biosphère), le Groupe contribue à une fonction sociétale importante. Il intervient à la croisée des impacts humains potentiels (santé et bien-être), de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (consommations et impacts liés à l'activité, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre). C'est là, principalement en aval des opérations de collecte et de tri des déchets, que se situe le cœur de métier de Séché Environnement.

Car on ne vit pas avec ses déchets. Ils doivent être évacués : leur présence est ressentie comme une atteinte à la dignité, qui va bien au-delà de la perception des nuisances induites (sanitaires, olfactives, visuelles). Mais les repousser hors de la vue ne règle en rien le problème de leur devenir. La nature ne permet pas

à elle seule de fermer les cycles de vie par la biodégradabilité, et ne saurait en tout état de cause absorber la diversité et les volumes croissants des déchets produits par l'activité humaine.

La dualité du déchet s'exprime :

- dans ce geste premier de celui qui l'a généré et ne veut plus le voir ni s'en souvenir - il le jette, le pousse hors de sa vue ;
- et dans celui des professionnels qui le prennent en charge pour :
 - en extraire des ressources nouvelles ;
 - sécuriser et contrôler les nuisances potentielles des résidus ultimes.

Ce sont les deux axes stratégiques de Séché Environnement.

2.3.1.2. Une politique européenne

Le cadre actuel de la politique de l'Union européenne en matière de déchets a été établi dans une directive de 2008 qui hiérarchise le devenir des déchets en favorisant la prévention et le réemploi des déchets. Si cette approche s'avère impossible (pour raison technologique ou économique), il convient d'en assurer une valorisation maximale, de préférence par le recours au recyclage ou à la valorisation énergétique, le stockage étant réservé aux résidus ultimes.

Une gestion des déchets adéquate conduit à une amélioration de l'exploitation des ressources compte tenu du fait que les déchets constituent une source de matières premières ou d'énergie. Il est possible de recycler le papier, le carton, le métal, le verre et les matières plastiques, et de transformer les déchets biodégradables en compost destiné à être utilisé en agriculture comme amendement du sol. Le reste peut être valorisé énergétiquement par incinération ou par stockage avec récupération du biogaz, prioritairement avec cogénération d'électricité et de chaleur.

Rappel des grands principes des textes réglementant les déchets :

- la hiérarchisation de la prise en charge des déchets en cinq étapes, à savoir :
 1. prévention visant à réduire les quantités de déchets ou la nocivité de leurs composants ;
 2. incitation en vue du réemploi, fortement liée à l'éco-conception des produits ;
 3. recyclage par lequel les déchets sont retraités en produits ou matières réutilisables comme matières premières ;
 4. autre valorisation, dont énergétique ;
 5. élimination dans des conditions qui ne mettent pas en

danger la santé humaine et ne nuisent pas à l'environnement.

Dans le droit fil des engagements du Grenelle de l'environnement, les niveaux 3 et 4 de cette hiérarchie correspondent à l'un des axes stratégiques du positionnement de Séché Environnement sur ses marchés, le cinquième en constituant le second.

2.3.1.3. Des déclinaisons nationales

Plusieurs directives spécifiques, concernant les opérations de traitement des déchets (stockage et incinération) ou certains flux de déchets spécifiques tels que les emballages ou les équipements électriques et électroniques (D3E), sont venues compléter la directive relative aux déchets. Ces directives fixent des objectifs quantitatifs aux États membres par exemple en ce qui concerne le pourcentage de déchets biodégradables à valoriser, les taux de recyclage des emballages, ou la collecte sélective des D3E. Des filières se sont organisées à cet effet autour d'éco-organismes pour mettre en œuvre cette Responsabilité élargie du producteur (REP).

2.3.2. L'offre globale, un partenariat personnalisé

2.3.2.1. Une approche intégrée du service

Au titre de l'externalisation des services environnementaux de ses

clients - principalement de grands groupes industriels internationaux - Séché Environnement développe depuis plusieurs années une prise en charge de leur problématique "déchets" dans le cadre d'offres globales, c'est-à-dire de contrats pluriannuels de services, sur mesure, pour la gestion des déchets. Il en va de même pour les délégations de service public de la part des collectivités territoriales. Les clients peuvent ainsi concentrer leurs moyens sur leur propre cœur de métier.

La délégation de la gestion des déchets à Séché Environnement s'inscrit dans une logique réciproque et continue de progrès. Le partenariat intègre naturellement l'anticipation des besoins du client dans sa propre évolution industrielle ou les attentes des citoyens, avec pour objectif commun une recherche de productivité.

La mise à disposition de ses compétences par Séché Environnement, outre le fait de simplifier au client ses procédures propres, lui assure la sécurité procurée par une chaîne intégrée, fiabilisée, contrôlée, ainsi que la maîtrise des risques (certifications ISO 9001 et 14001, MASE, OHSAS 18001) et la performance environnementale (réduction à la source des déchets, valorisation, bilan CO₂).

Fort de son organisation, Séché Environnement met les synergies de ses métiers au service de ses clients pour réaliser, en leurs lieu

et place, tous les gestes techniques et actes administratifs relatifs à tous leurs déchets, pour un site unique ou pour plusieurs à travers un contrat cadre :

- assistance et conseils à travers la veille réglementaire et les systèmes d'information ;
- collecte des déchets sur site (moyens humains et matériels spécifiques) ;
- gestion des stocks et des flux de déchets (stockages intermédiaires, déchèteries ou prétraitements) ;
- optimisation du choix des filières de valorisation ou de traitement ;
- logistique (conditionnements et transports) ;
- établissement et suivi de tous les formulaires administratifs réglementaires (certificats d'acceptation préalable, bordereaux de suivi de déchets) ou de gestion (registres, bilans et suivis économiques).

2.3.2.2. Un déploiement de technologies à hautes performances

Pour mener à bien cette mission, Séché Environnement s'est doté d'une panoplie d'outils performants, réglementairement conformes, pour pouvoir prendre en charge le spectre le plus large de déchets (différentes natures chimiques et formes physiques, voire caractéristiques bactériologiques).

**Clientèle :**

- refus des tris de déchets industriels non dangereux, mais valorisables énergétiquement

Zone de chalandise : régionale

Déchets

non dangereux :

Séché Éco-Industries à
Changé (53)

Opale Environnement
à Calais (62)

Les déchets industriels non dangereux font l'objet d'un prétraitement mécanique dans une installation dédiée dans le but d'en extraire la fraction à fort pouvoir calorifique non recyclable. Cette fraction est utilisée comme déchet combustible (appelé combustible solide de récupération) à des fins de valorisation énergétique.

Méthanisation (en construction)**Clientèle :**

- OMR : collectivités territoriales

Déchets

non dangereux :

Sénerval à Strasbourg (67)

Ce procédé conduit à la production de biogaz pouvant être valorisé sous forme d'électricité et/ou de chaleur. Après compostage du digestat, celui-ci peut éventuellement constituer un amendement agricole (très sensible à la composition du déchet initial et à la qualité du tri lors de la collecte sélective en amont).

Compostage**Clientèle :**

- OMR : collectivités territoriales
- déchets verts

à Scherwiller (68)

Tree à La Dominelais (35)

Béarn Environnement
à Pau (64)

Le résultat du compostage est destiné à une valorisation agricole.

Installation de stockage de déchets non dangereux**Clientèle :**

- collectivités territoriales et industriels

Tree à La Dominelais (35)

Maturation de mâchefers

Valorisation matière et stockage déchets
non dangereux

Traitements thermiques



Clientèle :

- OMR et assimilées : collectivités territoriales et activités commerciales
- déchets dangereux : industrie dans son ensemble, la pharmacie, la chimie et le secteur pétrolier en particulier

Zone de chalandise :

- OMR et assimilées : régionale
- déchets dangereux : fonction de la spécificité des déchets à incinérer : les plus toxiques d'entre eux, nécessitant des installations dédiées, ont un marché national, voire international

Déchets non dangereux :

Béarn Environnement à Pau (64)
Sénerval à Strasbourg (67)
Sogad à Agen (47)
à Oléron (17)
Alcéa à Nantes (44)

Déchets dangereux :

Gerep à Mitry-Mory (93)
Tredi à Saint-Vulbas (01)
Tredi à Salaise (38)
Tredi à Strasbourg (67)
Triadis Services à Rouen (76)

Le principe repose sur l'oxydation directe des déchets dans un foyer, le but de l'opération étant la transformation intégrale des matières organiques contenues dans les déchets en vue de les rendre totalement inertes.

La conception technique des usines dépend des caractéristiques des déchets qui y sont incinérés. En particulier, le type et la taille de four (tournant ou à grille) pour une capacité souhaitée, sont fonction de la proportion solides/liquides et de leur pouvoir calorifique.

Les gaz issus de la combustion font l'objet d'un brûlage complémentaire en post-combustion à très haute température, de manière à provoquer leur oxydation complète. Leur refroidissement brutal permet d'éviter la recombinaison des molécules, en particulier de celles qui sont indésirables, telles les dioxines. Des techniques spécifiques d'épuration des fumées terminent le traitement avant rejet contrôlé à l'atmosphère. La nature chimique des déchets (teneur en halogènes en particulier) influence le choix du traitement de fumées. L'eau utilisée pour certains lavages de gaz est traitée par des systèmes de filtration spécifiques.

Ne subsisteront pour stockage que des résidus ultimes à la quantité limitée et à la toxicité contrôlée (résidus d'épuration des fumées, poussières et mâchefers).

Le pouvoir calorifique des déchets est suffisant pour mener à bien la combustion, sans recours à des appoints d'énergies fossiles (fioul ou gaz naturel).

La réaction étant exothermique, la chaleur est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau sous pression. La valorisation énergétique s'effectue à deux niveaux (cogénération) :

- électricité produite à l'aide d'une turbine et d'un alternateur ;
- chaleur de la vapeur.



Activités

traiter tant en France qu'à l'international. L'élimination après cette date des transformateurs de moins de 500 ppm qui représentent la majorité des transformateurs contaminés sera encore plus surveillée et les solutions proposées par le Groupe permettront d'accompagner cette deuxième phase d'élimination en parallèle au marché hors Europe.

Actif sur ce secteur de marché, le Groupe traite également les autres isolants qui présentent dangerosité ou risques comme l'hexafluorure de soufre (SF6).

Tredi s'est fait une réputation internationale en ce domaine des transformateurs où existent peu d'opérateurs au monde pour :

- décontaminer les appareils ;
- recycler les métaux présents (cuivre, tôles magnétiques) ;
- incinérer sur place les déchets dangereux, assurant une sécurité et une traçabilité sans faille.

Traitement des gaz industriels



Clientèle :

- industriels, laboratoires, organismes publics ou privés

Zone de chalandise : européenne

Tredi à Saint-Vulbas (01)

Tredi à Salaise (38)

UTM à Hambourg
(Allemagne)

Ces déchets nécessitent une prise en charge sécurisée dans des unités de traitement spécifiques pour leur élimination.

Le Groupe met à disposition de ses clients une offre globale de collecte et de traitement thermique en filière directe d'incinération des gaz industriels. Cette technique apporte toutes les garanties, quels que soient les contenants et leur état. Séché Environnement est seul à proposer la technique du caisson hyperbare qui assure une extraction sécurisée des gaz de leur emballage, et une parfaite détoxification et élimination de ceux-ci.



Traitements physico-chimiques



Clientèle :

- industries chimiques, métallurgiques, pétrolières, de traitement de surface, et ateliers de mécanique

Zone de chalandise :

- régionale pour les déchets simples à traiter
- nationale pour les déchets les plus dangereux

Sotrefi (25)
Tredi à Hombourg (68)

Le traitement physico-chimique est réservé aux déchets industriels dangereux liquides souvent de nature minérale, contaminés par des huiles et des produits toxiques (métaux lourds, cyanures, arsenic ou chrome) ou dont la nocivité réside dans des pH extrêmes (acides ou basiques) ou dans la présence d'hydrocarbures.

Des boues issues du traitement de déchets riches en zinc ou en nickel, après concentration, font l'objet d'une valorisation sous forme de matre dans l'industrie pyro-métallurgique.

Un ensemble de réactions chimiques vise à transformer les substances polluantes solubles en solutions ou en précipités. Ces derniers pourront, selon les cas, être valorisés ou acceptés en centre de stockage de déchets ultimes.

Selon leur nature, les déchets peuvent être soumis à divers traitements, parmi lesquels :

- la neutralisation des pH (acides, bases) ;
- la précipitation d'hydroxydes métalliques ;
- la décyanuration, la déchromatation
- le traitement des effluents sur résines échangeuses d'ions ;
- le cassage des émulsions huileuses par centrifugation et séparation de phases ;

un traitement biologique peut être appliqué seul, ou en complément de finition, à ces déchets.

Stockage de déchets ultimes dangereux (classe 1)

Clientèle :

- industries, pour la fraction qui ne peut être recyclée ou valorisée, souvent résidus de premiers traitements de déchets qui en ont retiré la fraction "utile" (matière et énergie), généralement de nature minérale et sous forme solide
- collectivités locales pour les résidus d'épuration des fumées des incinérateurs d'ordures ménagères (REFIOM)

Zone de chalandise : nationale

Séché Éco-Industries
à Changé (53)
Hungaropéc (Hongrie)

Les déchets font l'objet d'une procédure d'acceptation stricte, puis seront stabilisés préalablement à leur stockage si leur état physique ou leur nature chimique le justifie.

Séché Environnement, qui a toujours eu à cœur de s'inscrire dans une perspective de sécurité sur le long terme, devance les prescriptions réglementaires en matière de conception des alvéoles de stockage.

- la 1^{ère} étape consiste à améliorer et contrôler l'imperméabilité de l'argile et donner à l'alvéole une déclivité telle que les effluents liquides puissent être extraits par simple gravité en un point bas ;
- sur l'alvéole terrassée vient se positionner un premier réseau de drainage qui permettra de contrôler le bon fonctionnement du système d'étanchéité mis en place par la suite ;
- puis successivement, vont être posés un géotextile qui a pour but de protéger la géo-membrane, élément clé du dispositif d'étanchéité, une seconde géo-membrane, à nouveau un géotextile et enfin un réseau de drainage. Le fait de superposer deux géo-membranes renforce considérablement la sécurité de l'alvéole, car la probabilité que les deux soient détériorées au même endroit est quasi nulle.

Les opérations successives de terrassement, de mise en place des systèmes d'étanchéité et de pose des réseaux de captage des effluents sont sous plan d'assurance qualité, contrôlées par un organisme extérieur.

La traçabilité des déchets stockés dans les alvéoles est réalisée par un repérage topographique GPS tridimensionnel qui permet de les localiser avec précision.

2.3.4. Des services complémentaires à dominante logistique : les plates-formes de regroupement de déchets dangereux et les transports

Les plates-formes de regroupement des déchets dangereux en gisement diffus ou en faible quantité, issus de l'industrie, des ménages ou de l'artisanat, procèdent à l'identification des déchets et à leur mise en sécurité, en vue d'une orientation vers la filière de traitement idoine.

Une équipe réactive et plus particulièrement compétente en risques chimiques et en transport de matières dangereuses intervient sur les sites industriels pour réaliser l'évacuation des déchets

vers les plates-formes du Groupe dans le respect de la réglementation. Les plates-formes constituent une solution de proximité : collecte, regroupement, transit, tri, conditionnement ou prétraitement des déchets avant leur prise en charge par les filières adaptées y sont réalisés en toute sécurité par des chimistes qualifiés.

Soucieux d'offrir à ses clients un service complet, Séché Environnement fait intervenir sa filiale dédiée au transport des déchets qui applique l'accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR). C'est la garantie que les opérations seront réalisées avec un haut niveau de sécurité. Cette société bénéficie en effet de l'agrément OHSAS 18001, est équipée de matériel adapté à

chaque type de résidus, conditionnés ou en vrac, liquides ou solides. Outre la gestion maîtrisée, optimisée et multimodale des flux (usage du fer pour relier certains sites entre eux par exemple), sa rapidité d'intervention lui permet d'agir au plus vite et de la manière la mieux adaptée sur les lieux d'une pollution accidentelle.

2.4. Gestion des risques et litiges

La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

2.4.1. La gestion des risques

2.4.1.1. Risques industriels et écologiques

L'activité de Séché Environnement comporte des risques industriels en tous points comparables à la majorité de ceux rencontrés dans

l'industrie avec toutefois des spécificités fortes :

- une présence régaliennement particulièrement marquée, preuve du degré d'implication des pouvoirs publics en matière d'élimination des déchets ;
- un risque de pollution reposant sur la nature même des substances traitées par définition très variées.

2.4.1.1.1. Risques réglementaires

Cette activité est soumise à un cadre réglementaire strict fixant des normes minimales en matière de collecte et de traitement des déchets.

Les grands principes législatifs

Le Code de l'environnement regroupe dans le livre V "prévention des pollutions, des risques et de nuisances", l'ensemble des textes législatifs liés à la gestion



des déchets et aux obligations d'élimination faites à tous les producteurs. Il intègre notamment les deux lois fondatrices en matière de déchets en France :

- la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 posant le principe du "pollueur - payeur", modifiée par la loi du 12 juillet 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux ;
- la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, qui constitue le cœur du dispositif légal de prévention des risques et des pollutions engendrées par les activités industrielles.

Le cadre législatif institue les principes suivants :

Responsabilité du producteur : le producteur de déchets est responsable de ses déchets de la collecte à l'élimination finale. Les déchets dangereux doivent être traités séparément (article L.541-1 du Code de l'environnement). Par ailleurs, toute entreprise doit pouvoir, à la demande de l'administration, justifier de l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités, la destination et les modalités d'élimination de ses déchets (article L.541-2 du Code de l'environnement) ;

Planification : institués par la loi du 1^{er} juillet 1992, les plans ont pour but la programmation et la

gestion des moyens d'élimination des déchets sur le territoire national. Les plans départementaux ou interdépartementaux concernent les ordures ménagères et les déchets assimilés, les plans régionaux ou interrégionaux concernent les déchets industriels dangereux ;

Le financement : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est perçue sur le traitement des déchets, à l'exception de la valorisation matière. Cette taxe est majorée pour les sites de stockage non autorisés. Les sites certifiés profitent à l'inverse d'une réduction de taux de TGAP ;

Les transports : le transport des déchets dangereux doit répondre aux normes ADR (accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route), qui définissent des règles précises en terme d'équipement des véhicules, de formation du personnel... (arrêté du 1^{er} juin 2001).

Codification du fonctionnement des installations de traitement

Les sites de traitement de déchets du Groupe, des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter. Cette dernière a un caractère durable sans limitation temporelle.

Les autorisations préfectorales d'exploiter des centres de stockage répondent aux exi-

gences de l'arrêté du 9 septembre 1997 sur les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés (fixant des normes d'exploitation et imposant le captage et le traitement des rejets), de la directive du 26 avril 1999 uniformisant en Europe les normes techniques et environnementales (déjà anticipé en France par les textes nationaux) ainsi que de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2002 (loi Lalonde de 1992), seuls les déchets ultimes sont susceptibles de stockage. L'exploitant du centre de stockage a des responsabilités croissantes (création d'une bande d'isolement de 200 mètres autour du site de stockage ; renforcement des règles d'admission des déchets sur les sites et traçabilité ; surveillance des sites pendant une durée minimale de 30 ans après leur exploitation ; constitution de garanties financières afin d'assurer le respect des obligations de remise en état du site après la fin de l'exploitation).

Les autorisations préfectorales d'exploiter les unités d'incinération sont quant à elles soumises aux exigences de la directive européenne du 4 décembre 2000 harmonisant et renforçant les règles applicables à l'incinération des déchets, transposée en droit français par deux arrêtés du

20 septembre 2002, fixant une échéance d'application obligatoire au 28 décembre 2005. Par ailleurs, des investissements d'anticipation sont consentis par les traitants de déchets dans le cadre des nouvelles normes européennes applicables aux rejets atmosphériques, aux effluents aqueux et à l'émission de dioxines et furanes par les installations d'incinération.

Leur objectif est d'accroître les performances techniques en matière de limitation des émissions et d'assurer leur contrôle permanent (normes plus sévères portant sur les poussières, les métaux lourds, le monoxyde d'azote, les dioxines ; seuils limites pour les rejets dans l'eau afin d'éviter tout transfert de pollution ; compétences rendus à l'administration et au public (CLIS)).

Si un site de stockage ne respectait pas les prescriptions figurant dans l'autorisation préfectorale d'exploiter le concernant, l'autorité préfectorale pourrait prendre des mesures en conséquence : les dispositions légales détaillées ci-dessous présentent le processus de remise en cause d'autorisations préfectorales telles que celles dont disposent Sécché Environnement :

- conformément à l'article 17-1 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le préfet, agissant à sa propre initiative ou à la demande de tiers, peut imposer

une limitation de durée et un volume maximum de déchets stockés ;

- conformément à l'alinéa 1 de l'article 6 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, le préfet peut imposer, afin de protéger le voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement ou la conservation des sites, des prescriptions complémentaires à celles figurant dans les arrêtés préfectoraux déjà rendus susceptibles d'atténuer ou d'aggraver les prescriptions initiales ;
- conformément à l'article 14-2 de la loi de 1976, les communes intéressées, leurs groupements ou les tiers peuvent déférer à la juridiction administrative, dans le cadre d'un recours de plein contentieux, une autorisation d'exploiter une installation classée délivrée par le préfet, en raison des inconvénients et charges que le fonctionnement d'une installation classée peut présenter pour l'environnement.

Dans ce contexte réglementaire, le groupe est exposé d'une part au risque de renforcement des prescriptions légales et réglementaires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité) et d'autre part à la suspension voire au retrait ou

au non-renouvellement des autorisations d'exploiter.

La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Sécché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations, et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés, relatifs à la bonne application des règles.

La politique de qualité conduite par Sécché Environnement, matérialisée par le système de management visant l'organisation elle-même (ISO série 9000), l'environnement (ISO série 14000) ainsi que la santé et la sécurité (OSHA 18001) est détaillée dans des manuels adaptés aux caractéristiques de chaque site et déclinant la politique QSSE du Groupe.

La bonne intégration des sites dans leur environnement tant écologique qu'économique ou humain est un souci constant marqué par la présence d'écologues chargés d'y veiller en permanence. Les contacts qu'il assure avec le voisinage proche et la société civile en général permettent au Groupe de mesurer la validité des efforts de l'entreprise en ce domaine.

Il convient de noter que la Société n'a pas eu connaissance au cours de l'exercice 2012 d'une quelconque action qui pourrait être le



prémisse d'un éventuel recours qui s'insérerait quoiqu'il en soit dans une procédure interactive permettant à la Société de mettre en œuvre des mesures correctives visant à satisfaire les éventuelles requêtes de tiers ou du préfet.

2.4.1.1.2. Risques environnementaux

Par son activité, Séché Environnement peut générer deux natures de pollution possible : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part :

- les pollutions "accidentelles" font l'objet d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile - atteinte à l'environnement) ;
- les pollutions "chroniques" correspondent aux pollutions que l'accumulation de polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque récepteur peut induire.

Qu'elle soit accidentelle ou chronique, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution : tous les sites du Groupe bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets - qu'ils soient liquides, solides ou gazeux. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit à la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les légitimes demandes des

commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe.

Un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Ce dispositif comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents. Suivant la taille du site et la réglementation applicable, ces dispositifs s'appellent plan interne de secours, ETARE (ETAbblissement REpertorié), POI (Plan d'Opération Interne) ou PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Les informations disponibles au jour d'établissement du présent document permettent de préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

2.4.1.2. Risques politiques ou liés à l'activité internationale

La nature des activités ainsi que leur implantation géographique à travers le monde (bien que restant centrée sur l'Europe), exposent le Groupe à certains risques d'instabilité politique et économique.

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de risques de nature politique

pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe.

2.4.1.3. Risques financiers

Les risques financiers auxquels le Groupe estime être exposé ainsi que les modalités de gestion de ces risques sont exposés dans le rapport de gestion, en page 73 du présent document de référence.

2.4.1.4. Risques liés aux tiers

La Société estime ne pas avoir de dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients, ni à l'égard de ses fournisseurs.

2.4.1.5. Dépendance du Groupe à l'égard de brevets et licences

Séché Environnement n'a aucune dépendance à l'égard de brevets ou de licences.

2.4.2. Litiges et faits exceptionnels

L'activité du Groupe l'expose à des risques de nature juridique. Les litiges et faits exceptionnels significatifs affectant Séché Environnement sont décrits dans la note 5.4 des notes sur le bilan de l'annexe aux comptes consolidés de Séché Environnement.

Hormis ces litiges, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la

société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

2.4.3. Politique d'assurance

Le Groupe Séch  est assur  aupr s de compagnies d'assurance notoirement connues sur la place, dans le cadre d'un programme global dont b n ficient toutes les soci t s du Groupe S ch  d s lors qu'elles sont d tenues (directement ou indirectement)   plus de 50% de droits de vote et/ou de capital et dont il assure la gestion. Les termes et conditions de ce programme d'assurance sont revus et ajust s annuellement dans le cadre de n gociations aux meilleurs des int r ts du Groupe S ch .

Les principales polices souscrites sont :

- l'assurance "dommages aux biens/pertes d'exploitation" avec une garantie principale de 120 millions d'euros par site et de 300 millions d'euros pour le site de la soci t  S nerval situ    Strasbourg, et des limites et/ou sous-limites pour les extensions de garantie ;
- l'assurance "responsabilit  civile y compris atteintes   l'environnement" avec un plafond de

garantie, tous dommages confondus et par p riode d'assurance de 30 millions d'euros et des limites et des sous-limites pour les extensions de garantie. En effet, les responsabilit s environnementales d coulant de la transposition en droit fran ais de la Directive europ enne 2004/35/CE du 21/04/04 ont  t  int gr es dans la police responsabilit  civile. Des plafonds de garantie plus importants ont  t  souscrits pour les Unit s d'Incineration des Ordures M nag res (UIOM) sous d l gation de service public (DSP) en conformit  avec les obligations des cahiers des charges.

- l'assurance "dommages tous risques chantier et/ou montage essais" afin de garantir les op rations de construction de b timents industriels r alis es par les soci t s du Groupe S ch  ;
- l'assurance "pertes financi res suite   faute inexcusable de l'employeur" pour une limite par p riode d'assurance de 10 millions d'euros ;
- l'assurance du parc automobile, des collaborateurs en missions occasionnelles ;
- l'assurance pour les voyages   l' tranger.

Le montant total des primes pay es sur l'exercice 2012 au titre de ces polices s'est  lev    5,2 millions d'euros. En 2011 il

s' tait  lev    4,5 millions d'euros. Cette augmentation est li e   l'extension du p rim tre d'assurance engendr e par la croissance externe du Groupe.

Les primes ont  t  r percut es sur chaque filiale couverte par application d'une cl  de r partition.

3.1. Données juridiques de portée générale

3.1.1. Dénomination sociale et Siège social

Dénomination sociale :
Séché Environnement SA

Siège social :
Lieu-dit "Les Hêtres"
53811 Changé

3.1.2. Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français, régie par le Code de commerce.

3.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 8 juillet 1976 pour une durée de 99 ans, et ce à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés sauf prorogation ou dissolution anticipée. La Société a été immatriculée le 10 août 1976 au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval.

3.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

• l'acquisition et la détention du capital de toutes sociétés ainsi

que la gestion de la détention de ce capital ;

• le développement, directement ou indirectement, de toute activité de gestion et d'élimination des déchets et de dépollution et de décontamination des sols ;

• la gestion administrative, commerciale et informatique ainsi que toutes prestations, opérations commerciales et financières tendant à faciliter ou à développer l'activité ci-dessous ou toutes activités similaires ou connexes ;

• l'activité de transports routiers, de services de transports publics de marchandises et de location de véhicules automobiles de transports de marchandises ;

• tous travaux publics et privés d'aménagement des terres et des eaux, voiries, parcs et jardins ;

• l'achat, la vente de tous matériaux de récupération ;

• la création, l'acquisition, et l'exploitation sous toutes ses formes directes et indirectes de tous brevets se rapportant à son objet ;

• l'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles, entrepôts, fonds de commerce et d'industries similaires

ou connexes, toutes participations dans semblables entreprises ;

• la prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant à son objet social et en général, dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou des filiales auraient des intérêts ;

• et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ; ou simplement susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires de la Société en France et à l'étranger ;

• et plus généralement, toutes opérations pouvant directement ou indirectement se rattacher à l'objet social ci-dessus énoncé et le rendre plus rémunérateur, que ces opérations soient financières, mobilières ou immobilières, sans rien excepter.

3.1.5. Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro B 306 917 535.

Code APE : 7010Z.

3.1.6. Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

3.1.7. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

3.1.8. Répartition des bénéfices (article 41 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice ;

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un

fonds de réserve dit "réserve légale" ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, "la réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction ;

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Toutefois, l'Assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant distribution des dividendes, les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi ;

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués ;

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital

augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer ;

Les pertes, s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3.1.9. Paiement des dividendes (article 42 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent,

après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à tout actionnaire pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre son paiement en numéraire ou en actions dans les conditions légales et réglementaires.

3.1.10. Assemblées générales (titre V des statuts)

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées générales.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies dans tous lieux précisés dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme

soit, s'il est titulaire d'actions nominatives, d'une inscription en compte de ses titres, soit, s'il est titulaire de titres au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de ses titres jusqu'à la date de l'Assemblée, sans toutefois que la date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies, puisse être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'Assemblée. Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales, de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Sous réserve de ce qui suit, à égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Les délibérations des Assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi que les Assemblées spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

3.1.11. Franchissements de seuils statutaires (article 13.3 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 3% du capital ou des droits de vote de la Société, ou au-delà du seuil de 3% du capital ou des droits de vote de la Société, toute fraction supplémentaire égale à 1% du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. La même obligation s'impose, dans les mêmes délais, lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.



Pour les besoins des présentes, le calcul de la détention en capital ou en droit de vote est effectué conformément aux règles visées aux articles L.233-9 et suivants du Code de commerce.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 3% du capital social, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi (dispositions de l'article L 233-7 du Code de commerce).

3.1.12. Droits de vote double (article 33 des statuts)

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Cette résolution prend effet le 8 octobre 1997. En conséquence, toute action entièrement libérée à cette date pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative au nom du même propriétaire depuis au moins quatre ans confère, dès le 8 octobre 1997, un droit de vote double à son propriétaire.

3.1.13. Actions faisant l'objet d'un usufruit (article 14 des statuts)

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1998, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et dans les Assemblées générales extraordinaires.

Cette résolution, qui déroge à l'article L 225-108 du Code de commerce, prend effet le 11 décembre 1998.

3.1.14. Identification des détenteurs de titres au porteur (TPI)

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément à l'article L 228-2 du Code de commerce, contre rémunération à sa charge, à Euroclear, organisme chargé de la compensation des titres, le nom, où s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.2. Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance

3.2.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.1.1. Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration vous est présentée dans le présent chapitre, dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.2.1.2 Mandats des administrateurs

Les mandats des différents administrateurs de Séché Environnement vous sont présentés dans le rapport de gestion, pages 85 à 87 du présent document de référence.

3.2.1.3. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration vous est présenté dans le présent chapitre, dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.2.2. Intérêts des dirigeants

3.2.2.1. Rémunération des dirigeants - mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux vous est présentée dans le rapport de gestion, page 88 du présent document de référence.

3.2.2.2. Opérations conclues avec les mandataires sociaux ou avec les actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés actionnaires, la société les contrôlant, au cours de l'exercice 2012 sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucune autre opération ne présentant pas le caractère d'opération courante, consentie à des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice 2012 entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter

de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés actionnaires, la société les contrôlant. De même, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants.

3.2.3. Schémas d'intéressement du personnel

Les pratiques en matière d'épargne salariale (intéressement, participation, plan d'épargne) au sein de Séché Environnement restent marquées par l'histoire et la situation propre de chaque périmètre (Séché, Alcor, Tredi).

3.2.3.1. L'intéressement et la participation

Quelques accords d'intéressement et de participation ont été signés dans les différentes sociétés du Groupe, qui associent à des degrés divers le personnel à la performance de leur société d'appartenance.

La participation est calculée principalement sur les résultats fiscaux des sociétés concernées.

L'intéressement est, quant à lui, assis sur le résultat net, le résultat d'exploitation ou le résultat opérationnel courant tel que ressortant de la comptabilité IFRS des filiales concernées. Il est également fait application de seuils de déclenchement et de plafond.

3.2.3.2. Plans d'épargne entreprise

Le Groupe Séché a mis en place, début 2007 un plan d'épargne Groupe, permettant à toutes les sociétés du Groupe disposant d'un accord de participation ou d'intéressement d'y adhérer.

Le support de ce plan d'épargne est le FCPE Séché Croissance, investissant en actions Séché Environnement. Au 31 décembre 2012, 34 400 actions étaient détenues par les salariés du Groupe au travers de ce support.

3.2.3.3. Options de souscriptions ou d'achat d'actions

Les délégations au Conseil d'administration décidées par les Assemblées générales extraordinaires de la Société vous sont présentées au chapitre 4 du présent document, dans la partie relative aux parties prenantes (pages 81 à 83 du présent document).

3.3. Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Mesdames, Messieurs
les actionnaires,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.3.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

3.3.1.1. Composition du Conseil d'administration

La Société Séch  Environnement est constitu e sous la forme d'une soci t  anonyme   Conseil d'administration. Les fonctions de Pr sident et de Directeur g n ral

sont assum es par Jo l S ch  et aucune limitation formelle n'a  t  apport e   ses pouvoirs de Directeur g n ral. Ce choix de mode de gouvernance est li    la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe avec un actionnariat familial pr dominant.

Les statuts de S ch  Environnement disposent que le Conseil d'administration comprend trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Au 31 d cembre 2012, le Conseil d'administration de votre Soci t  est compos  de cinq membres dont deux peuvent  tre qualifi  d'ind pendants, c'est   dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec le Groupe susceptibles de compromettre l'exercice de sa libert  de jugement : Philippe Valletoux et Dominique Cyrot.

Au cours de l'exercice 2012, des jetons de pr sence ont  t  attribu s aux administrateurs, de fa on  galitaire, au prorata de leur pr sence. Chaque administrateur a per u la somme de 12 000 euros. Au cours des deux exercices pr c dents, chaque administrateur avait  galement per u la somme de 12 000 euros par an.

La dur e des fonctions des administrateurs, nomm s par l'Assembl e g n rale ordinaire, a  t  fix e   3 ans par l'Assembl e g n rale extraordinaire du 12 mai 2011. Elle expire   l'issue de l'Assembl e g n rale qui statue sur les comptes de l'exercice  coul  et tenue dans l'ann e au cours de laquelle expire leur mandat. Ils peuvent  tre r voqu s   tout moment par l'Assembl e g n rale ordinaire des actionnaires, m me si cette r vocation ne figure pas   l'ordre du jour.

Au 31 d cembre 2012, la composition d taill e du Conseil d'administration est la suivante (voir tableau ci-apr s) :



		Date de 1 ^{ère} nomination	Date du dernier renouvellement
Président-directeur général et administrateur	Joël Séché	19 octobre 1981	8 juin 2012
Administrateurs	Dominique Cyrot	30 août 2011	8 juin 2012
	Jean-Pierre Vallée	29 novembre 1993	8 juin 2012
	Fonds Stratégique d'Investissement représenté par Jean Bensaïd	12 décembre 2006	12 mai 2011
	Philippe Valletoux	11 mai 2007	

Chaque administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du Conseil et dans sa participation aux décisions, qui ont toujours été prises de manière collégiale. Il reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration tel que posé par la loi du 27 janvier 2011 est respecté puisque la proportion de femmes membres du Conseil est de 20%.

3.3.1.2. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Plus particulièrement :

- il fixe les principes essentiels de comportement et d'action qui doivent prévaloir en toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte rendu de leur application. À ce titre, il a défini, dans le cadre de l'élaboration d'une charte de développement durable, 7 engagements qu'il s'attache à promouvoir au sein du Groupe. De même, il a établi et diffusé un code de déontologie boursière et nommé un déontologue au sein du Groupe ;
- il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et Président-directeur général ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie ;
- il contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de

l'information fournie aux actionnaires et au marché.

3.3.1.3. Travaux et mode de fonctionnement du Conseil d'administration

3.3.1.3.1. Le Conseil d'administration

Afin de remplir les objectifs qu'il s'est assigné, le Conseil d'administration de la Société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité, et chaque administrateur est informé du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs.

Gouvernement d'entreprise

Ils ont également la possibilité de se faire représenter.

Le Conseil d'administration est réuni sur convocation de son Président, ou s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois sur convocation d'au moins 1/3 de ses membres. Sur l'exercice 2012, le Conseil n'a été convoqué que par le Président.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais permettant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilité de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension :

- de la stratégie de la Société et du Groupe ;
- de l'activité. Notamment, un point est effectué en Conseil chaque trimestre. Le budget et le plan d'activité à 3 ans est également présenté au Conseil ;
- de l'information financière diffusée par le Groupe aux actionnaires et au marché ;
- de toutes les questions diverses relevant de la responsabilité du Conseil d'administration.

Les séances sont présidées par le Président ou, en son absence, par un administrateur choisi par ses collègues pour chaque séance.

Au cours de l'année 2012, le Conseil d'administration de Séché Environnement s'est réuni 6 fois sur 6 réunions planifiées. Le taux de présence moyen (tenant compte des administrateurs présents et représentés) sur l'ensemble des réunions s'est élevé à 100%. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés annuels (31/12/11), et semestriels (30/06/12), et délibérations sur les obligations qui lui incombent en la matière ;
- examen du budget 2012 révisé et du plan d'affaires 2013-2015 ;
- examen de l'activité trimestrielle ;
- examen des projets de développement ;
- examen des dossiers significatifs d'acquisition et d'optimisation juridique à leurs différents stades d'avancement ;
- préparation des résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires.

Du fait de la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe, avec un actionariat familial prédominant, un nombre limité d'administrateurs et une présidence exercée par le principal actionnaire, le Conseil d'administration ne s'est pas encore doté de comités spécifiques de nomination, d'audit ou de rémunérations, ces tâches

étant à ce jour dévolues aux structures de management disposant de larges délégations pour la mise en œuvre d'une gouvernance de Groupe.

Toutefois, il est précisé que dans le cadre du renforcement de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement, un pacte d'actionnaires a été mis en place entre le Groupe CDC, Joël Séché et la Société civile Amarosa aux termes duquel, entre autres, peut être créé :

- un Comité d'audit (composé de 3 membres) qui veillera à l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés du Groupe, à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires, ainsi qu'au management des risques. Il aura par ailleurs également un rôle consultatif sur tous les sujets relatifs à l'environnement ;
- un Comité stratégique et d'investissement (composé de 5 membres), qui veillera à assister le Conseil d'administration sur l'élaboration du plan d'affaires glissant à trois ans et du budget prévisionnel annuel d'exploitation et d'investissement du Groupe.

L'animation quotidienne de la stratégie du Groupe est assurée par les principaux dirigeants du Groupe sous la direction de Joël Séché. Une réunion est organisée chaque semaine afin de permettre

une optimisation de la conduite du Groupe concernant l'activité, le développement de projets, les finances et les ressources humaines. Ces réunions permettent le pilotage de l'ensemble des activités opérationnelles stratégiques et optimise l'allocation des investissements. Chacun prend, au quotidien, les mesures nécessaires au sein de son domaine d'intervention pour

assurer la mise en œuvre des orientations préconisées dans le cadre de ces réunions. Chacun en rend compte devant ses pairs.

3.3.1.4. Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les administrateurs de Séch^e Environnement ont perçu 60 000 euros de jetons de présence au cours de

l'exercice 2012, répartis de façon égalitaire entre eux. Il en était de même en 2011 et 2010.

Seul Monsieur Séch^e perçoit une rémunération en sa qualité de Président-directeur général, qui se décompose, en 2012 comme ci-dessous :



	Joël Séch ^e
Part fixe	400 000
Part variable	-
Avantage en nature	14 062
Participation et intéressement	-
Jetons de présence	12 000

TOTAL 426 062

Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunération ou d'avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées par la Société.

Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux administrateurs. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

3.3.1.5. Évaluation du Conseil d'administration et des comités

Le rôle du Conseil d'administration ainsi que son fonctionnement ne sont à ce jour pas formalisés

dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'a à ce jour pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement.

3.3.2. l'Assemblée générale

Les articles 26 à 37 des statuts de Séch^e Environnement précisent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société. Les statuts, comme l'ensemble des documents visés par l'article 24 de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, sont mis à la

disposition du public, au siège social du Groupe.

Par ailleurs, le rapport de gestion de la Société précise de façon régulière l'ensemble des informations requises par l'article L-225-100-3 du Code de commerce et en particulier :

- le détail de l'actionnariat et des droits de vote ;
- l'existence de pactes d'actionnaire dont la société a connaissance ;
- les dispositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux.

3.3.3. Procédures de contrôle interne dans le Groupe et indicateurs de développement durable

3.3.3.1. Définition du contrôle interne

Séché Environnement, en se référant au cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers définit le contrôle interne comme l'ensemble des dispositifs mis en place au sein de son organisation visant à assurer :

- que l'activité du Groupe et des acteurs de l'entreprise s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- que chacun agit en application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- un bon fonctionnement des processus internes et notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, à l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne s'appuie au sein du Groupe tout à la fois sur des procédures et pratiques destinées à garantir l'application des politiques définies, que sur une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de leur responsabilité dans l'organisation et la fiabilité du contrôle interne. Il s'applique à l'ensemble des

filiales sur lequel le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que par sa seule existence, tous les risques sont éliminés, et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.

3.3.3.2. Organisation générale du processus de contrôle interne dans la Société

L'architecture du contrôle interne de la Société s'appuie sur cinq composantes majeures, détaillées ci-dessous.

3.3.3.2.1. L'environnement de contrôle interne

Un corpus de valeurs communes impliquant chaque acteur de l'entreprise

La mise en œuvre, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent, d'une part par le respect des procédures, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficacité.

La démarche de contrôle interne du Groupe se fonde donc sur un

système de valeurs affiché, mettant l'accent sur le comportement responsable de tous les acteurs de l'entreprise. Elle a vocation à s'appliquer dans toutes les sociétés contrôlées ou dans lesquelles le Groupe maîtrise la gestion opérationnelle. L'importance pour le Groupe d'un comportement responsable de ces acteurs a été particulièrement mise en exergue dans sa démarche de développement durable : en effet, Séché Environnement, qui se veut une entreprise citoyenne, a pleinement pris la mesure de son utilité sociétale et de l'empreinte de son activité dans les sphères économiques, environnementales, sociales et sociétales. Cette prise de conscience l'a conduite à définir clairement les engagements que toutes ses composantes doivent contribuer à décliner. Elle a notamment conduit à la formalisation d'une charte de développement durable ainsi que de sept engagements forts qui, déclinés en code de comportement et d'action accessible à tous, ont permis d'apporter à chacun des acteurs du Groupe les repères de son action et la responsabilisation de ces derniers sur les enjeux de celle-ci. Ce code de comportement et d'actions a été complété, début 2005, par un code de déontologie diffusé auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise disposant ou pouvant disposer d'informations confidentielles et/ou privilégiées.



Une organisation mêlant étroitement une centralisation des fonctions transversales et une décentralisation des fonctions opérationnelles

La sensibilisation des acteurs du Groupe au contrôle interne est assurée par un environnement favorisant une définition et une animation centralisées des orientations stratégiques, des fonctions transversales et des procédures et principes en découlant, et une responsabilisation décentralisée de la gestion opérationnelle des activités.

Le Président-directeur général relaie auprès des principaux cadres dirigeants la stratégie du Conseil d'administration, ces derniers orientant alors en fonction d'elle les activités du Groupe et le cadre de contrôle interne dans lequel elles s'inscrivent. Ensemble, ils garantissent, par un suivi régulier des activités, la cohérence de ces dernières par rapport à la ligne fixée. Début 2009, une organisation

matricielle par filière a vu le jour, permettant un déploiement différencié de la stratégie du Groupe, en prise avec les spécificités des marchés et des modes de traitement.

L'organisation centralisée des fonctions support (trésorerie, contrôle de gestion, consolidation, informatique, juridique, sécurité, cellule technique, développement durable, veille réglementaire) permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs

de la direction. Le suivi et la gestion centralisée des risques et contentieux majeurs visent également à garantir une indépendance de jugement et limiter les conflits d'intérêt. Les règles, procédures, et principes à appliquer dans la mise en œuvre des actions rattachables à chaque fonction support sont formalisées et diffusées par les différents services centraux concernés.

Pour autant, la gestion opérationnelle des filiales du Groupe reste décentralisée sur les directeurs de site et chacun est responsabilisé aux enjeux de sa fonction en terme de contrôle interne. Cette décentralisation repose sur des délégations de pouvoir définies dans les statuts des filiales du Groupe. Chaque directeur de site a à rendre compte de l'utilisation faite de ces délégations de pouvoir auprès de la Direction générale.

3.3.3.2.2. Management des risques

Le management des risques est au cœur de la démarche du Groupe, tant en terme de développement durable que de contrôle interne. Les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté étant de différentes natures (industriels et écologiques, politiques ou liés à l'activité internationale, financiers) ; les processus de détection, d'analyse et de résolution sont multiples.

Concernant les risques industriels, l'activité du Groupe est marquée par une présence régaliennne forte,

preuve du degré d'implication des pouvoirs publics en matière d'élimination des déchets. La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Séché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations, et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés. D'un point de vue environnemental, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution. Tous les sites de Séché Environnement bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe. Enfin, un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Il comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents.

Une centralisation du reporting des risques majeurs a été mise en place, impliquant le service juridique et à destination des principaux dirigeants du Groupe. Elle vise à assurer une connaissance la plus en amont possible

Gouvernement d'entreprise

des enjeux pour le Groupe et des actions émises ou à mettre en œuvre.

3.3.3.2.3. Activités de contrôle interne

Composantes indispensables de toute organisation de contrôle interne, les activités de contrôle sont tout à la fois :

- prises en charge par les opérationnels dans leurs actions quotidiennes. Leur mode opératoire se doit de respecter les process et procédures définis pour leur fonction et s'inscrit dans le système de valeurs promu par le Groupe ;
- assurées par la mise en place de différents reporting (financier ou non financier, qualitatif ou quantitatif) dans le cadre desquels, les fonctions en charge de la centralisation des informations assurent une analyse critique des données.

Ces dernières activités de contrôle sont adossées à l'organisation centralisée du Groupe et s'appuie sur quelques fonctions supports rattachées directement à la direction financière du Groupe : contrôle de gestion Groupe, consolidation, trésorerie, audit interne, informatique, juridique.

Contrôle de gestion Groupe

Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. En s'appuyant sur le réseau des contrôleurs de gestion des filiales,

il garantit la remontée périodique des données du reporting et de leur fiabilité, et assure un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget.

Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la Direction générale et aux administrateurs. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté.

Consolidation statutaire

L'équipe dédiée à l'élaboration de la consolidation statutaire veille à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur. Elle diffuse les instructions du Groupe en matière de principes comptables d'arrêté. Elle réalise une consolidation "en râteau". En privilégiant l'absence de palier de consolidation, elle s'assure de disposer des informations financières les plus précises possibles. Elle dispose également systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux comptes des filiales. Elle assure également les retraitements de consolidation pure, sur la base des liasses remontées par les filiales au format IFRS : depuis le passage aux nouvelles normes, celles-ci assurent directement les retraitements IFRS. Elle contrôle systématiquement la prise en compte par les filiales de ces retraitements afin de garantir une

uniformité dans les traitements effectués et d'identifier les besoins de formation complémentaire. Elle travaille également à l'élaboration d'un manuel de normes IFRS à l'usage des équipes comptables, leur permettant tout à la fois de comprendre la nature des retraitements pratiqués au regard du cadre général, et de disposer d'un manuel pratique leur rappelant les travaux à effectuer et les moyens mis à disposition. Enfin, toutes les opérations et retraitements complexes font l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux comptes du Groupe le plus en amont possible.

3.3.3.2.4. Pilotage du contrôle interne

Le Groupe entend développer, au travers d'une approche encore naissante d'audit interne, une démarche d'évaluation et d'amélioration de son processus de contrôle interne.

L'audit interne organise aujourd'hui ses travaux en fonction des orientations que lui fixe la Direction générale : il coordonne sous le contrôle de la Direction générale l'élaboration et la mise à jour des procédures et principes comptables du Groupe et en assure la diffusion la plus large et la plus adaptée ;

Il procède à la réalisation de missions ponctuelles diligentées par la Direction générale qui en définit les objectifs, en entend les recommandations et en oriente les plans d'actions ;

Il s'attache à définir les moyens de mettre en place une démarche d'auto-évaluation dont l'objectif est la réalisation de diagnostics réguliers sur la qualité des processus de contrôle interne en vigueur, la sensibilisation et la responsabilisation des responsables opérationnels sur les enjeux du contrôle interne.

3.3.3.2.5. Information, communication et contrôle interne

Dans un souci toujours permanent de fiabilisation et d'intégrité de l'information financière, le Groupe s'appuie sur des progiciels de gestion intégré (Entreprise Ressource Planning) déployés sur l'ensemble des filiales françaises en intégration globale, qu'il s'agisse :

- de la comptabilité générale et analytique des différentes filiales : le progiciel comptable du Groupe s'articule autour d'un plan comptable et une architecture analytique unique, dont la mise à jour est pilotée par les services comptables et contrôle de gestion Groupe. Une équipe du service informatique est spécifiquement dédiée à cet outil et aux besoins des utilisateurs. En terme de flux d'informations, il

assure des schémas comptables communs et, en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assurent la régularité de la comptabilisation des opérations.

- du contrôle de gestion Groupe et de la consolidation statutaire : le logiciel de consolidation et de reporting Groupe est unique et interfacé autant que possible avec le progiciel comptable ;
- de l'outil de gestion des ressources humaines : ce progiciel, dont l'utilisation est désormais uniformisé sur l'ensemble du périmètre français, est également totalement interfacé avec le progiciel comptable.

D'une manière générale, l'ensemble de l'architecture informatique est gérée de façon centralisée : tout investissement informatique dans le Groupe fait l'objet d'une validation par la Direction informatique, qui assure, par son contrôle, une cohérence de l'architecture informatique, la sécurité, la disponibilité, la pérennité et l'intégrité des systèmes.

Les informations produites issues de ces systèmes d'information, et contrôlées dans le cadre des différents reportings en vigueur, font l'objet d'une transmission à la Direction sous forme d'indicateurs synthétiques jugés pertinents par elle. La diffusion, en externe, de l'information financière est assurée par le service de communication

financière, en étroite collaboration avec la Direction et notamment la Direction financière.

3.3.3.3. Présentation des procédures de contrôle interne mises en place

3.3.3.3.1. Procédures de contrôle interne destinées à contrôler les activités

Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'administration.

Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achats - procédures ventes (simple et offre globale) - procédure investissements - procédure de recouvrement - procédure de centralisation de trésorerie) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus budgétaire, processus de reporting mensuel destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctrices nécessaires.

Elles font l'objet d'un travail particulier de mise à jour destiné à faire converger les pratiques du

Groupe vers un cadre référent et prendre en compte la démarche d'uniformisation des systèmes d'information.

Chaque procédure est visée par la Direction générale. Elle décrit les objectifs généraux qui lui sont assignés, son domaine d'application et son périmètre, détaille toutes les étapes de la procédure, précise les modalités de surveillance de la procédure mise en place par le Groupe et la nécessité de l'implication de tous ;

Elles peuvent être, le cas échéant, complétées par des notes techniques, précisant les recommandations du Groupe sur le traitement de certaines opérations spécifiques.

Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction du Groupe et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :

- permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement ;
- garantit, par le biais d'au moins deux révisions annuelles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctrices éventuelles.

Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation

sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction du Groupe de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

3.3.3.3.2. Procédures de contrôle interne garantissant la conformité aux lois et à la réglementation en vigueur - indicateurs de développement durable

Dans le secteur d'intervention de prédilection du Groupe, il ne saurait être question d'"activité" et de "pérennité" sans un respect strict du cadre législatif et réglementaire qui définit les normes minimales et les bonnes pratiques en matière de collecte, de traitement des déchets, d'exploitation des sites d'incinération, de revalorisation et d'enfouissement. En effet, la plupart des sites d'exploitation du Groupe sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter et le respect de cette autorisation est une priorité absolue.

Séché Environnement a depuis de nombreuses années fait état de sa maturité sur ces sujets sensibles, qui s'inscrit dans la démarche plus large qu'est sa politique de développement durable. Il compte renforcer encore ses actions dans ce domaine grâce à un suivi rigoureux de ses performances au-delà de toute imposition réglementaire.

Cette démarche se traduit pour le périmètre France par :

- un processus de veille réglementaire permanente conduisant le Groupe à se fixer autant qu'il lui est possible un niveau d'exigence plus restrictif, tant sur les modalités d'acceptation et de traitement des déchets que sur la conception des différents sites et la préservation de ces derniers ;
- une démarche de certification de ses installations de traitement de déchets (ISO 9001 version 2000 - 14001 - OHSAS 18001) qui a pour préalable la mise en place de procédures et modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir une influence sur la sécurité et l'environnement ;
- une démarche d'audit réglementaire interne, animée par une équipe qualifiée et indépendante rendant compte directement à la direction opérationnelle ;
- l'adoption d'une charte de développement durable en sus des chartes environnementales, sécurité et qualité existantes dans le Groupe, largement diffusée auprès des acteurs de l'entreprise et du Groupe ;
- l'élaboration et la diffusion à l'ensemble des agents du Groupe de codes de comportement et d'actions explicitant les exigences contenues dans les 7 engagements du Groupe ;

De la même façon la Société s'attache à fournir à l'ensemble des

parties prenantes du Groupe des informations comparatives, d'une année sur l'autre, sur l'ensemble des paramètres fondamentaux liés à sa politique de développement durable.

3.3.3.3.3. Procédures de contrôle interne destinées à assurer la fiabilité des informations financières et leur conformité aux lois et réglementation en vigueur

L'organisation mise en place vise à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe qui s'inscrivent eux-mêmes dans le cadre réglementaire français.

Par ailleurs elle vise à garantir le respect des obligations de la fonction financière et comptable en matière d'informations des acteurs de l'entreprise ainsi que de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, investisseurs, administration...).

Le rôle de la fonction financière, dans cette organisation est primordial. Elle assure :

- la cohérence et l'intégrité du système d'information, sur lequel évolue toutes les filiales françaises ;
- la diffusion des procédures propres aux processus financiers, et garantit leur correcte mise en œuvre. Pour cela, elle émet à chaque arrêté une note

d'instructions de clôture et de principes comptables prévalant à l'établissement des comptes de toutes les filiales. Ces notes sont actualisées et mises à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience des arrêts précédents. Par ailleurs, lors des arrêts semestriels et annuels, l'intervention des Commissaires aux comptes dans chacune des filiales fait l'objet de conclusions systématiquement transmises aux Commissaires aux comptes du Groupe et au service consolidation. Un suivi des remarques émises est mis en place, pour analyse, mesure des enjeux au niveau du Groupe et mise en place d'actions correctrices ;

- la formation et l'information régulière des équipes comptables, aux fins d'assurer un niveau de compétence minimum tout en permettant un partage des bonnes pratiques dans le Groupe ;
- la mise à jour et l'analyse de la pérennité de l'outil de consolidation et de reporting et son interface avec le système d'information comptable et de reporting du Groupe. Les principaux paramétrages sont assurés par l'équipe consolidation et reporting Groupe avec l'appui du prestataire, et la diffusion des modifications apportées s'effectue directement en central. La formation de tout nouvel utilisateur dans le Groupe est assurée par les équipes du Groupe ;

- un lien permanent entre les équipes de consolidation statutaire et de contrôle de gestion groupe, afin de permettre la production le plus en amont possible de données prévisionnelles consolidées. Ce reporting mensuel fait l'objet d'un contrôle régulier par rapport aux données réelles issues du processus de consolidation ;
- le traitement des opérations significatives du Groupe (acquisition, cession, restructuration) ayant un impact sur les informations financières produites par le Groupe ;
- la communication des informations comptables et financières à destination des organes de direction et d'administration ;
- l'intégrité du processus de remontée et de validation des informations figurant dans le document de référence, le respect de la réglementation AMF ainsi que la qualité de la relation avec les services comptables de l'AMF ;
- le contrôle des données diffusées dans le cadre de la communication financière du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration,

Joël Séché

3.4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Séché Environnement SA

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Séché Environnement S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;



- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Rennes, le 17 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Vincent Broyé
Associé

Laval, le 17 avril 2013

ACOREX Audit

Jean-François Merlet
Associé

3.5. Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2013

3.5.1. Rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation onze résolutions dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

3.5.1.1. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Approbation des comptes

Les trois premières résolutions portent sur l'approbation des opérations et des comptes annuels de Séché Environnement ainsi que des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende d'un montant de 0,95 euro par action, mis en paiement à compter du 14 juin 2013.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2012, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion de l'exercice 2012.

Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à prendre acte des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce qui font l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux comptes.

Renouvellement du mandat d'un administrateur (5^{ème} résolution)

Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Valletoux arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale. Nous vous proposons, dans la cinquième résolution, de renouveler son mandat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Jetons de présence (6^{ème} résolution)

La sixième résolution vise à fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 60 000 euros pour l'exercice en cours.

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société (7^{ème} résolution)

Par la septième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, avec faculté

de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à faire acheter par la Société ses propres actions, représentant jusqu'à 10% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée générale du 8 juin 2012, est sollicitée pour une période de dix-huit mois. Elle est destinée à permettre à la Société, en conformité avec les dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des



Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable ;

- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
- de remettre des actions à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annuler des actions ainsi acquises sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- et tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la législation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix unitaire maximum d'achat à 50 euros, et d'affecter un montant global maximum de 43 174 350 euros à ce programme de rachat.

Le Conseil d'administration pourrait utiliser l'autorisation conférée aux périodes qu'il apprécierait en ce compris en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, de blocs de titres, ou de bons, dans le respect de la réglementation en vigueur.

3.5.1.2. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital par annulation d'actions détenues en propre par la Société (8^{ème} résolution)

La huitième résolution a pour objet, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de programmes autorisés d'achat de ses propres actions et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à due concurrence à la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans

les proportions et aux époques qu'il décidera par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée et priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 8 juin 2012 par le vote de sa quinzième résolution, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (9^{ème} résolution)

La neuvième résolution vise à déléguer au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de l'émission et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisé ne pourrait excéder le montant nominal de 172 697 euros.

Cette délégation de compétence, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée générale du 12 mai 2011, est sollicitée pour une période de vingt six mois.

Modification de l'article 14 des statuts de la société (10^{ème} résolution)

La dixième résolution a pour objet de modifier les statuts, en ajoutant à l'article 14 des statuts intitulé "indivisibilité des actions", sous le 1^{er} alinéa, un nouvel alinéa, ce afin de permettre aux actionnaires qui souhaiteraient procéder à une donation avec réserve d'usufruit de leurs actions de la société de pouvoir bénéficier du régime d'exonération fiscale prévu à l'article 787 B du Code général des impôts.

Les autres dispositions de cet article 14 demeureront inchangées.

Pouvoirs pour formalités (11^{ème} résolution)

La onzième résolution est relative aux pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'administration

3.5.2. Texte des résolutions

3.5.2.1. Partie ordinaire

Première résolution (examen et approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration :

- approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, qui font apparaître un résultat net après impôt déficitaire de - 318 543 508,72 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges visées

à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes, qui s'élève à 44 873 euros, ainsi que le montant de l'impôt qui en résulte, soit 15 450 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution (examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration et des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, qui font apparaître un résultat net, part du Groupe, déficitaire de - 82 377 494 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.



Troisième résolution (affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le résultat net de l'exercice 2012 s'élève à - 318 543 508,72 euros, que la réserve légale est dotée et que les sommes distribuables s'élèvent à 168 017 297 euros, décide de l'affectation et de la répartition suivantes proposées par le Conseil d'administration :

- affectation de - 318 543 508,72 euros au compte "report à nouveau" ;
- distribution de la somme de 8 203 126,50 euros, prélevée sur le compte "prime d'émission" ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,95 euro par action.

Le détachement du coupon interviendra le 11 juin 2013 et le dividende sera mis en paiement le 14 juin 2013.

La somme correspondant au dividende non versé aux actions détenues par la Société à la date de paiement sera portée au crédit du compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, ce dividende au titre de l'exercice 2012 ouvre droit, pour les personnes physiques, à l'abattement de 40%. En outre, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice	Dividende	Éligible à la réfaction
2009	1,30 €	40%
2010	1,30 €	40%
2011	1,30 €	40%

Quatrième résolution (approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte que les conventions et engagements réglementés conclus et antérieurement approuvés par

l'Assemblée générale se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution (renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Valletoux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Valletoux pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer

sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution (jetons de présence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 60 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

Gouvernement d'entreprise

Septième résolution (autorisation à donner en vue du rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder à l'achat par la Société d'un nombre total de ses propres actions représentant jusqu'à 10% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 863 487 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée, ou représentant jusqu'à 5% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 431 743 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en

paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

L'Assemblée générale décide que, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-avant correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder à des achats par la Société de ses propres actions dans les conditions et limites susvisées et dans le respect des textes susvisés et des pratiques autorisées par l'Autorité des Marchés Financiers, en vue :

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Sèche Environnement par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la

Société et/ou de son groupe dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
- de la remise d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de l'annulation des actions ainsi acquises, dans le cadre de la politique financière de la Société, sous réserve de la décision ou l'autorisation de la réduction de capital qui en résulterait par une Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informant ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 50 euros. Le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer dans



l'ensemble aux opérations de rachat d'actions est de 43 174 350 euros.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation aux périodes qu'il appréciera en ce compris en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat.

L'Assemblée générale décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, de blocs de titres ou de bons, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la quatorzième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 8 juin 2012.

3.5.2.2. Partie extraordinaire

Huitième résolution (autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions faisant l'objet de la septième résolution soumise à la présente Assemblée générale ou des programmes d'achat autorisés antérieurement, de même que dans le cadre de programmes d'achat qui seraient autorisés par des Assemblées postérieures ;
- et à procéder à due concurrence à la réduction de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, dans la limite de 10% du capital social (le cas échéant, tel qu'ajusté pour tenir compte des opérations effectuées sur le capital postérieurement à la date

de la présente Assemblée) par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, imputer le cas échéant la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous les postes de réserves et/ou de primes, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la quinzième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 8 juin 2012.

Neuvième résolution (autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, dans le cadre des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, délègue au Conseil d'administration sa compétence, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de

Gouvernement d'entreprise

réserves, bénéfices ou primes, suivie de l'émission et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les titres de capital seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués ou tout autre délai prévu par la réglementation.

Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisé dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de 172 697 euros ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée étant précisé que ce plafond (i) est fixé compte non tenu du nominal des actions à émettre, pour préserver conformément aux dispositions législatives, réglementaires et contractuelles applicables, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (ii) ne pourra, en tout état de cause, être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital et (iii) est fixé indépendamment du plafond global des augmentations de capital prévu par la vingt-et-unième résolution

de l'Assemblée générale de la Société du 8 juin 2012 ou, le cas échéant, du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

Ce plafond est indépendant des plafonds prévus pour les autres délégations consenties au Conseil d'administration aux termes des précédentes Assemblées générales de la Société.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs, conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, en assurer la bonne fin et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

La présente délégation est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois. Elle met fin et remplace, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la neuvième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 12 mai 2011.

Dixième résolution (modification de l'article 14 des statuts de la Société - indivisibilité des actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'insérer à l'article 14 des statuts de la Société (indivisibilité des actions) un deuxième alinéa, rédigé ainsi qu'il suit :

"Par exception et nonobstant toute convention contraire, concernant les actions ayant fait l'objet d'une donation avec réserve d'usufruit ayant bénéficié du régime prévu à l'article 787 B du Code général des impôts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les seules décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propiétaire pour les autres décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Onzième résolution (Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiés conforme du présent procès-verbal, afin d'effectuer toutes formalités de publicité et/ou de dépôt requises par la loi.



3.5.3. Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires aux fins de l'informer de la réalisation des opérations de rachats d'actions qu'elle a autorisées dans le cadre d'un programme de rachat

L'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, par le vote de sa quatorzième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré,

par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2011 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

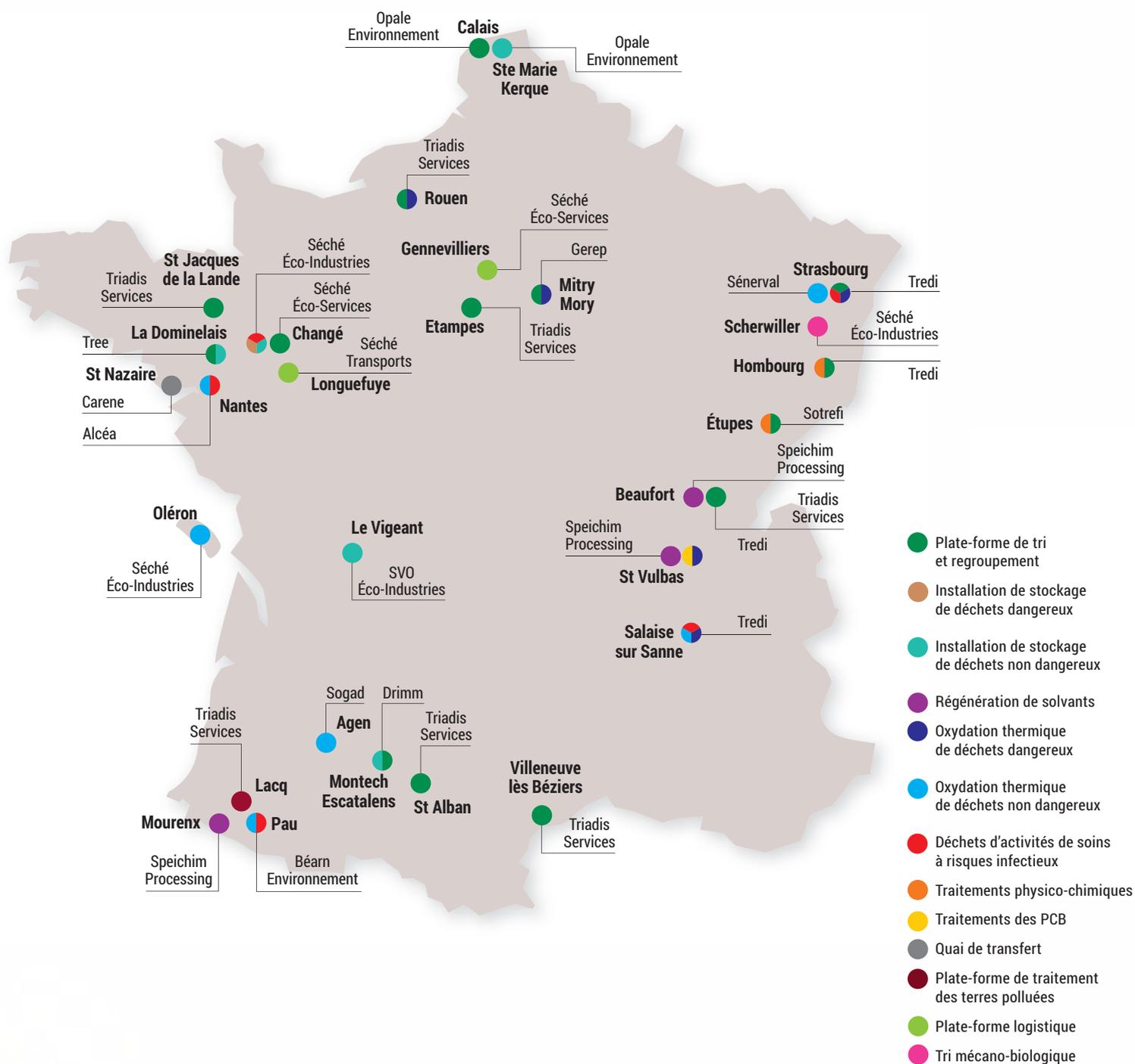
En application des dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 issue

de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 8 juin 2012 au 31 décembre 2012 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	119 178
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,69%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	59 241
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	2 741 956
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/12 (en euros)	1 630 905

Le Conseil d'administration

Carte des implantations en France



4.1. Faits marquants de l'exercice 2012

L'exercice 2012 a été marqué, pour Séché Environnement, à la fois par des évolutions sensibles de son environnement macro-économique sur le périmètre d'activités intégrées, comme du contexte institutionnel et financier de son investissement dans le sous-groupe HIME.

4.1.1. Participation dans HIME

L'option d'achat susceptible de porter la participation de Séché Environnement dans HIME de 33% à 51%, qui avait été consentie le 27 mai 2008 par la CDC - puis le FSI - pour une durée de 4 ans, est arrivée à expiration le 27 mai 2012, sans que Séché Environnement ne l'exerce, celle-ci étant devenue non économique pour Séché Environnement dans un contexte financier sensiblement modifié depuis 2008. Le 27 mai 2012, Monsieur Joël Séché n'a pas été renouvelé dans ses fonctions de président exécutif de HIME-Saur.

Parallèlement, la société HIME a été confrontée, à compter du second semestre 2012 à un bris de ses covenants bancaires. Elle est entrée dans un processus de restructuration de sa dette.

Cette situation a conduit le Groupe Séché à s'interroger sur son positionnement stratégique

en la matière et sur la recouvrabilité de ses actifs engagés dans HIME. Compte tenu de l'état d'avancement du processus de restructuration de la dette et de la faible visibilité à ce stade sur son dénouement, Séché Environnement a jugé nécessaire de provisionner l'ensemble de ses engagements dans HIME.

Les titres ayant déjà été ramenés à zéro dès l'exercice 2011, et compte tenu d'une provision de 51,9 millions d'euros déjà comptabilisée au 30 juin 2012 (représentative de la quote-part de Séché Environnement dans les capitaux propres négatifs de HIME), le Groupe a procédé à la comptabilisation d'une provision complémentaire de 161,0 millions d'euros, impactant négativement le résultat financier. Corrélativement, il a été constaté un produit d'impôt de 63,3 millions d'euros calculé sur la provision totale des obligations convertibles à hauteur de leur fraction déductible. L'impact net de cette décision sur le résultat des sociétés intégrées du Groupe s'élève à 97,7 millions d'euros.

Compte tenu du fait que Séché Environnement n'est pas engagé contractuellement en comblement des passifs de HIME au-delà des sommes déjà apportées (titres et obligations convertibles),

le Groupe a également cessé de prendre en compte sa quote-part dans les pertes de HIME générées à compter du 1^{er} juillet 2012.

4.1.2. Périmètre des activités intégrées

L'année 2012 a été marquée, de façon générale, par la contraction de l'activité industrielle limitant les marges de croissance et rendant incertaine la visibilité des mois à venir.

Séché Environnement a toutefois su affronter cet environnement économique défavorable tout en continuant d'élargir son offre de services pour compenser les évolutions défavorables de certains de ses marchés (notamment marchés PCB et stockage). Par la modification du mix de ses activités, le Groupe a pu afficher une croissance de son activité de + 4,2% sur 2012 (+ 0,5% hors effet du chiffre d'affaires des investissements concessifs). Il s'appuie sur sa dynamique commerciale (contrats d'éco-services, attribution de la délégation de service publique pour la gestion de l'incinérateur de Nantes...) et sur son positionnement sur les métiers de valorisation.

La modification du mix des activités n'a toutefois pas été sans conséquence négative sur la rentabilité du Groupe. Celle-ci a également



été affectée par des éléments plus ponctuels comme la climatologie du début d'année, des incidents techniques réduisant la disponibilité des outils déchets dangereux (DD) ainsi que les gros travaux d'amélioration des installations de Strasbourg. Sur ces bases, la rentabilité opérationnelle courante du Groupe s'établit en retrait de - 20,1 millions d'euros, à 37,3 millions d'euros en 2012 (8,8% du chiffre d'affaires hors investissements concessifs). La rentabilité opérationnelle est quant à elle en recul de - 26,3 millions d'euros, au recul de la rentabilité opérationnelle courante s'ajoutant la comptabilisation d'une provision de 6,8 millions d'euros sur un litige fiscal en Espagne.

Cette évolution de la rentabilité opérationnelle, conjuguée à l'impact de la provision sur les obligations convertibles de HIME d'une part, au renchérissement du coût de la dette d'autre part (- 3,3 millions d'euros), explique que Séché Environnement affiche pour l'année 2012 un résultat des sociétés intégrées de - 73,2 millions d'euros (versus + 44 millions d'euros sur la même période 2011).

Le résultat net de Séché Environnement, qui n'intègre les pertes de HIME que sur le premier semestre 2012, s'établit quand à lui à - 82,4 millions d'euros, contre + 15,9 millions d'euros à fin 2011.

Conscient de la nécessité de continuer à adapter ses outils aux évolutions de ses marchés et aux contraintes réglementaires du secteur, Séché Environnement a poursuivi sur 2012 une politique d'investissements soutenue, axée tout à la fois sur la maintenance de ses installations actuelles (visant à optimiser le taux de disponibilité) et son positionnement dans les secteurs de croissance future (tri et valorisation des déchets, centres de tri, plateforme logistique et de regroupement). Il a par ailleurs renforcé son positionnement sur son métier historique du stockage en acquérant 100% de la société Tree, dont le positionnement géographique dans l'ouest et stratégique sur la maturation des mâchefers permet de renforcer et d'optimiser l'offre du Groupe sur ce secteur.

Cette politique s'est accompagnée d'un refinancement de la dette du Groupe en avril 2012 qui a permis l'amélioration de la structure de cette dernière, tant en terme de maturité que de diversification.

4.2. Déroulement de l'exercice

4.2.1. Activité en 2012

NB : les pourcentages sont calculés, sauf spécification expresse, sur le CA retraité des investissements concessifs.

 Extraits du compte de résultat consolidé	2010 retraité	2011 réel	2012 réel
CHIFFRE D'AFFAIRES	402,1	424,2	441,9
<i>Dont CA hors CA des investissements concessifs</i>	401,7	422,8	425,0
Excédent brut d'exploitation	103,7	97,4	79,6
% du CA	25,8%	23,0%	18,7%
Résultat opérationnel courant	66,9	57,4	37,3
% du CA	16,6%	13,6%	8,8%
Résultat opérationnel	60,4	55,2	28,9
Résultat financier	6,9	8,3	(156,1)
Impôts	(21,2)	(19,5)	54,0
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	46,1	44,0	(73,2)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(19,2)	(28,3)	(9,6)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (PdG)	27,4	15,9	(82,4)

4.2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par Sêché Environnement sur l'exercice 2012 s'élève à 441,9 millions d'euros versus 424,2 millions

d'euros sur 2011 en données publiées, soit une croissance de + 4,2% sur l'exercice. Le Groupe a bénéficié de la bonne tenue de la plupart de ses métiers, au sein

d'un contexte macro-économique atone.

4.2.1.1.1. Ventilation du chiffre d'affaires par filière

Répartition du chiffre d'affaires	2010		2011		2012	
Par filière	M€	%	M€	%	M€	%
Traitement des DD	267,3	66,5%	270,1	63,7%	269,8	61,0%
Traitement des DND (hors IFRIC 12)	134,4	33,4%	152,7	36,0%	155,2	35,1%
TOTAL CA (HORS IFRIC 12)	401,7	99,9%	422,8	99,7%	425,0	96,1%
CA IFRIC 12	0,4	0,1%	1,4	0,3%	16,9	3,9%
TOTAL CA	402,1	100%	424,2	100%	441,9	100%
<i>Dont énergie</i>	17,3	4,3%	21,1	5,0%	22,9	5,2%



Sur la filière de traitement des "DD", la croissance du chiffre d'affaires s'élève à - 0,1%. Cette dernière a été pénalisée par le retrait sensible de l'activité de traitement des PCB (-23,5% par rapport à 2011). Hors cette activité, la croissance de la filière ressort à 2,4%, traduisant, dans un environnement industriel peu dynamique, la solidité des marchés

de valorisation et de traitement des déchets les plus techniques.

La filière de traitement des déchets non dangereux (hors la contribution du chiffre d'affaires des investissements concrets) affiche une croissance de 1,6 %. La filière, soutenue par la bonne tenue des métiers de valorisation, de réhabilitation et d'incinération

(ces derniers étant renforcés par la contribution des conquêtes commerciales de l'exercice (Nantes - Alcéa, Scherwiller), souffre toutefois du recul des volumes dans le métier du stockage, et par la moindre disponibilité de l'incinérateur de Strasbourg en raison des importants travaux réalisés sur cet outil à compter du second semestre 2012.

4.2.1.1.2. Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Répartition du chiffre d'affaires Par zone géographique	2010		2011		2012	
	M€	%	M€	%	M€	%
Filiales en France	380,6	94,7%	399,3	94,1%	415,4	94,0%
Filiales à l'international	21,5	5,3%	24,9	5,9%	26,5	6,0%
TOTAL	402,1	100%	424,2	100%	441,9	100%

Les activités des filiales internationales du Groupe concernent :

- en Espagne, les métiers de la régénération de solvants ;
- en Allemagne, les métiers de traitement des gaz ;
- en Hongrie, le métier du traitement des déchets dangereux ;
- en Amérique Latine, les métiers de prétraitement, prescriptrices d'activité pour les installations de traitement des PCB en France.

Sur l'exercice, l'activité des filiales internationales du Groupe a affiché une croissance de 6,4 %, principalement du fait de la bonne tenue des marchés d'Amérique Latine (contrat spot) et de traite-

ment des gaz. Les métiers de la régénération de solvants, quant à eux, souffrent de la conjoncture industrielle espagnole.

4.2.1.2. Excédent brut d'exploitation

L'Excédent Brut d'Exploitation du Groupe (EBE) ressort pour l'exercice 2012 à 79,6 millions d'euros, versus 97,4 millions d'euros en 2011, soit un recul de - 17,8 millions d'euros. Cette évolution de l'EBE s'explique pour l'essentiel par :

- l'évolution du mix des activités : - 9,4 millions d'euros ;
- la disponibilité des outils DD : - 2,1 millions d'euros ;

- la disponibilité de l'installation de Sénerval : - 2,7 millions d'euros ;
- l'impact de la climatologie (intempéries de février) : - 1,3 million d'euros ;
- les effets ponctuels : - 2,2 millions d'euros.

Les effets ponctuels exogènes concernent principalement des coûts de développement pour - 0,9 million d'euros et l'effet de la non-reconduction sur 2012 de produits exceptionnels constatés en 2011 consécutivement à des contrôles fiscaux et sociaux (+ 1,1 million d'euros).

4.2.1.3. Résultat opérationnel courant

La rentabilité opérationnelle s'établit à fin 2012 à 37,3 millions d'euros (8,8% du chiffre d'affaires) versus 57,4 millions d'euros (13,6% du chiffre d'affaires) à fin 2011, soit un repli de - 20,1 millions d'euros. Ceci traduit principalement l'évolution de l'EBE (soit -17,8 millions d'euros) et l'effet de l'augmentation des charges de renouvellement des actifs concédés (reprise en direct de la gestion du contrat de Pau) pour -2,6 millions d'euros.

Le périmètre France participe à près de 94 % à la constitution du ROC du Groupe. Il affiche un ROC de 34,9 millions d'euros, soit 8,8% du chiffre d'affaires de ce périmètre (versus 14,1% sur 2011, à 55,9 millions d'euros).

Le périmètre International dégage une contribution 2,3 millions d'euros représentant 8,8 % de son activité, contribution en légère croissance consécutivement aux contrats spot d'Amérique latine.

4.2.1.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe ressort à 28,9 millions d'euros (6,8% du chiffre d'affaires) à fin 2012, en repli de -26,3 millions d'euros par rapport à 2011.

Ce dernier accuse le recul du ROC (-20,1 millions d'euros). Il enregistre également la constitution

d'une provision pour risque au titre du litige fiscal espagnol supporté par le Groupe (-6,8 millions d'euros).

4.2.1.5. Résultat financier

Le résultat financier ressort en 2012 à -156,0 millions d'euros, contre +8,3 millions d'euros en 2011, soit une dégradation de -164,3 millions d'euros. Cette évolution est consécutive :

- à la constitution d'une provision de 161 millions d'euros au titre de la couverture des actifs de Séché détenus dans HIME ;
- à l'augmentation du coût moyen de la dette pour -3,3 millions d'euros, à mettre en regard du refinancement intervenu en avril 2012.

4.2.1.6. Impôt sur le résultat

Le produit d'impôt affiché par le Groupe s'élève à +54,0 millions d'euros en 2012, contre une charge de -19,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Sur 2012, le Groupe a enregistré la créance d'impôt induite par le provisionnement de ses obligations convertibles (à hauteur de la fraction de son engagement déductible du résultat fiscal au taux de droit commun).

Hors la comptabilisation de ce produit d'impôt de 63,3 millions d'euros, Séché Environnement

affiche une charge d'impôt nette de -9,5 millions d'euros. Cette réduction de la charge d'impôt par rapport à 2011 (variation de -10,1 millions d'euros) est en ligne avec l'évolution de la rentabilité opérationnelle.

4.2.1.7. Résultat des sociétés intégrées

Compte tenu de ces éléments, le résultat des sociétés intégrées s'établit à -73,2 millions d'euros en 2012, affichant par rapport au résultat des sociétés intégrées dégagé sur 2011 (44,0 millions d'euros) un recul facial de -117,2 millions d'euros.



4.2.1.8. Quote-part dans le résultat des entreprises associées

Le résultat des entreprises associées intégrées dans les comptes du Groupe se décompose de la façon suivante :

en M€	2010		2011		2012	
	HIME	Autres ⁽¹⁾	HIME	Autres ⁽¹⁾	HIME	Autres ⁽¹⁾
Résultat opérationnel courant	65,1	(0,1)	64,6	0,4	20,3	(0,3)
Résultat financier	(135,1)	(0,1)	(139,1)	(0,1)	(69,0)	0,2
Impôt	15,1	Ns	(9,3)	Ns	5,5	-
Résultat net (pdG) des entreprises associées	(58,1)	(0,2)	(86,1)	0,3	(29,1)	(0,1)
QP du résultat net des entreprises associées	(19,2)	Ns	(28,4)	0,1	(9,6)	0
TOTAL QP DU RÉSULTAT NET DES ENTR. ASSOCIÉES	(19,2)		(28,3)		(9,6)	

(1) Les autres entreprises associées sont La Barre Thomas, SCI Noiseraie, Allergies et Transval.

La quote-part du résultat de HIME prise en compte dans le résultat du Groupe Séché est celle arrêtée au 30 juin 2012, dans la mesure où, à partir cette date :

- l'ensemble des engagements de Séché Environnement dans HIME est provisionné ;
- le groupe Séché n'encourt aucune obligation légale ou implicite de combler les pertes de HIME au delà desdits engagements.

Au jour d'établissement du présent rapport de gestion, les comptes 2012 de HIME ne sont pas définitivement arrêtés.

4.2.1.9. Résultat net consolidé du Groupe Séché

Compte tenu de l'évolution du RSI d'une part et de la quote-part du résultat des sociétés intégrées, le Groupe Séché affiche sur l'exercice 2012 un résultat net de - 82,4 millions d'euros versus 15,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

4.2.2. Flux financiers

Le recul de la rentabilité opérationnelle du Groupe a induit une contraction des flux de trésorerie générés par l'activité. Pour autant, le Groupe a su assurer son refinancement et maintenir des flux à l'équilibre sur l'exercice, tout en conservant une politique volontariste d'investissements, orientée sur ses métiers historiques et sur des projets de développement porteurs de croissance future.

Le tableau de flux du Groupe Sèché se résume comme suit :

en M€	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Flux de trésorerie générés par l'activité	93,0	74,5	52,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(22,6)	(50,5)	(58,3)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(46,3)	(42,8)	4,3
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	24,2	(18,7)	(1,4)

4.2.2.1. Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, les flux de trésorerie générés par le Groupe Sèché sur ses activités opérationnelles s'élèvent à 52,6 millions d'euros (versus 74,5 millions en 2011), soit une diminution de -21,9 millions d'euros. Cette évolution traduit l'effet conjugué :

- de l'évolution de la marge brute d'autofinancement opérationnelle générée (soit -18,7 millions d'euros), corrélativement à l'évolution du ROC hors charges calculées ;
- de la diminution de l'impôt décaissé (13,0 millions) du fait du décalage entre charges et paiements induit par la méthode des acomptes.
- de la variation du BFR (variation négative de 4,9 millions d'euros, soit -16,2 millions d'euros par rapport à la variation 2011) ;

4.2.2.2. Flux d'investissement

en M€	2010	2011	2012
Investissements industriels	33,9	49,7	49,4
Investissements financiers	0,7	0,1	0,5
INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS ⁽¹⁾	34,6	49,8	49,9
Investissements industriels	27,0	50,2	41,3
Investissements financiers ⁽²⁾	(4,4)	0,1	0,7
Acquisition de filiale - trésorerie nette	-	0,2	16,3
INVESTISSEMENTS DECAISSÉS NETS	22,5	50,5	58,3

(1) Hors location-financement.

(2) En 2010, Sèché Environnement a perçu 5,5 millions d'euros au titre du paiement par HIME d'une partie des intérêts sur obligations convertibles.



L'acquisition de la société Tree le 1^{er} octobre 2012 a représenté un décaissement net pour le Groupe de 16,3 millions d'euros.

Les investissements industriels du Groupe Séché comptabilisés s'élèvent à 49,9 millions d'euros. Ils concernent :

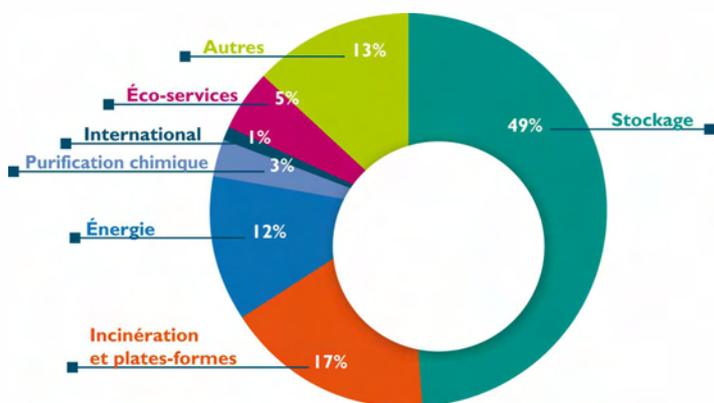
- les investissements concessifs au titre des DSP portés par le Groupe (17,2 millions d'euros) ;

- des investissements de développement pour 8,3 millions d'euros (dont investissements dans une plate-forme logistique pour 3,3 millions d'euros, dans des outils de valorisation pour 2 millions d'euros et des outils dédiés pour 1,3 million d'euros) ;

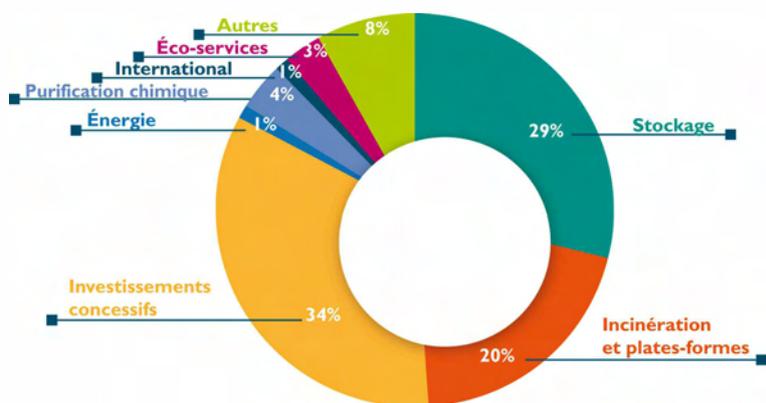
- des investissements récurrents pour 24,5 millions d'euros, intégrant 7,0 millions d'euros pour

l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles, 3,0 millions d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 3,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 8,8 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 5,9 millions d'euros pour les outils d'incinération et 2,9 millions pour les autres).

Investissements industriels 2011



Investissements industriels 2012



La capacité du Groupe à autofinancer ses investissements est présentée ci-dessous :



Marge brute d'autofinancement et investissements comptabilisés

	2010 retraité	2011	2012
MBA (avant impôts et frais financiers) (A)	100,8	86,8	68,0
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (B)	34	50	49,4
DD	43%	37%	38%
DND	57%	63%	62%
(A)/(B)	293,1%	173,6%	137,7%
INVESTISSEMENTS FINANCIERS (C)	0,7	0,1	0,4

4.2.2.3. Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de son endettement (nouvel emprunt,

remboursement d'emprunt, intérêts décaissés) et de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes.

Le tableau ci-après présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices.

en
M€

	2010	2011	2012
Dettes financières non courantes	193,7	43,7	218,2
Dettes financières courantes	44,6	172,9	28,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(43,4)	(24,7)	(23,1)
ENDETTEMENT NET	194,9	191,9	223,1
ENDETTEMENT NET BANCAIRE ⁽¹⁾	193,9	190,9	221,4

(1) Calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2012, 88% de la dette financière brute sont couverts à taux fixe.

4.2.3. Structure du bilan

en
M€

Extrait du bilan consolidé	2010 réel	2011 réel	2012 réel
Actifs non courants	575	570	490
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	133	146	172
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43	25	23
Fonds propres (y c intérêts minoritaires)	370	356	257
Passifs non courants	200	51	226
Passifs courants	182	334	202

4.2.3.1. Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier) et des impôts différés actifs.

La diminution entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 de - 80 millions d'euros résulte principalement :

- de la constatation d'un goodwill de 15,3 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de la société Tree ;

- de l'augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles nettes pour + 18,1 millions d'euros ;

- de la constatation pour + 15,5 millions d'euros des intérêts de la période sur les obligations convertibles HIME ;



- de la constatation d'une provision de - 213 millions d'euros sur les obligations HIME (dont - 51 millions provenant d'un reclassement d'une provision pour risque constatée antérieurement au passif) ;
- de l'augmentation des impôts différés actifs (+ 41 millions d'euros, dont + 59,4 millions d'euros liés à la reconnaissance d'une créance d'impôt du fait de la provision sur les obligations convertibles HIME, et - 14,1 millions d'euros d'annulation de l'effet impôt sur le split du dérivé).

4.2.3.2. Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)

L'augmentation des actifs courants hors trésorerie de + 26 millions d'euros est principalement imputable à l'augmentation :

- des créances d'IS (12,6 millions d'euros) du fait de l'impact fiscal de la provision sur les obligations HIME déjà appréhendée fiscalement sur la partie des intérêts provisionnés) ;
- de la créance de TGAP pour 1,5 million d'euros (conséquence de

l'application de la méthode des acomptes) ;

- des charges constatées d'avance (+ 6,5 millions d'euros) principalement du fait de l'avance prise sur les programmes GER ;
- des créances clients corrélativement à l'évolution de l'activité sur le quatrième trimestre (+ 5,2 millions d'euros).

4.2.3.3. Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du Groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :



	Groupe	Dont QP HIME	Minoritaires
FONDS PROPRES AU 01/01/12	355,3	(148,3)	0,8
Distribution de dividendes	(11,2)	-	-
Résultat - part du Groupe	(82,4)	(9,6)	(0,4)
Écart de conversion	-	(0,2)	-
Instruments de couverture	(4,4)	(4,1)	-
Écarts actuariels	(0,8)	-	-
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(0,2)	-	-
Actions propres	-	-	-
Entrée de périmètre	-	-	-
Autres variations	(0,1)	-	-
FONDS PROPRES AU 31/12/12	256,2	(162,2)	0,4

4.2.3.4. Passifs courants et non courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à un an. Les passifs non courants repré-

sentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

en M€	31/12/10 retraité			31/12/11			31/12/12		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
Dettes financières	193,7	44,6	238,3	43,7	172,9	216,6	218,2	28,0	246,2
Instruments de couverture	2,0	0,6	2,6	3,5	0,3	3,8	3,3	0,7	4,0
Provisions	2,8	17,0	20,8	3,5	24,9	28,4	4,8	20,4	25,2
Autres passifs	1,4	115,3	115,8	0,3	135,8	136,1	0,2	152,0	152,2
Impôt exigible	-	4,6	4,6	-	0,2	0,2	-	0,9	0,9
TOTAL	199,9	182,2	382,1	51,0	334,1	385,1	226,5	202,0	428,5

Les passifs courants et non courants s'établissent à 428,5 millions d'euros et affichent une progression de + 43,4 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement l'augmentation

des dettes financières (+ 29,6 millions d'euros) et la progression des dettes opérationnelles courantes (+ 16,1 millions d'euros).

L'endettement financier net du Groupe évolue de la façon suivante :

en M€	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Dettes auprès des établissements de crédit	216,3	197,6	205,4
Dettes obligataires	-	-	22,7
Dettes de crédit-bail	20,4	17,3	15,9
Dettes financières diverses	0,3	0,3	0,9
Concours bancaires courants	0,6	0,7	0,5
Participations	0,8	0,7	0,8
TOTAL DETTES FINANCIERES (COURANTES ET NON COURANTES)	238,3	216,6	246,2
Trésorerie active	(43,4)	(24,7)	(23,1)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	194,9	191,9	223,1
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>1,3</i>	<i>148,2</i>	<i>4,9</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>	<i>193,7</i>	<i>43,7</i>	<i>218,2</i>



L'endettement financier net du Groupe augmente à 223,1 millions d'euros versus 191,9 millions d'euros en 2011.

L'échéance de la dette senior du Groupe est intervenue le 12 avril 2012, date à laquelle le Groupe a remboursé la dernière tranche de capital de 162,5 millions d'euros, avec la mise en place d'une nouvelle structure de financement permettant d'honorer cette échéance et de financer les besoins généraux

du Groupe tout en améliorant significativement la maturité (cette dernière passant à 6 années).

L'opération de refinancement porte sur un montant de 188,3 millions d'euros et se décompose comme suit :

- 163,3 millions d'euros via la souscription d'un crédit bancaire, à échéance 2017, amortissable par tranche de 5% par semestre à compter de 2013 ;

- 25,0 millions d'euros via l'émission d'une obligation in fine émise à 96% du nominal, à échéance 2019.

Ces nouveaux contrats sont assortis de ratios identiques à ceux de la précédente convention de crédit, soit un gearing inférieur à 1,1 et un leverage inférieur à 3. Au 31 décembre 2012, le groupe respecte ces ratios.

4.3. Structure du groupe

4.3.1. Société mère Séché Environnement SA



	31/12/10	31/12/11	31/12/12	Variation
Chiffre d'affaires	14 683	12 989	12 690	(299)
Résultat d'exploitation	4 586	1 276	(9 832)	(11 108)
Résultat financier	39 049	41 467	(317 317)	(358 784)
Résultat exceptionnel	1 849	614	(2 201)	(2 815)
IS (y c intégration fiscale)	(2 583)	(1 718)	10 807	12 525
RÉSULTAT NET	42 901	41 638	(318 543)	(360 181)

Le résultat net de Séché Environnement SA ressort sur 2012 à - 318,5 millions d'euros, versus 41,6 millions sur 2011, soit une diminution de -360,1 millions d'euros. Le résultat 2012 supporte :

- le provisionnement de l'engagement de Séché dans HIME soit ses titres (-98,3 millions d'euros) et ses obligations convertibles (-217,2 millions d'euros) ;
- le provisionnement des titres Tredi (31,3 millions d'euros) ;
- les dépenses liées au regroupement d'entreprise Séché/HIME enregistrées dans le résultat exceptionnel pour - 5,9 millions d'euros. Elles avaient fait l'objet d'une comptabilisation en "charges constatées d'avance"

dans l'attente de l'exercice du "call 18%" qui devait permettre à Séché Environnement de monter à 51% du capital de HIME ;

- les effets du refinancement de la dette senior (dépenses de renégociation impactant négativement le résultat d'exploitation de -4,4 millions d'euros ; augmentation du coût de l'endettement).

Depuis 2007, toutes les filiales françaises soumises à l'IS détenues directement ou indirectement par Séché Environnement SA à plus de 95% sont membres du groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement SA est la tête de groupe. Seules les sociétés Tree (acquise le 1^{er} octobre 2012) et Alcéa (créée en

2012), n'entreront dans l'intégration fiscale qu'au 1^{er} janvier 2013.

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en comptes au 31 décembre vous est délivrée dans le tableau joint :

en K€	Compte fournisseurs ⁽¹⁾	Échu	Paiement à 30 jours	Paiement à 60 jours	Paiement à + de 60 jours
31/12/12	1 775,9	285,0	817,7	401,4	271,7
31/12/11	1 117,7	66,8	745,9	305,0	-
31/12/10	947,2	11,8	438,5	496,8	-

(1) hors fournisseurs d'immobilisations financières correspondant au capital non libéré sur fonds d'investissements ou participations.

Le délai de règlement moyen des fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations financières) s'établit à 39 jours en 2012 contre 32 jours en 2011.

4.3.2. Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2012, Séché Environnement a :

- acquis 100% du capital de la société Tree, société disposant d'un centre de stockage de déchets autorisé et certifié en Ille et Vilaine ;
- créé la société Alcéa, attributaire de la délégation de service public

pour la gestion de l'incinérateur de Nantes.

4.3.3. Frais de recherche et développement

Le Groupe est régulièrement engagé dans des démarches de développement de ses outils et process aux fins :

- de répondre par l'élaboration de solutions innovantes, aux demandes de plus en plus techniques de ses clients ;
- de maîtriser les consommations et diminuer les rejets liés à ses activités, qu'il s'agisse du recyclage

des solvants, des recherches de substitution de matières carbonées en métallurgie ou les procédés de traitement des fluorures ;

- de proposer des technologies de rupture visant à anticiper les besoins futurs : on peut citer à titre d'exemple le projet visant à trouver les moyens de stocker l'énergie renouvelable produite afin de la restituer lors des périodes de forte demande énergétique.

Sur plusieurs de ces projets de développement, qui n'ont pas à ce jour atteint la maturité nécessaire permettant d'envisager une application industrielle à court terme,



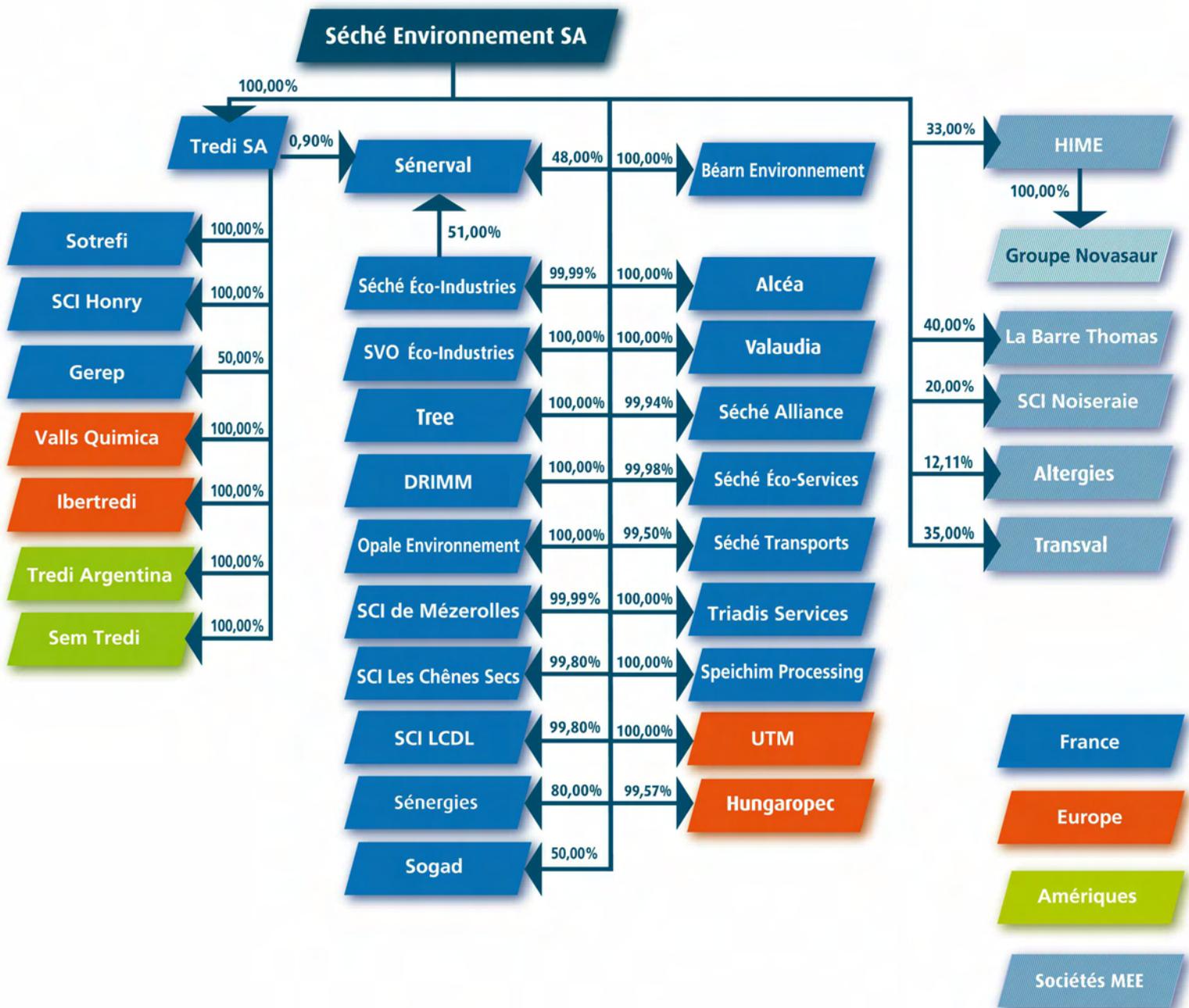
le Groupe a bénéficié de crédit d'impôt recherche pour un montant cumulé depuis 2009 de 1,4 million d'euros.

Il est précisé qu'aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

4.3.4. Subventions

Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation). Au cours de l'exercice 2012 le montant total attribué au Groupe au titre de ces subventions s'élève à 4,2 millions d'euros.

4.3.5. Organigramme





4.4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers auxquels ses activités exposent le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Le processus de reporting gestion/consolidation permet

d'identifier les éventuelles dérives et d'y apporter les actions correctives nécessaires.

Les informations concernant l'appréciation, le mode de gestion de ces risques, et plus généralement

celles requises par la norme IFRS 7 sont regroupées et présentées dans la note 18 et suivantes des notes explicatives sur les comptes de l'annexe aux comptes consolidés.

4.5. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

À la date d'élaboration du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation

financière et le résultat opérationnel du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la

clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

4.6. Perspectives 2013

Séché Environnement est, en France, le spécialiste de la valorisation et du traitement des déchets, et il opère sur des marchés réglementés et à fortes barrières à l'entrée. Le Groupe poursuit une stratégie d'élargissement de son offre de services afin de tirer partie des opportunités commerciales issues des évolutions réglementaires et pour accompagner les besoins de ses clients sur les marchés en croissance du tri, de la valorisation et du traitement de déchets.

Disposant d'un savoir-faire à forte valeur ajoutée, Séché Environnement s'affirme désormais comme un acteur de premier plan, tout autant sur des marchés de niches très techniques comme ceux de la filière déchets dangereux, que sur ceux, à fort potentiel, de l'externalisation de la gestion de déchets pour le compte de grands industriels ou de collectivités de premier plan.

Séché Environnement bénéficie des évolutions réglementaires qui contribuent au dynamisme de ses

marchés et créent des opportunités commerciales. À titre d'exemple, les contraintes de valorisation et de traitement qui pèsent sur les producteurs de déchets conduisent à la mise en place de filières de valorisation dédiées, les "REP" (Responsabilité Élargie des Producteurs), au sein desquelles Séché Environnement entend jouer un rôle actif en développant des solutions de valorisation spécifiques. En février 2013, Séché Environnement a ainsi été retenu par Valdelia, nouvel éco-organisme

en charge de la gestion des déchets d'éléments d'ameublement des professionnels, pour traiter les DEA collectés sur la région Bretagne.

En 2013, Séché Environnement devrait bénéficier d'un retour à de meilleures conditions d'activité, caractérisées notamment par le retour à une pleine disponibilité de ses installations de traitement, et en particulier, de l'incinérateur de Strasbourg. L'activité consolidée devrait être caractérisée en 2013 par :

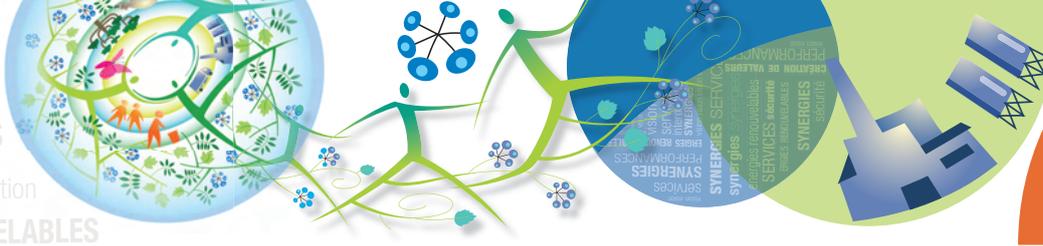
- une stabilisation des activités récurrentes PCB par rapport à 2012 au sein de la filière DD qui devrait en conséquence afficher un niveau d'activité comparable à celle de l'an passé ;
- un niveau d'activité en ligne avec 2012 dans les métiers de stockage, dans la filière DND, dont la croissance sera renforcée par les contributions en année pleine des contrats de DSP acquis en 2012 et de l'intégration de Tree.

Ces éléments devraient contribuer à soutenir la croissance du Groupe, dans un environnement macro-économique qui devrait rester peu porteur en 2013. La résorption des éléments ponctuels et/ou exogènes qui ont pesé l'an passé sur les marges opérationnelles et l'atténuation des

effets mix défavorables (PCB, stockage...) devraient permettre au ROC de s'améliorer sensiblement pour s'établir en 2013 autour de 10% du CA hors IFRIC 12.

Séché Environnement prévoit un programme d'investissements de l'ordre de 70 millions d'euros en 2013, dont 36 millions d'euros au titre des investissements concésifs réalisés sur les incinérateurs de Strasbourg et de Nantes.

Dans les prochaines années, les marges opérationnelles devraient poursuivre leur amélioration pour porter le ROC supérieur à 12% du CA en 2016. A cette échéance, le retour sur investissement devrait permettre une réduction significative de l'endettement financier net, avec un leverage autour de 2x, tandis que le ROC après impôts devrait s'établir autour de 10%.



4.7 Parties prenantes

4.7.1. Actionnariat et évolution du capital

4.7.1.1. Composition du capital social

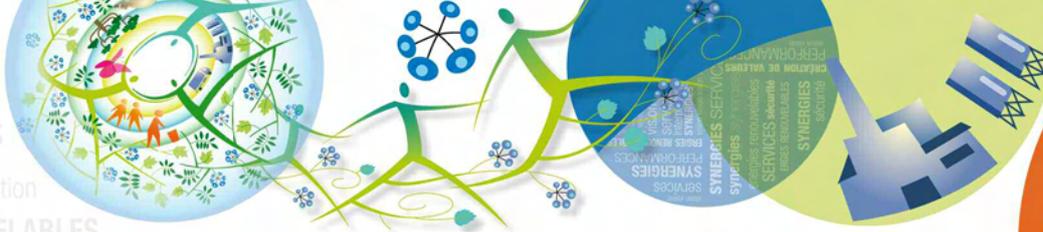
Le capital social s'élève à 1 726 974 euros, divisé en 8 634 870 actions de 0,20 euro chacune, intégralement libérées et librement négociables.

Date opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre cumulé d'actions de la Société	Valeur nominale de l'action
17/02/97 Division des actions		50 000	100 FF
8/10/97 Division des actions		5 000 000	1 FF
27/11/97 Augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF
19/12/97 Augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF
26/04/01 Transformation du capital en euros		5 405 000	0,20 €
1/10/01 Augmentation de capital ⁽¹⁾	160 405	5 565 405	0,20 €
5/07/02 Augmentation de capital ⁽²⁾	2 473 057	8 038 462	0,20 €
12/12/06 Émission 596 408 BSA			
24/04/07 Augmentation de capital ⁽³⁾	596 408	8 634 870	0,20 €

(1) Rémunération de l'apport des titres Alcor à la Société.

(2) Rémunération de l'apport des titres Tredi à la Société.

(3) Exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions.



Montant nominal de l'augmentation de capital

Par apport en numéraire ou en nature	Par incorporation de réserves	Prime d'émission	Montant successif du capital
			5 000 000 FF
			5 000 000 FF
400 000 FF		73 600 000 FF	5 400 000 FF
5 000 FF		735 000 FF	5 405 000 FF
	257 013,06 €		1 081 000 €
32 081 €		10 795 257 €	1 113 081 €
494 611 €		19 902 780 €	1 607 692 €
		10 908 302 €	1 607 692 €
119 282 €		74 717 994 €	1 726 974 €

4.7.1.2. Détention du capital social et droits de vote

Situation au 31/12/12	Nombre d'actions	%	Droits de vote ⁽²⁾	%
Monsieur Joël Séché	3 522 400	40,8%	7 044 800	57,3%
Société civile Amarosa ⁽¹⁾	116 036	1,3%	232 072	1,9%
Sous-total groupe familial Joël Séché	3 638 436	42,1%	7 276 872	59,2%
Fonds Stratégique d'Investissement	1 726 974	20,0%	1 726 974	14,0%
Actions propres	59 241	0,7%	59 241	0,5%
Public	3 210 219	37,2%	3 234 081	26,3%
TOTAL	8 634 870	100,0%	12 297 168	100,0%

(1) La société civile familiale Amarosa est contrôlée majoritairement par Joël Séché.

(2) Selon le calcul recommandé par l'AMF pour la détermination des franchissements de seuil.

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la date du présent Conseil, Séché Environnement n'a pas été informé de franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse) à l'exception du franchissement suivant : la société IVA (International Value Advisers LLC) a déclaré avoir franchi, le 14 décembre 2012, en hausse, le seuil de 5% du capital de la société Séché Environnement et détenir 447 133 actions Séché Environnement représentant 5,18% du capital et 3,64% des droits de vote de cette société.

4.7.1.3. Actionariat salarié

Un plan d'épargne Groupe a été mis en place courant 2007, né de la volonté affichée de Séché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne.

Au 31 décembre 2012, les salariés du Groupe Séché détiennent 34 400 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,4% du capital et 0,28% des droits de vote.

4.7.1.4. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Sur l'exercice 2012, aucun mandataire en fonction n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.



4.7.1.5. Évolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

Situation au 31/12	2010	2011	2012
Groupe familial Joël Séché ⁽¹⁾	42,9%	42,1%	42,1%
Groupe CDC/FSI	20,0%	20,0%	20,0%
Public	36,4%	37,2%	37,2%
Autocontrôle	0,7%	0,7%	0,7%
TOTAL	100%	100%	100%

(1) M. Joël Séché et la Société civile familiale Amarosa contrôlée majoritairement par M. Joël Séché.

4.7.1.6. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société, à l'exception de celui qui est précisé ci-dessous, expirant le 26 avril 2017, liant initialement la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs Moyennes, Joël Séché et la Société civile Amarosa. Il est toutefois précisé que le transfert de la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations et CDC Entreprises Valeurs Moyennes à la société Fonds Stratégique d'Investissement (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) le 15 juillet 2009 a emporté adhésion de Fonds Stratégique d'Investissement aux dispositions dudit pacte ; celui-ci se trouvant substitué en droit à La Caisse des Dépôts et Consignations et CDC Entreprises Valeurs Moyennes.

Ce pacte d'actionnaires (enregistré auprès de l'AMF sous le n° 206C1928) prévoit les principales dispositions suivantes toujours applicables au 31 décembre 2012 :

- *représentation de Fonds Stratégique d'Investissement au Conseil d'administration de Séché Environnement* : Fonds Stratégique d'Investissement dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- *gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires* : les parties se sont interdit d'acquiescer directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la Société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la Société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, Fonds Stratégique d'Investissements disposera de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ; Fonds Stratégique d'Investissements bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titres de Séché Environnement, à l'exception de l'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

• *règles des co-investissements* : aussi longtemps que Fonds Stratégique d'Investissements détiendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaires sera résilié

de plein droit dès que Fonds Stratégique d'Investissement viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ou que l'équilibre des participations respectives de Fonds Stratégique d'Investissements d'une part et de Joël Séché et la Société civile Amarsa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

4.7.1.7. Autorisations d'augmenter ou de réduire le capital

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

AG	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond ou montant nominal maximal
8/06/12	16 ^{ème}	Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	23 mois 8 mai 2014	172 697 € ⁽¹⁾
	17 ^{ème}	Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	23 mois 8 mai 2014	172 697 € ⁽¹⁾
	18 ^{ème}	Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer les apports en nature	23 mois 8 mai 2014	10% du capital social
	20 ^{ème}	Augmentation de capital en faveur des salariés du Groupe	26 mois 8 août 2014	51 809 € ⁽¹⁾
	15 ^{ème}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 8 décembre 2014	10% du capital social
12/05/11	9 ^{ème}	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 11 juillet 2013	172 697 €

(1) Ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 458 500 € fixé par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2012.



Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations à l'exception de celle portant sur l'achat par la société de ses propres actions et dont il est fait état dans le présent rapport de gestion, dans le paragraphe relatif aux opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital.

4.7.1.8. Information sur les options de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 8 juin 2012, par le vote de sa dix-neuvième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 26 mois – dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur aux limites légales et au plafond global de 458 500 euros fixé par la vingt-et-unième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a également mis fin, avec effet

immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 aux termes de la douzième résolution.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

4.7.1.9. Information sur les attributions d'actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 12 mai 2011, par le vote de sa dixième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 2% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat, à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 25 avril 2008 aux termes de la septième résolution.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

4.7.1.10. Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital

L'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, par le vote de sa quatorzième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2011 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, par le vote de sa quinzième résolution a délégué au Conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L.225-109 du Code de commerce les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder

à l'annulation - dans la limite de 10% de son capital social - de ses propres actions acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales successives précédentes de la Société. Cette délégation, consentie pour une

durée de 18 mois a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2011.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet

2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 8 juin 2012 au 31 décembre 2012 :

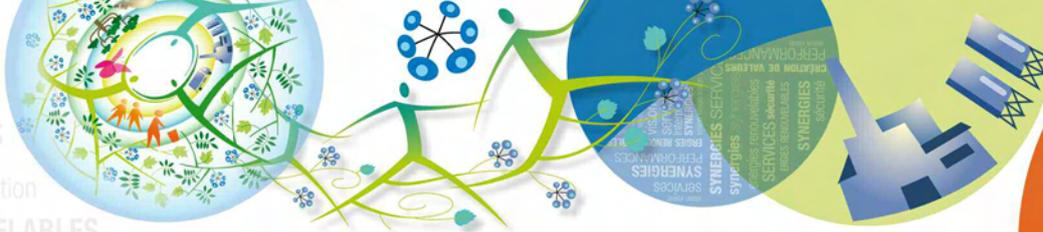
Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	119 178
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,69%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	59 241
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	2 741 956
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/12 (en euros)	1 630 905

Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2012), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a été réalisée, à titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1% du nombre pondéré d'actions en circulation, soit 85 748 titres ;
- prix de rachat moyen de 29,09 euros par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé du 1^{er} au 28 février 2013 soit un montant de 2,5 millions d'euros pour le rachat de 1% du capital ;
- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 5,17% avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2012 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :



	Base comptes consolidés publiés au 31/12/12 ⁽¹⁾	Rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provisions)	Pro forma après le rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provisions)	Effet du rachat exprimé en %
Capitaux propres (part du Groupe) (K€)	256 154	(2 494)	253 660	(1,0)%
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	256 532	(2 494)	254 037	(1,0)%
Endettement financier net (K€) ⁽²⁾	223 104	2 494	225 598	1,1%
Résultat net (part du Groupe) (K€)	(82 377)	(85)	(82 462)	0,1%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 574 828	(85 748)	8 489 080	(1,0)%
Résultat net par action (€)	(9,61)	(0,01)	(9,71)	1,1%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs	8 574 828	(85 748)	8 489 080	(1,0)%
Résultat net dilué par action (€)	(9,61)	(0,01)	(9,71)	1,1%

(1) Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 16 avril 2013, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 7 juin 2013.

(2) Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active.

4.7.1.11. Nantissement des actions

Les actions Séché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

4.7.1.12. Titres non représentatifs du capital

Séché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.

4.7.2. Vie boursière de l'action Sécché Environnement

Les actions de Sécché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment B - indice mid 100)

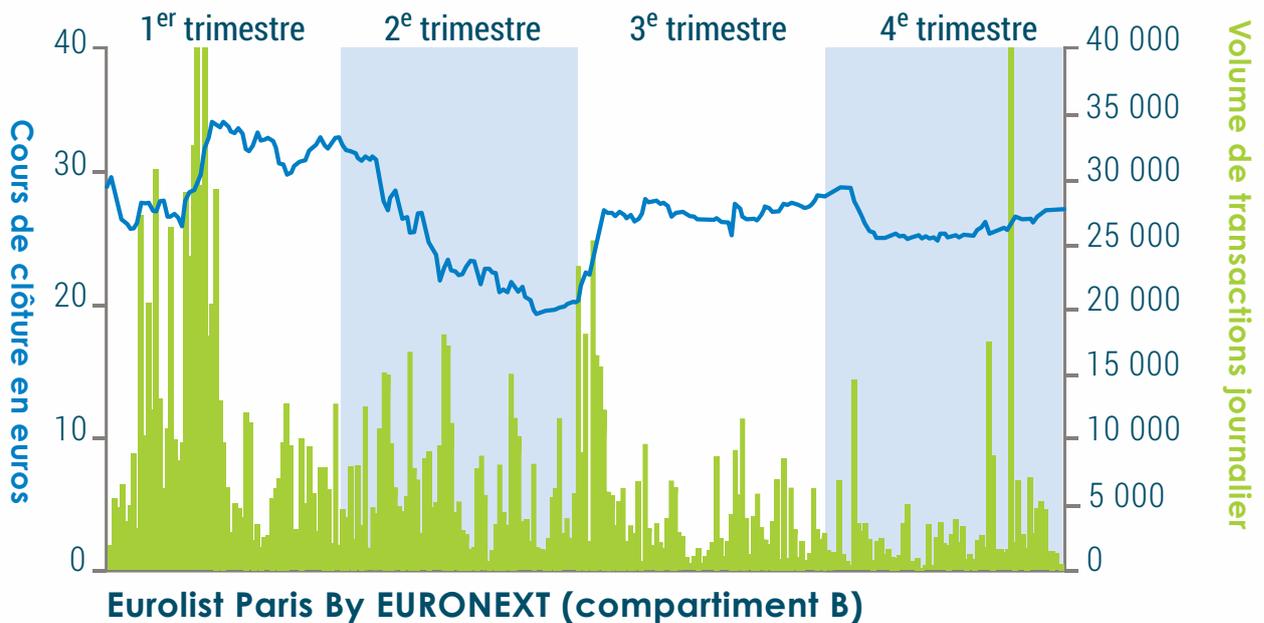
et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière.

Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

Cours 				Échanges	
	Le plus bas	Le plus haut	Dernier cours	Nombre d'actions	Valeur en M€
Mois					
2012					
Janvier	26,00	30,20	28,24	256 342	7,08
Février	28,00	35,27	32,80	324 311	10,19
Mars	30,00	33,36	32,04	141 190	4,49
Avril	25,00	32,20	27,29	148 939	4,28
Mai	21,00	27,40	21,11	141 910	3,33
Juin	19,42	22,39	20,55	132 570	2,74
Juillet	20,35	29,00	28,00	162 694	4,13
Août	25,42	28,11	26,79	83 693	2,27
Septembre	25,55	28,59	28,55	66 787	1,84
Octobre	25,00	30,00	25,30	63 751	1,74
Novembre	24,75	26,58	25,60	55 918	1,43
Décembre	25,50	27,64	27,53	158 109	4,16
Extrêmes & totaux en 2012	19,42	35,27	20,55	1 736 214	47,68
2013					
Janvier	27,40	31,00	29,58	88 828	2,61
Février	29,20	35,88	33,19	91 569	2,99



Évolution du cours de Bourse et des volumes échangés 2012



4.7.3. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration de Séché Environnement SA était composé des membres suivants :

		Date de 1 ^{ère} nomination	Date du dernier renouvellement
Président-directeur général et administrateur	Joël Siché	19 octobre 1981	8 juin 2012
Administrateurs	Jean-Pierre Vallée	29 novembre 1993	8 juin 2012
	FSI représenté par Jean Bensaïd	12 décembre 2006 ⁽¹⁾	12 mai 2011
	Philippe Valletoux	11 mai 2007	
	Dominique Cyrot	30 août 2011	8 juin 2012

(1) Cooptation du prédécesseur (CDC).

4.7.4. Mandats et fonctions exercés

Au 31 décembre 2012, les mandataires sociaux de la Société Séch 

Environnement exercent les mandats et fonctions dans les sociétés suivantes :

M. Jo l S ch  :

Mandats en cours		Mandats termin�s au cours des 5 derniers exercices	
S�ch� �co-Services SAS	Pr�sident	HIME SAS	Pr�sident jusqu'au 27/05/12
S�ch� Transport SAS	Pr�sident	SAUR SAS	Pr�sident jusqu'au 27/05/12
S�ch� �co-Industries SAS	Pr�sident		
S�ch� Alliance SAS	Pr�sident		
Tredi SA	Administrateur		
SCI La Croix des Landes	G�rant		
SCI Les Ch�nes secs	G�rant		
SCI M�zerolles	G�rant		
SCI La Montre	G�rant		
SCI de La Censie	G�rant		
SCI Saint Kiriec	G�rant		
SCI La Perr�e	G�rant		
SC Amarosa	G�rant		
Altamir Amboise SCA	Pr�sident du Conseil de surveillance		

M. Jean Bensa d :

Mandats en cours		Mandats termin�s au cours des 5 derniers exercices	
Galaxy	Administrateur Repr�sentant de CDC	Eutelsat communication SA	Repr�sentant permanent de CDC Infrastructure jusqu'en 2012
SANEF	Repr�sentant permanent de CDC infrastructure	SIG	Administrateur jusqu'en 2012
HIME SAS	Pr�sident du Comit� de surveillance, repr�sentant du FSI	TDF	Repr�sentant permanent de CDC infrastructure jusqu'en avril 2010
GRT GAZ	Administrateur	MAP SUB	Pr�sident jusqu'en avril 2010
HIG	Administrateur	HIME SA	Pr�sident jusqu'au 27/05/08
		CDC Infrastructures	Administrateur jusqu'au 24/10/08



M. Philippe Valletoux :

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Société du Parc du Futuroscope	Membre du comité de surveillance	DEXIA Crédit Local	Vice-Président du Comité de direction jusqu'au 30/09/09
		FLORAL jusqu'au 15/10/09	Président-directeur général
		DEXIA Sofaxis	Administrateur jusqu'au 4/12/09
		DEXIA Public Finance Switzerland	Administrateur jusqu'au 28/04/09
		HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 25/06/12

Mme Dominique Cyrot :

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Interparfums	Administrateur depuis 2012	SAFETIC	Administrateur jusqu'en 2012

M. Jean-Pierre Vallée:

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
		B.C.B. Rennes (35) (filiale du Groupe Lafarge)	Administrateur jusqu'au 29/01/10
		Simat (12) (filiale du Groupe Saint-Gobain)	Administrateur jusqu'au 31/01/10
		Letulle Brevets et Modèles (76) (filiale du Groupe Saint-Gobain)	Administrateur jusqu'au 31/01/10

4.7.5. Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du Groupe Séché a décidé à l'unanimité d'adhérer aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution

de stock options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

4.7.5.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux sont, sur les trois derniers exercices, Monsieur Joël Séché (Président-directeur général).

Monsieur Joël Séché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement,

en cas de cessation ou de changement de fonction, d'indemnités ou avantages particuliers. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été accordée aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la sécurité sociale.

4.7.5.1.1. Monsieur Joël Séché

	2010	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	424 525	425 109	426 062
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
TOTAL	424 525	425 109	426 062

	2010		2011		2012	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	12 525	12 525	13 109	13 109	14 062	14 062
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	424 525	424 525	425 109	425 109	426 062	426 062

(1) Il s'agit d'avantages en nature au titre des voitures mises à disposition.



4.7.5.1.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat est constituée de jetons de présence. Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunérations ou

d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions

aux mandataires sociaux. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.



Tableau des jetons de présence

	2010	2011	2012
Joël Séché	12 000	12 000	12 000
CDC/FSI	12 000	12 000	12 000
Thérèse Bigeon	12 000	-	-
Dominique Cyrot	-	12 000	12 000
Jean-Pierre Vallée	12 000	12 000	12 000
Philippe Valletoux	12 000	12 000	12 000
TOTAL	60 000	60 000	60 000

4.7.6. Conflits d'intérêts

À la connaissance de Séché Environnement aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environnement (découlant de son mandat) et ses intérêts personnels. Par ailleurs, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité,

de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;

- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité de fondateur ou de directeur général à une liquidation;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, il est précisé que le Fonds Stratégique d'Investissement (filiale de la Caisse des

Dépôts et Consignations) est à la fois actionnaire de Séché Environnement et de HIME/Saur. Cette situation, conjuguée aux stipulations du pacte d'actionnaires conclu par les actionnaires de Séché Environnement attribuant un droit de veto au Fonds Stratégique d'Investissement sur certaines décisions, peut être potentiellement porteuse d'une situation de conflit d'intérêts dans des situations limitées.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

4.8. Affectation et répartition du résultat

4.8.1. Proposition d'affectation du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2012 et après avoir constaté l'existence d'une perte de 318 543 508,72 euros, de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- affectation de - 318 543 508,72 euros au compte report à nouveau.
- distribution de la somme de 8 203 126,5 euros prélevée sur le compte "prime d'émission" ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,95 euro par action. Ce dividende

ouvre droit, pour les personnes physiques, à la réduction de 40% soit 0,38 euro par action. Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 14 juin 2013.

4.8.2. Dividendes

4.8.2.1. Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts

fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

4.8.2.2. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice	Dividende	Éligible à la réfaction
2009	1,30 €	40%
2010	1,30 €	40%
2011	1,30 €	40%



4.9. Données sociales, environnementales et sociétales

4.9.1. Principes de reporting

4.9.1.1. Périmètre

4.9.1.2.1. Définition du périmètre

Séché Environnement est coté sur Euronext Paris depuis 1987 et à ce titre publie des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés conformément aux prescriptions de l'article 116 du Code de commerce depuis 2002, puis de l'article 225 de la loi n° 2010-788 à compter de 2012.

Séché Environnement SA affiche un total de bilan (comptes français, sociaux) supérieur à 100 millions d'euros. Du fait de son activité de holding, les indicateurs extra-financiers visés par cet article 225 sont peu pertinents, et Séché Environnement SA opte pour l'exemption de publication d'informations sociales et environnementales à laquelle elle est soumise pour les exercices ouverts à partir du 31 décembre 2013 (exercice 2014), celles-ci étant publiées sous forme consolidée.

Les filiales installées sur le territoire national comportent pour leur quasi-totalité des installations classées soumises à autorisation.

Du fait de leur consolidation dans le reporting global de Séché Environnement, elles ne font pas l'objet d'informations individualisées.

Tredi SA, seule filiale du Groupe à franchir les seuils des 500 salariés et d'un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros, use de la faculté d'exemption de publication séparée d'informations sociales et environnementales à laquelle elle est soumise pour les exercices ouverts à partir du 31 décembre 2013 (exercice 2014), celles-ci étant publiées par la société mère consolidante. Tredi SA a choisi de se soumettre à cette publication dès l'exercice 2012.

Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2012, et consolidées en méthode globale.

Les implantations à l'international (environ 6,0% du chiffre d'affaires 2012 et 5,9% des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de la même collecte de données sociales et environnementales du fait de leur faible importance relative et de la difficulté de consolidation dans des contextes réglementaires différents de la France.

4.9.1.3.2. Modifications de périmètre

Entrées dans le périmètre en cours d'année, les délégations de service public d'incinération Alcéa (Nantes - 44) et l'installation de méthanisation de Scherwiller (68), ainsi que Triadis Services Béziers acquis en 2012 n'entreront dans le périmètre des données environnementales qu'en 2013 (car flux partiels sur l'exercice). Ils sont cependant repris d'ores et déjà dans les données relatives aux effectifs de clôture dès 2012. De même, l'incinérateur d'Oléron n'a intégré le périmètre de consolidation environnementale qu'en 2012 alors qu'il figurait dans les indicateurs sociaux de fin décembre 2011.



Rapport de gestion

	Variations 2011/2010	Variations 2012/2011
Données sociales		
Entrées dans le périmètre		
<i>Mouvements annuels</i>	Sénerval	Oléron
<i>Situation au 31/12</i>	Oléron	Alcéa + Scherwiller + Triadis SCES Béziers
Sorties du périmètre		
<i>Flux annuels</i>	Néant	Néant
Données environnementales		
Entrées dans le périmètre		
<i>Flux annuels</i>	Sénerval	Oléron
Sorties du périmètre		
<i>Flux annuels</i>	Néant	Néant

4.9.1.4. Référentiels utilisés

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement consolidé tel que constitué en 2012 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, tels que prévus à l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et listés dans le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur le plan environnemental, ce texte recense de manière générique 14 rubriques d'informations à renseigner au sein du rapport de gestion, les nouveautés par rapport au décret issu de la loi NRE de 2001 se limitant aux aspects de changement climatique et de protection de la biodiversité. En

conséquence, Séché Environnement maintient inchangé son reporting concernant les 12 autres rubriques et s'appuie sur la liste d'indicateurs du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce. Les informations relatives aux rejets sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.

Sur le plan social, le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 ajoute de manière explicite les 4 aspects des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui

doivent faire l'objet du reporting, à savoir :

- respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- abolition effective du travail des enfants.

Exerçant son activité quasi exclusivement en France, et respectueux des lois, l'application de ces principes est un fait acquis depuis toujours pour Séché Environnement. Les autres novations introduites par le décret de 2012 sont minimales et concernent les ventilations des effectifs selon des critères d'âge, de sexe ou de zone



géographique, ventilations déjà faites dans les reportings antérieurs du Groupe, construits en cohérence avec les articles L2323-70 et R2323-17 du Code du travail relatifs au contenu du bilan social.

En matière de référentiels, Séché Environnement s'appuie sur des textes ou normes nationaux et/ou internationaux :

- pour les engagements et le management :
 - principes directeurs de l'OCDE ;
 - conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ;
 - principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations.
- pour le management :
 - norme ISO 9001 pour la certification de la qualité ;
 - norme ISO 14001 pour la gestion environnementale ;
 - référentiel OHSAS 18001 pour la sécurité et la santé au travail ;
 - certification MASE pour le système de management intégré en milieu chimique.
- pour le reporting :
 - grille du GRI3 (Global Reporting Initiative) ;
 - bilan social selon le Code du travail ;

- méthodologie du Bilan Carbone® initiée par l'ADEME et aujourd'hui portée par l'Association Bilan Carbone.

La table de correspondance entre ces référentiels a fait l'objet d'une publication de Guide par le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) avec l'expertise de Deloitte® en mai 2012 : "Reporting RSE - Les nouvelles dispositions légales et réglementaires".

4.9.1.5. Principes

4.9.1.5.1. Mesure

4.9.1.5.1.1. Typologie d'indicateurs

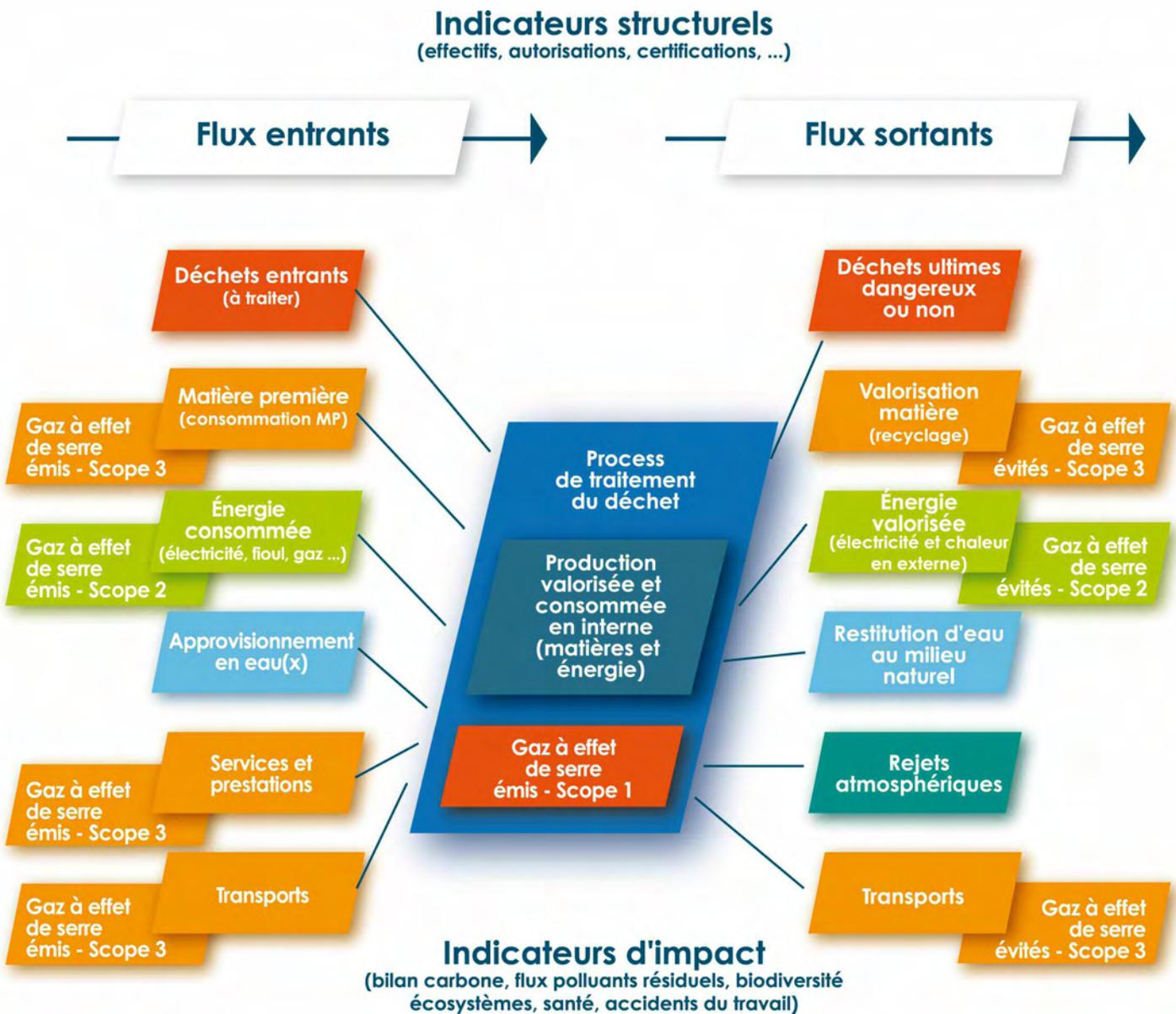
Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de trois niveaux :

- données "structurelles ou de stock" : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés) ;
- indicateurs "opérationnels simples" qui relèvent de mesures directes, se répartissant en deux sous-catégories :
 - flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants) ;

- de définition propre au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité...

- indicateurs "complexes" : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion, de protocoles de consolidation... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone, à titre d'exemples.

Cartographie des indicateurs relatifs à un site de traitement de déchets





4.9.1.5.1.2. Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des ressources humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, ARS Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés.

Les données économiques sont d'origine comptable, établies selon les normes en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les Commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la

recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil national de la comptabilité.

4.9.1.5.1.3. Comparabilité

Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années (6 ans) dans un logiciel de reporting environnemental, et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national.

Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période, à l'exception du calcul des émissions de gaz à effet de serre qui a évolué en 2011 pour adopter celle du Bilan Carbone®.

4.9.1.5.1.4. Matérialité

Certaines imprécisions ou erreurs de reporting sur les exercices précédents (en particulier en matière d'indicateurs environnementaux) peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5% sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue. Au-delà de ce seuil, la correction donne lieu à commentaire.

4.9.1.5.2. Transparence

4.9.1.5.2.1. Présentation des références utilisées - convention d'écriture

Les définitions spécifiques à Séché Environnement de certains indicateurs figurent en fin de texte dans le chapitre "Références et définitions". Elles font l'objet d'un renvoi libellé en chiffres romains. La correspondance des indicateurs avec l'approche du GRI3 est faite sous forme de renvois de bas de page (chiffres arabes), selon la codification propre au Global Reporting Initiative (GRI).

4.9.1.5.2.2. Audit des données

Les données environnementales et sociales ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Véritas Consulting des exercices 2002 à 2012. Elles font l'objet d'une restitution exhaustive et commentée dans le rapport responsabilité sociétale publié chaque année par le Groupe. L'arrêté devant préciser les modalités de l'audit prévu par la loi n° 2010-788 n'étant pas paru à la date de clôture de l'exercice 2012, Séché Environnement maintient son audit au format des années antérieures.

4.9.2. Informations sociales

4.9.2.1. Emploi

4.9.2.1.1. Effectifs mondiaux

Au 31/12	2010	2011	2012
Séché Environnement (maison mère)	25	29	27
Filiales françaises en intégration globale	1 451	1 531	1 605
Sous total périmètre NRE	1 476	1 560	1 632
France intégration proportionnelle ⁽¹⁾	7	10	5
Filiales étrangères Europe ⁽²⁾	74	76	76
Filiales étrangères Amériques ⁽³⁾	25	25	27
TOTAL	1 582	1 671	1 740

4.9.2.1.2. Effectifs en France ⁽⁴⁾

4.9.2.1.2.1. Effectifs à date (au 31 décembre)'

Par statut et par sexe

Au 31/12	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
En unités d'effectif									
Cadres	199	73	272	213	76	289	226	85	311
Agents de maîtrise	261	109	370	326	109	435	341	105	446
Employés	142	144	286	115	146	261	122	144	266
Ouvriers	510	38	548	543	32	575	572	37	609
TOTAL EN UNITÉS	1 112	364	1 476	1 197	363	1 560	1 261	371	1 632
% hommes/femmes	75,3	24,7		76,7	23,3		77,3	22,7	

(1) Société détenue à 50%, mais sans contrôle opérationnel. (2) Espagne (régénération de solvants), Allemagne (traitement de gaz), Hongrie (installation de stockage). (3) Mexique et Argentine (décontamination de transformateurs). (4) LA1.



Par nature de contrats et par sexe ^{II}

Au 31/12	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
En unités d'effectif									
CDI (durée indéterminée)	1 063	341	1 404	1 153	343	1 496	1 220	354	1 574
CDD (durée déterminée)	49	23	72	44	20	64	41	17	58
TOTAL EN UNITÉS	1 112	364	1 476	1 197	363	1 560	1 261	371	1 632
% CDD/effectif total	4,4	6,3	4,9	3,7	5,5	4,1	3,3	4,6	3,6

Pyramide des âges

Au 31/12	Hommes	Femmes	TOTAL
< 25 ans	48	18	66
de 25 à 30 ans	105	43	148
de 31 à 35 ans	196	64	260
de 36 à 40 ans	212	66	278
de 41 à 45 ans	210	81	291
de 46 à 50 ans	207	54	261
de 51 à 55 ans	166	25	191
de 56 à 60 ans	107	15	122
> 60 ans	10	5	15
Proportion de séniors (> 45 ans)	38,9	26,7	36,1
ÂGE MOYEN	42,1	39,9	41,6

4.9.2.1.2.2. Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Équivalent temps plein ^{III}	1 110	346	1 456	1 193	349	1 542	1 258	360	1 618
Mensuel moyen ^{IV}	1 089	362	1 451	1 159	368	1 527	1 211	364	1 575

4.9.2.1.3. Mouvements de personnel ⁽⁵⁾

4.9.2.1.3.1. Embauches par nature de contrats et par sexe

En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée) ^V	59	14	73	129	15	144	135	39	174
CDD (durée déterminée) ^{VI}	55	20	75	55	20	75	36	15	51
<i>Dont surcroît de travail</i>	44	16		46	14		34	7	
<i>Dont remplacements</i>	11	4		9	6		2	8	
TOTAL EN UNITÉS	114	34	148	184	35	219	171	54	225
<i>% hommes/femmes</i>	77,0	23,0		84,0	16,0		76,0	24,0	

4.9.2.1.3.2. Départs par motifs et par sexe ^{VII}

En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	14	9	23	13	6	19	10	7	17
Licenciements individuels	7	1	8	7	0	7	22	5	32
En cours de période d'essai	0	0	0	3	1	4	4	1	5
Ruptures conventionnelles	12	7	19	13	9	22	15	5	20
Licenciements économiques	0	0	0	3	6	9	2	5	7
Transferts entre sociétés du Groupe	8	3	11	5	0	5	10	3	13
Retraites et pré-retraites	12	1	13	2	0	2	6	0	6
Décès	5	0	5	1	0	1	0	0	0
Fin de CDD	26	10	36	40	17	57	51	23	74
Autres	1	0	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL EN UNITÉS	85	34	119	87	39	126	120	49	169
<i>% hommes/femmes</i>	71,0	29,0		69,0	31,0		71,0	29,0	

(5) LA2.



4.9.2.1.3.3. Pyramide de l'ancienneté ^{VIII}

Au 31/12/12	Hommes	Femmes	TOTAL
< 5 ans	338	106	444
de 6 à 10 ans	284	88	372
de 11 à 15 ans	268	83	351
de 16 à 20 ans	148	44	192
de 21 à 25 ans	111	34	145
de 26 à 30 ans	67	8	75
> 30 ans	45	9	53
ANCIENNETÉ MOYENNE	12,2	11,2	12,0

4.9.2.1.4. Rémunérations ⁽⁶⁾

4.9.2.1.4.1. Masse salariale globale

en K€	2010	2011	2012
Masse salariale brute ^{IX}	51 215	56 384	60 133
Charges sociales patronales ^X	24 616	27 612	29 633
COÛT SALARIAL GLOBAL	75 831	83 996	89 766

4.9.2.1.4.2. Participation et intéressement

En unités d'effectif ou en K€	2010	2011	2012
Total de la réserve de participation ^{XI}	1 663	2 564	2 168
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	784	1 355	1 525
Montant global de l'intéressement	172	246	435
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	569	594	905

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options.

(6) EC1 & EC5.

4.9.2.1.4.3. Pyramide des salaires des permanents (12 mois) par sexe ^{(7) XII}

Année 2010	Hommes		Femmes		TOTAL	
	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,6 x Plafond S.S. (≤ 20 585 €)	61	3	164	8	225	11
> 0,6 x Plafond S.S. (> 20 585 €)	5 288	211	1 622	66	6 910	277
> 0,8 x Plafond S.S. (> 27 446 €)	5 735	186	1 732	56	7 466	242
> 1,0 x Plafond S.S. (> 34 308 €)	5 367	142	1 168	31	6 535	173
> 1,2 x Plafond S.S. (> 41 170 €)	5 075	111	984	21	6 059	132
> 1,5 x Plafond S.S. (> 51 462 €)	1 954	34	346	6	2 300	40
> 1,8 x Plafond S.S. (> 61 754 €)	848	13	257	4	1 105	17
> 2,0 x Plafond S.S. (> 68 616 €)	2 110	28	306	4	2 415	32
> 2,5 x Plafond S.S. (> 85 770 €)	4 968	39	544	4	5 512	43
TOTAL	31 406	767	7 123	200	38 529	967

Plafond SS (Sécurité sociale) = 34 308 €.

Année 2011	Hommes		Femmes		TOTAL	
	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,6 x Plafond S.S. (≤ 21 211 €)	62	3	80	4	143	7
> 0,6 x Plafond S.S. (> 21 211 €)	5 335	210	1 604	65	6 939	275
> 0,8 x Plafond S.S. (> 28 281 €)	8 827	284	2 281	77	11 108	361
> 1,0 x Plafond S.S. (> 35 352 €)	6 143	159	1 678	46	7 822	205
> 1,2 x Plafond S.S. (> 42 422 €)	6 636	142	1 090	23	7 727	165
> 1,5 x Plafond S.S. (> 53 028 €)	1 815	32	626	11	2 441	43
> 1,8 x Plafond S.S. (> 63 634 €)	1 385	21	330	5	1 716	26
> 2,0 x Plafond S.S. (> 70 704 €)	2 777	36	544	7	3 322	43
> 2,5 x Plafond S.S. (> 88 380 €)	5 667	42	557	4	6 224	46
TOTAL	38 651	929	8 795	242	47 447	1 171

Plafond SS (Sécurité sociale) = 35 352 €.



Année 2012	Hommes		Femmes		TOTAL	
	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,6 x Plafond S.S. (≤ 21 823 €)	85	3	43	8	127	11
> 0,6 x Plafond S.S. (> 21 823 €)	4 223	211	1 351	66	5 574	277
> 0,8 x Plafond S.S. (> 29 098 €)	4 380	186	878	56	5 257	242
> 1,0 x Plafond S.S. (> 36 372 €)	3 238	142	820	31	4 058	173
> 1,2 x Plafond S.S. (> 43 646 €)	3 727	111	812	21	4 540	132
> 1,5 x Plafond S.S. (> 54 558 €)	1 285	34	476	6	1 761	40
> 1,8 x Plafond S.S. (> 65 470 €)	1 222	13	269	4	1 491	17
> 2,0 x Plafond S.S. (> 72 744 €)	2 443	28	489	4	2 932	32
> 2,5 x Plafond S.S. (> 90 930 €)	4 881	39	477	4	5 358	43
TOTAL	25 484	767	5 614	200	31 098	967

Plafond SS (Sécurité sociale) = 36 372 euros.

4.9.2.2. Organisation du travail

4.9.2.2.1. Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires.

4.9.2.2.1.1. Temps partiel

Au 31/12	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Nombre de contrats									
À la demande du salarié	9	59	68	6	51	57	6	49	55
Imposé par l'entreprise	4	7	11	3	5	8	0	1	1

4.9.2.2.1.1. Travail posté

Effectif au 31/12 travaillant en équipes	2010			2011			2012		
	F	A	T	F	A	T	F	A	T
2 équipes	44	121	165	18	115	133	67	18	185
3 équipes	0	105	105	0	68	68	5	122	127
> 3 équipes	83	112	195	0	287	287	0	212	212
TOTAL	127	338	465	18	470	488	72	452	524

% effectif postés/total

31,5

31,3

32,1

F (fixe) - A (alterné) - T (total).

4.9.2.2.1.3. Heures supplémentaires

Nombre d'heures supplémentaires	2010	2011	2012
HS effectuées et payées ^{XIII}	31 903	39 580	36 438
% HS/HEURES TOTALES THÉORIQUES	1,2	1,4	1,2

4.9.2.2.1.4. Intérim par motifs

Effectif moyen ETP ^{XIV}	2010	2011	2012
Remplacement de salariés absents	78	76	122
Surcroît de travail	82	97	57
TOTAL	160	173	179

4.9.2.2.2. Absentéisme ⁽⁸⁾**4.9.2.2.2.1. Nombre de jours d'absence**

Nombre de jours	2010	2011	2012
Total sur l'ensemble du Groupe ^{XV}	22 398	24 445	25 227
MOYEN PAR SALARIÉ ^{XVI}	15,4	16,0	16,0

4.9.2.2.2.2. Taux d'absentéisme par motifs ^{XVII}

% du nombre théorique de jours travaillés	2010	2011	2012
Maladie ^{XVII}	4,39	4,78	4,91
Maternité ^{XVIII}	0,85	0,59	0,48
Accidents du travail et de trajets ^{XIX}	0,54	0,43	0,34
Événements familiaux et autres ^{XX XXI}	0,97	1,22	1,29
TOTAL	6,75	7,02	7,02



4.9.2.3. Relations sociales

4.9.2.3.1. Conventions collectives ⁽⁹⁾

% de l'effectif	2010	2011	2012
Union des Industries Chimiques (UIC)	48	46	41
Activités du déchet	42	43	44
FG3E	4	4	7
Transports routiers	4	4	4
Travaux publics	2	3	3
TOTAL DE L'EFFECTIF FRANCE	100	100	100

4.9.2.3.2. Organisation du dialogue social

Nombre de membres de	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Comité d'entreprise	26	22	48	16	5	21	17	4	21
Comité central d'entreprise				5	2	7	5	2	7
Délégations uniques	32	13	45	18	10	28	24	3	27

Nombre de réunions de	2010	2011	2012
Comité d'entreprise	20	45	51
Comité central d'entreprise		16	7
Délégations uniques du personnel	58	35	84

4.9.2.3.3. Bilan des accords collectifs

Les sujets abordés sont fonction de l'évolution de la réglementation et des secteurs de conventions collectives concernées.

Parmi les thématiques les plus récentes peuvent être citées :

- GPEC : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences ;

- accords sur la pénibilité (en marge y sont abordés aussi les risques psychosociaux) ;
- accords sur le travail des seniors ;
- plans de formation ;
- gestion du handicap ;
- accords d'entreprise et/ou salariaux...

À fin 2012, le bilan du Groupe est le suivant :

- 100% du personnel est couvert par un accord sur les emplois des seniors :
 - anticipation de l'évolution des carrières pro ;
 - développement des compétences ;

(9) LA4.

- aménagement des fins de carrière.
- 100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap :
 - pour le handicap en particulier, le diagnostic conseil a donné lieu à la signature en janvier 2012 d'un conventionnement avec l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Un référent a été missionné sur tous les sites du Groupe avant une réunion de lancement en avril 2012.
 - l'objectif de ce conventionnement est de recruter à terme des travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.
- 88% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 12% restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50) ;
- pour la pénibilité, 47% du personnel n'est pas concerné, 40% dispose d'un accord et de plans d'action, et 13% est encore en phase d'analyse.

4.9.2.4. Santé et sécurité

4.9.2.4.1. Conditions de santé et sécurité au travail ⁽¹⁰⁾

4.9.2.4.1.1. Organisation

Tous les sites ont un responsable QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement) qui décline la politique à l'échelon élémentaire. Les sites sont également pourvus conformément à la loi de Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

En application des textes (art L 4644-1 du Code du travail) modifiant l'organisation de la surveillance et de la prévention de la santé au travail, le Groupe nomme pour chacune de ses entreprises constitutives un "salarié aux risques professionnels". Celui-ci agit en liaison avec le médecin du travail pour rendre les interventions plus efficaces en matière de surveillance médicale, et de compétences complémentaires et pluridisciplinaires.

4.9.2.4.1.2. Formation à la sécurité

Des formations spécifiques sont dispensées : Management et Optimisation des Comportements Sécurité (MOCS).

La démarche MOCS, initiée en 2010, a pour objectif de réduire les comportements à risques pouvant donner lieu à des accidents de travail. L'encadrement s'adresse aux opérateurs au cours d'interventions régulières de terrain et souligne avec chaque correspondant en situation réelle, l'adéquation ou l'inadéquation des dispositions de sécurité mises en œuvre. L'objectif est de mettre en place des mesures correctrices éventuelles et d'effectuer un transfert d'expérience.

C'est un travail de réapprentissage de comportements quotidiens et d'identification d'actes (ou de non-actions) potentiellement accidentogènes.



4.9.2.5. Certifications OHSAS 18001

Les activités du Groupe sont pour une large part certifiées OHSAS 18001. Un raisonnement par rapport

aux tonnages traités (donnée la plus pertinente) dans les sites concernés (fonction des métiers exercés) conduit aux taux de couverture suivants :

Stockage	Incinération	Physico-chimique	Régénération	Autres activités ⁽¹¹⁾
100%	48%	Néant	Néant	100%

Comités d'Hygiène et Sécurité au Travail (CHSCT)

	2010	2011	2012
Nombre de réunions	37	46	41

4.9.2.5.1.1. Dépenses engagées pour la sécurité



	2010	2011	2012
Dépenses pour la fourniture de vêtements de travail et EPI ⁽¹²⁾	803	1 046	1 500

INVESTISSEMENTS D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU TRAVAIL

	2010	2011	2012
	1 007	1 058	611

4.9.2.5.2. Accords signés en matière de santé et sécurité au travail ⁽¹³⁾

Pour la pénibilité, 47% du personnel n'est pas concerné du fait des postes occupés, 40% dispose d'un accord et de plans d'action, et 13% est encore en phase d'analyse.

Parmi les différents accords collectifs mentionnés, celui de

janvier 2012 visant les personnels des structures de valorisation et de traitement des déchets dangereux entre dans cette catégorie. Il porte sur les points suivants :

- réduction des poly-expositions aux facteurs mentionnés à l'article D.4121-5 du Code du travail ;
- adaptation et aménagement du poste de travail ;

- développement des compétences et des qualifications et accès à la formation ;
- maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle des salariés exposés aux facteurs mentionnés à l'article D.4121-5 du Code du travail.

(11) Dépollution, offre globale, plates-formes et logistique. (12) EPI (Équipements de Protection Individuelle). (13) LA9.

4.9.2.5.3. Accidents du travail ⁽¹⁴⁾

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2010	2011	2012
TF1 - personnel salarié ^{XXII}	21,2	17,6	18,5
TF1 - SALARIÉS + INTÉRIMAIRES	25,5	21,2	20,7
Taux de gravité	2010	2011	2012
TG - personnel salarié ^{XXIII}	0,7	0,8	0,8
TG - SALARIÉS + INTÉRIMAIRES	0,7	0,8	0,7

4.9.2.6. Formation

4.9.2.6.1. Politiques de formation ⁽¹⁵⁾

4.9.2.6.1.1. Budget alloué ^{XXIV}

en K€	2010	2011	2012
Valeur HT	782	936	1 187
EN % DE LA MASSE SALARIALE	1,5	1,7	2,0

Les entités constitutives du Groupe définissent les plans de formation au niveau des structures

élémentaires, en application de la loi avec concertation des comités d'entreprise. Il n'y a pas de document

unique pour le Groupe, pour tenir compte des spécificités des métiers.

4.9.2.6.1.2. Thématiques des formations

% des budgets dépensés	2010	2011	2012
Environnement qualité sécurité	62	54	56
Métiers	15	36	26
Management communication	11	2	9
Gestion administration, RH	7	2	2
Autres	5	6	7

(14) LA7. (15) LA11.



Le Groupe forme son personnel dans des organismes de formation agréés et développe parallèlement des modules de formation en interne, animés par du personnel formé à cet effet.

L'approche "intégrée" des enseignements dispensés dans le cadre de cette démarche constitue son originalité. Par exemple, les formations réglementaires obligatoires (conducteurs d'engins,

électriciens...) qui, de par leur caractère répétitif et "déconnecté" des réalités du terrain induisent généralement un manque de motivation du personnel, sont autant que possible intégrées à une formation métier plus large. À titre d'illustration, au salarié formé à la conduite d'un engin de maintenance sera conjointement dispensé un enseignement relatif à l'étiquetage et au rangement des déchets conditionnés.

Ce parcours est complété par deux modules transverses permettant à chaque salarié de s'identifier dans l'ensemble de la vie du Groupe : connaissance des déchets et responsabilité sociétale ou encore des modules "sensibilisation aux situations d'urgence" et "initiation à la chimie".

4.9.2.6.2. Formations dispensées ⁽¹⁶⁾

4.9.2.6.2.1. Total

Effectif ou heures	2010	2011	2012
Nombre de stages dispensés ^{XXVI}	1 721	2 606	2 579
Nombre d'heures de formation	15 122	19 429	24 328

4.9.2.6.2.2. Ventilation des stages

Nombre	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	144	65	209	269	112	381	267	123	390
Agents de maîtrise	507	138	645	872	204	1 076	910	179	1 089
Employés	313	82	395	214	127	341	272	98	370
Ouvriers	456	16	472	768	40	808	722	8	730
TOTAL	1 420	301	1 721	2 123	483	2 606	2 171	408	2 579
% hommes/femmes	82,5	17,5		81,5	18,5		84,2	15,8	

(16) LA10.

4.9.2.6.2.3. Ventilation des heures de formation

Heures	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	1 380	599	1 979	2 517	1 019	3 536	3 054	1 287	4 341
Agents de maîtrise	3 587	1 390	4 977	5 836	1 430	7 266	7 459	1 533	8 992
Employés	1 803	966	2 769	2 047	764	2 811	2 492	605	3 097
Ouvriers	5 207	190	5 397	5 575	241	5 816	7 792	106	7 898
TOTAL	11 977	3 145	15 122	15 975	3 454	19 429	20 797	3 531	24 328
% hommes/femmes	79,2	20,8		82,2	17,8		85,5	14,5	

4.9.2.7. Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au 31/12 de l'année précédente

En nombre d'heures	2010	2011	2012
Droits cumulés non utilisés	139 023	136 286	154 531
DROITS AYANT DONNÉ LIEU À ACCORD POUR UNE FORMATION ULTÉRIEURE	652	834	704

4.9.2.8. Égalité de traitement

4.9.2.8.1. Égalité hommes/femmes ⁽¹⁷⁾

Voir chapitre relatif à la "promotion et respect des conventions de l'OIT".

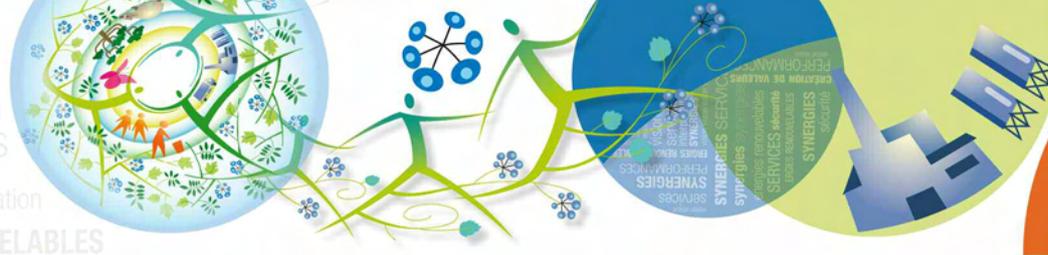
4.9.2.8.2. Personnes handicapées ⁽¹⁸⁾

100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap.

Un diagnostic conseil a conduit à la signature en janvier 2012 d'un conventionnement avec l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions sur tous

les sites du Groupe. Un référent a été missionné sur tous les sites du Groupe. L'opération a débuté en avril 2012.

L'objectif de ce conventionnement est de recruter à terme des travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.



Nombre de bénéficiaires	2010	2011	2012
Dans l'entreprise	42	38	44
Sous-traitance en secteur protégé	2	6	6
TOTAL	44	44	50

4.9.2.8.3. Politique de lutte contre les discriminations ⁽¹⁹⁾

Voir chapitre relatif à la "promotion et respect des conventions de l'OIT".

4.9.2.9. Promotion et respect des conventions de l'OIT

4.9.2.9.1. Liberté d'association et négociation collective ⁽²⁰⁾

4.9.2.9.1.1. Politique générale

Dans ses Codes de comportements et d'actions (point n°4) le Groupe précise sa position :

"Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique :

- le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques ;
- tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie

politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;

- le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe."

4.9.2.9.1.2. Délégations syndicales

Nombre de délégués syndicaux	2010	2011	2012
TOTAL	23	21	22

4.9.2.9.1.3. Délégations du personnel

Délégués du personnel	2010	2011	2012
Nombre	28	22	27
NOMBRE DE RÉUNIONS	41	50	51

(19) LA13. (20) HR5 ; LA4.

4.9.2.9.2. Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ⁽²¹⁾

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits de l'Homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé, obligatoire et/ou des enfants, respect des populations autochtones). Toutefois il estime être très peu exposé à ce risque, l'activité du Groupe se déroulant quasi exclusivement en France où l'ensemble des salariés sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.

Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.

Le Groupe procède généralement à des recrutements locaux et est très faiblement confronté à cette problématique. Il s'attachera davantage à conserver de grands équilibres :

- de genre : avec un effectif qui ne peut être à parité (pénibilité de certains postes) mais avec une égalité des chances (par exemple taux de cadres femmes 26%

pour une féminisation moyenne à 23%) ;

- de génération : équilibre de la pyramide des âges (âge moyen 41 ans) et effectif séniors de plus de 45 ans à 35% du total des salariés ;
- d'expérience : avec une pyramide d'ancienneté bien équilibrée autour d'une moyenne de 10 ans.

88% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 12% restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50).

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée, et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses salariés, ni d'aucun tiers.

4.9.2.9.3. Abolition du travail des enfants ⁽²²⁾ et élimination du travail forcé ou obligatoire ⁽²³⁾

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique. Du fait des zones géographiques où le Groupe est présent, ce dernier est peu exposé à ces risques.

4.9.3. Informations environnementales

4.9.3.1. Politique générale en matière environnementale

4.9.3.1.1. Organisation pour prise en compte des aspects environnementaux

4.9.3.1.1.1. Politique générale

Le métier de Séché Environnement est la valorisation et le traitement de tous les déchets (hors radioactifs) pour tous types de clients (industriels ou collectivités territoriales).

Tous les sites de traitement de Séché Environnement sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (IPCE) et respectent leur arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe nature et volume des déchets à l'entrée, mais également donne les normes de rejets aqueux et atmosphériques. La traçabilité du déchet est sur toute la chaîne de valorisation/traitement des déchets, et le respect des normes environnementales est contrôlé par l'administration.

Il est donc de l'essence même de Séché Environnement d'adapter son outil industriel pour diminuer son impact environnemental dès promulgation réglementaire de nouvelles valeurs limites. Les mesures en sont faites sous contrôle de l'administration (DREAL) avec un large panel de techniques de



mesure, physico-chimiques ou biologiques (mesures de la biodiversité et de la qualité de l'air par les lichens).

Séché Environnement ne peut toutefois se fixer d'objectifs environnementaux chiffrés absolus car le Groupe est tributaire de la qualité et du mix des déchets qu'il traite pour ses clients (industriels en particulier où l'hétérogénéité est la plus importante).

L'objectif du Groupe est de traiter le déchet au bénéfice de la planète, dans le respect des normes réglementaires.

Nota :

Ainsi le Groupe ne peut s'engager sur une performance en valeur absolue de rejet atmosphérique en soufre par exemple car celui-ci sera fonction du volume et de la teneur en soufre du déchet que ses clients lui auront confié pour traitement. Un autre exemple illustre la totale dépendance du Groupe à la nature des déchets qui lui sont remis par ses clients pour traitement : la limitation à pouvoir restreindre par une politique volontariste ses déchets ultimes. Ils sont quasi inexistantes lors de l'incinération d'un déchet liquide, ou à l'autre extrême, il restera le même tonnage sortant pour le traitement d'une terre polluée. En moyenne la masse des mâchefers représente 20% de celle des déchets entrants.

4.9.3.1.1.2. Démarches de certification ISO 14001 & MASE

Les activités industrielles du Groupe sont intégralement certifiées ISO 14001. Seul le transport ne l'est pas, le référentiel ISO 14001 ne convenant pas à cette activité qui adhère à d'autres référentiels comme la "Charte CO₂" pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

4.9.3.1.2. Organisation et information

4.9.3.1.2.1. Organisation interne

L'exercice de cette politique est du ressort du directeur des opérations industrielles, membre de la Direction générale.

Un poste spécifique de directeur de l'éco-responsabilité santé/sécurité lui est adjoint. Celui-ci a en charge le suivi et la coordination au quotidien des actions des différents sites. Ses relais de terrain sont au niveau de chaque site élémentaire : le responsable Qualité Sécurité Santé Environnement.

4.9.3.1.2.2. Politique d'information

Niveau réglementaire

Le suivi et la discussion des politiques environnementales sont effectués au sein des CLIS ⁽²⁴⁾ où siègent à côté de l'industriel les administrations, les élus, des

associations, des riverains. Les bilans environnementaux y sont présentés annuellement (en sus des déclarations aux autorités DREAL ⁽²⁵⁾).

Politique d'ouverture et de visites de sites

Accueillir des visiteurs sur les sites n'est pas qu'une démarche de connaissance mutuelle, c'est exprimer la volonté de transparence qui anime la culture de Séché Environnement. C'est également un premier geste d'information et de formation fort. Montrer la fierté des salariés à leur poste de travail et le devenir du déchet, les ressources qu'il recèle encore à condition d'avoir été trié convenablement en amont, sont des éléments de la pédagogie mise en œuvre.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

En 2012, ce sont plus de 6 500 visiteurs qui ont été accueillis lors de près de 400 visites. Les journées portes ouvertes viennent s'ajouter à ces valeurs.

(24) CLIS : Comités Locaux d'Information et de Surveillance. (25) DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Logement.

Nouvelles technologies de communication

Séché Environnement a mis en place dès 2011 de nouveaux outils de communication de manière à disposer d'une large palette d'outils à destination de ses parties prenantes (personnel, associations, institutions ...) en utilisant les facilités offertes par internet : site corporate, blog et Facebook.

4.9.3.1.3. Moyens consacrés à la prévention des risques et des pollutions ⁽²⁶⁾

4.9.3.1.3.1. Organisation

Établissements classés pour la protection de l'environnement, tous les sites du Groupe disposent de Plans d'Opérations Internes (POI), de Plans de Prévention et d'Intervention (PPI) en lien avec leur zone d'implantation...

Des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance en particulier, les contrôles des autorités (DREAL), et des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, SDIS ⁽²⁷⁾ ...) en vue d'une formation mutuelle.

Le Groupe s'est doté au niveau direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens.

Elle assure la gestion de la communication en toute transparence.

4.9.3.1.3.2. Illustrations

Quelques exemples de mesures prises en sus des équipements techniques :

- bruit : gestion de la circulation des camions et des engins (circuits et horaires) et capotage de certaines installations techniques (moteurs) ;
- poussières : lors des chantiers arrosages et plantations de végétaux ; pour les émissions de l'incinération des électrofiltres et lavages de gaz ;
- odeurs : travail dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le week end, et masquant d'odeurs pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

4.9.3.1.4. Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux ⁽²⁸⁾

4.9.3.1.4.1. Activité courante

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

4.9.3.1.4.2. Dépenses supplémentaires ⁽²⁹⁾

Seules les dépenses supplémentaires identifiables sont prises en compte. Par exemple, la construction d'une station d'épuration des eaux usées constitue une dépense environnementale, mais les dépenses d'entretien supportées au cours des exercices suivants perdent leur caractère environnemental ; en revanche, les dépenses supplémentaires qui augmenteraient les capacités de traitement des eaux usées par rapport aux performances initiales, correspondent à des dépenses environnementales.

Sont exclues du champ :

- les amendes et pénalités ;
- les dépenses dont ce n'est pas l'objet principal que de veiller à la protection de l'environnement ;
- les dépenses pouvant influencer favorablement sur l'environnement, mais qui ont avant tout pour objet de satisfaire d'autres besoins comme améliorer la rentabilité, l'hygiène ou la sécurité sur les lieux de travail (par exemple les nouveaux centres de tri).

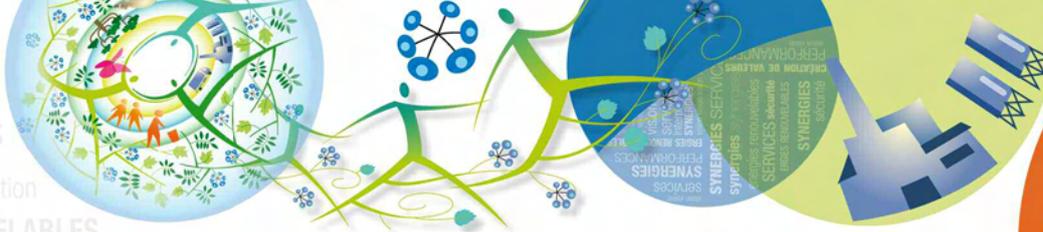


Tableaux des dépenses environnementales par domaines

				VARIATION DES PROVISIONS RISQUES		
 (classification Eurostat)	01/01/12	Dotations	Reprises utilisées			
Protection de l'air ambiant et du climat	-	-	-			
Gestion des eaux usées	-	-	-			
Gestion des déchets	-	-	-			
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface	272	-	-			
Lutte contre le bruit et les vibrations	-	-	-			
Protection de la biodiversité et du paysage	-	-	-			
Protection contre les rayonnements	-	-	-			
Recherche et développement	-	-	-			
Autres activités de protection contre l'environnement	11 252	898	139			
TOTAUX	11 525	898	139			

par type d'actions

				VARIATION DES PROVISIONS RISQUES		
 (classification Eurostat)	01/01/12	Dotations	Reprises utilisées			
Pré-traitement, traitement et élimination	-	-	-			
Mesure et contrôle	-	-	-			
Recyclage, valorisation	-	-	-			
Prévention des pollutions	11 524	898	139			
TOTAUX	11 524	898	139			



ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX			DEPENSES D'EXPLOI- TATION	INVESTIS- SEMENTS	TOTAL DÉPENSES
Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/12	Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées	31/12/12
-	-	-	42	2 481	2 523
-	-	-	3	796	799
-	-	-	-	45	45
-	-	272	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
35	1 304	13 281	-	-	863
35	1 304	13 553	45	3 322	4 230
ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX			DEPENSES D'EXPLOI- TATION	INVESTIS- SEMENTS	TOTAL DÉPENSES
Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/12	Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées	31/12/12
-	-	-	-	2 990	2 990
-	-	-	45	243	288
-	-	-	-	-	-
35	1 304	13 553	-	88	951
35	1 304	13 553	45	3 322	4 229

4.9.3.2. Impacts de l'activité de gestion des déchets

4.9.3.2.1. Eau : approvisionnement, consommation et rejets

4.9.3.2.1.1. Politique eau

Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process),

les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site. Une large part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process (stabilisation), pour du lavage de camion, le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts.

4.9.3.2.1.2. Consommation d'eau ⁽³⁰⁾

Consommation en milliers de m ³	2010	2011	2012
Incinération	3 291	4 151	4 057
Autres	248	267	233
TOTAL EN MILLIERS DE M³	3 539	4 418	4 290

4.9.3.2.1.3. Origines de l'eau consommée ⁽³¹⁾

Sources d'approvisionnement	2010	2011	2012
Total consommé en milliers de m³	3 539	4 418	4 290
<i>Dont prélèvement en nappe phréatique</i>	<i>3 054</i>	<i>3 883</i>	<i>3 785</i>
PROPORTION HORS NAPPES PHRÉATIQUES	86,3%	87,9%	88,2%

4.9.3.2.1.4. Restitutions d'eau au milieu naturel ⁽³²⁾

Restitutions en milliers de m ³	2010	2011	2012
Total consommé en milliers de m³	2 293	2 686	2 542
RELATIF À LA CONSOMMATION	64,8%	60,8%	59,3%



4.9.3.2.1.5. Qualité des eaux restituées au milieu naturel ⁽³³⁾

Contaminants en tonnes par an	2010	2011	2012
Sels solubles	4 837	5 114	5 132
DCO - Demande Chimique en Oxygène	1 205	782	759
MES - Matières En Suspension	21,0	43,3	50,3
Métaux totaux	2,3	1,9	2,1
METOX - indice	5,0	6,5	7,3
Azote total	16,3	19,6	17,3
AOX ^{xxvii}	3,1	0,6	0,9

4.9.3.2.2. Matières premières ^{xxviii} : quantités et origines ⁽³⁴⁾

Consommation en milliers de tonnes	2010	2011	2012
Hors valorisation interne de déchets	nd	nd	93
Achats externes	nd	nd	45
TOTAL EN Kt	87	85	138
<i>En proportion du tonnage traité</i>	3,8%	3,5%	6,3%
<i>Proportion issue de déchets</i>			67,4%

En 2010 et 2011, ces données comportaient une erreur matérielle de reporting dans la conversion des volumes d'azote en tonnes. Elles

les surévaluaient respectivement à 250 et 263 Kt.

L'accroissement des consommations en 2012 est liée à l'utilisation

de matériaux de construction d'infrastructures (alvéoles et aires de circulation) à Changé.

(33) EN21. (34) EN1 & EN2.

4.9.3.2.3. Impacts des rejets atmosphériques ⁽³⁵⁾

Émissions en tonnes par an	2010	2011	2012
Oxyde d'azote en t NO ₂	464	517	546
Dioxyde de soufre en t SO ₂	263	418	339
Acide chlorhydrique en t HCl	3,9	6,6	6,1
Poussières en t	8,2	9,9	13,9
Dioxines et furanes en grammes	0,093	0,082	0,092

Émissions en tonnes par an	2010	2011	2012
Composés organiques volatils (COV)	-	-	-
Incinération (sources canalisées)	3,7	5,5	11,4
Valorisation chimique	33,9	35,4	39,0
Stockage	2,4	1,5	33,9
TOTAL	40,0	42,4	84,3

4.9.3.2.4. Utilisation des sols ⁽³⁶⁾

Pour le paysage des sites de stockage, une équipe d'écologues est active depuis 1994 pour en assurer l'intégration. Des schémas directeurs sont établis, préservant les zones écologiques sensibles (zones humides en particulier) et des simulations sont faites pour

permettre des échanges avec les populations riveraines. En cours d'exploitation, cette équipe veillera au bon équilibre de la nature, boquera et ensemencera avec des espèces locales. Elle vérifie le bon état des sites par des indicateurs scientifiques (IBGN^{XXIX}, comptage des oiseaux selon un protocole du

Muséum national d'histoire naturelle, des amphibiens...). Le paysage fera également l'objet d'un tableau de bord de suivi mettant en évidence les importances des surfaces vues de l'extérieur du site avec la nature, des aires de chantier, des déchets temporairement visibles.

Surfaces en hectares au 31/12	2010	2011	2012
Incinération	27,6	33,1	33,1
Physico-chimique	12,0	12,0	12,0
Stabilisation et stockage	260,0	260,0	260,0
Valorisation chimique	5,8	5,8	5,8
Tri, valorisation, transports	22,3	22,3	22,3
TOTAL EN HECTARES	327,6	333,0	333,0



4.9.3.2.5. Prévention, recyclage et élimination des déchets ⁽³⁷⁾

Le métier de Séché Environnement étant le traitement des déchets, le Groupe a des déchets ultimes qui ne constituent que le reliquat de 2 200 Kt de déchets

réceptionnés des clients pour traitement (soit un abattement de tonnage de 91% pour passer aux déchets générés au sens réglementaire par l'activité de traitement de déchets elle-même).

Ainsi Séché Environnement ne gère pas à proprement parler des

déchets, mais au contraire les traite, assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des déchets ultimes qu'il stocke en sécurité en les isolant de tout contact avec la biosphère.

Production de déchets ultimes	2010	2011	2012
DÉCHETS DANGEREUX - TOTAL EN Kt	140	140	151
<i>En proportion du tonnage traité</i>	6,0%	5,8%	6,9%
DÉCHETS NON DANGEREUX – TOTAL EN Kt	44	46	33
<i>En proportion du tonnage traité</i>	1,9%	1,3%	1,5%

4.9.3.3. Utilisation durable des ressources

4.9.3.3.1. Politique générale

A l'identique et sous les mêmes réserves de nature et volume des déchets confiés pour le traitement, Séché Environnement se donne pour objectif de privilégier la valorisation matière (cas par exemple pour des bains chromiques ou des boues contenant des métaux tels

que nickel, zinc ou molybdène) ou énergétique.

4.9.3.3.2. Valorisation des matières ⁽³⁸⁾

Cela résultera principalement de la qualité du recyclage qui peut être opéré sur les déchets reçus de la clientèle. La qualité de tri chez le producteur est alors primordiale, et échappe à la sphère d'influence du Groupe.

Pour un tri optimisé, Séché Environnement a modernisé en 2011 et 2012 ses plates-formes de tri de déchets non dangereux (emballages en particulier) pour les automatiser et les doter des technologies les plus modernes de tri optique, balistique...

Valorisation en milliers de tonnes	2010	2011	2012
En interne au Groupe	111	90	93
En externe	96	170	199
TOTAL EN Kt	207	260	292
<i>En proportion du tonnage traité</i>	8,9%	10,8%	13,3%
<i>En valorisation interne</i>	53,6%	34,6%	31,8%

(37) EN2. (38) EN2.

4.9.3.3.3. Énergie

4.9.3.3.3.1. Consommation d'énergie ⁽³⁹⁾

Total en GWh par an	2010	2011	2012
Publié antérieurement	212,7	307,7	
Méthodologie 2012 ⁽⁴⁰⁾	206,7	301,7	295,7
<i>kWh par tonne de déchets traités</i>	89,2	125,8	127,6

4.9.3.3.3.2. Valorisation énergétique hors déchets ⁽⁴¹⁾

Total en GWh par an	2010	2011	2012
Publié antérieurement	256,3	644,4	
Méthodologie 2012 ⁽⁴²⁾	256,3	644,4	659,2
<i>kWh par tonne de déchets traités</i>	110,6	267,0	284,5

4.9.3.3.3.3. Autosuffisance énergétique

Taux d'autosuffisance	2010	2011	2012
TOTAL	124%	214%	221%

Les perspectives d'évolution sont liées aux volumes et au mix de déchets à recevoir de la clientèle.

(39) EN3, EN4 & EN5. (40) Correction d'une erreur matérielle sur la vapeur consommée en 2010 et 2011 pour la régénération de solvants (estimation au vu des valeurs 2012 à 20 GWh/an en plus à Mourenx), et neutralisation du biogaz des installations de stockage des déchets non dangereux brûlé en torchères (environ 26 GWh/an en 2012), cette énergie n'étant pas consommée pour l'exploitation, est à considérer comme non valorisée.

(41) EN6. (42) Correction d'une erreur matérielle sur la vapeur vendue en 2010 et 2011 par l'incinérateur de Rouen (estimation au vu des valeurs 2012 à 45 GWh/an), et ajout du photovoltaïque du Vigeant en 2012 pour 4 GWh/an.



4.9.3.4. Changement climatique

4.9.3.4.1. Bilan Carbone (Article 75 loi Grenelle)

L'article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 impose d'effectuer un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Depuis plusieurs années, Sécché Environnement calculait ses émissions de GES. À compter de 2011, il applique la méthodologie du Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réglementaire appuyé sur le Bilan Carbone®V7 initié par l'ADEME et aujourd'hui porté par l'Association Bilan Carbone. L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des catégories ou scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

Le cycle du carbone est un cycle biogéochimique résultant d'échanges complexes entre l'atmosphère, les océans, les matières vivantes et minérales.

Le cycle "court terme" de la biomasse

La biomasse assimile le carbone par photosynthèse lors de sa croissance. Sa dégradation naturelle par putréfaction sous forme CO_2 et CH_4 , relargue naturellement le carbone préalablement stocké : c'est le cycle court du carbone, dit biogénique. Dans ce cycle naturel en équilibre, l'impact sur l'effet de serre du "CO₂ biogénique" est considéré quasi nul.

En conséquence, il est admis que le carbone d'origine biomasse (matériaux biodégradables, cartons, déchets ménagers organiques...) réémis sous forme de CO_2 lors du traitement des déchets n'a pas ou peu d'impact sur l'effet de serre. Le CH_4 , dont le PRG est beaucoup plus important et souvent attribuable à des activités humaines, par exemple le stockage partiellement anaérobie des déchets, doit, lui, être pris en compte.

Le cycle "très long terme" du carbone fossile

Le carbone contenu dans les matières fossiles, a été piégé au cours de cycles de plusieurs millions d'années dans des "réservoirs géologiques" sans pratiquement plus aucun échange avec l'atmosphère depuis des millénaires. La combustion de carburants fossiles ou de matières dont le carbone est d'origine fossile (plastiques...) déséquilibre donc le cycle "naturel" du carbone en injectant dans l'atmosphère des quantités massives de CO_2 et de CH_4 . C'est un ajout net de carbone à l'atmosphère sur une échelle de temps de l'ordre de 100 ans.

En conséquence :

Le carbone d'origine fossile contribue, sur cette échelle de temps, à augmenter la concentration de CO_2 dans l'atmosphère et a ainsi un impact déterminant sur le changement climatique.

Le carbone biogénique doit être quantifié séparément car il est considéré sans impact sur le changement climatique. Concernant les activités de gestion de déchets, le carbone biogénique est issu de la composante fermentescible des déchets.

4.9.3.4.2. Émissions de gaz à effet de serre (GES) ⁽⁴³⁾

Émissions pour scopes 1 + 2 en Kt éqCO ₂	2010	2011	2012
Ancienne méthodologie	631,4	883,1	
Bilan Carbone - carbone fossile		682,0	611,5
Bilan Carbone - carbone biogénique		325,6	295,3
BILAN CARBONE – CARBONE TOTAL		1 007,6	906,8
Incertitude de la mesure Bilan Carbone		367,3	

Il y a bien recoupement entre les deux méthodologies du fait des incertitudes de la mesure.

4.9.3.4.3. Gaz à effet de serre évités ⁽⁴⁴⁾

4.9.3.4.3.1. Principe

Les émissions atmosphériques dans le traitement de déchets dépendent du type de déchet et du process utilisé. Exemples :

- stockage avec production de méthane : la réglementation ne prévoit que le brûlage à la torche du méthane pour abattre son pouvoir de réchauffement global qui est 25 fois plus élevé que le gaz carbonique. Le Groupe valorise ce méthane en produisant électricité et vapeur : l'abattement est le même, mais le Groupe est à l'origine de gaz à

effet de serre évités au titre de cette production d'énergie qui aurait nécessité la consommation d'une énergie fossile par ailleurs. S'agissant de carbone biogénique, dans la méthodologie Bilan Carbone® ces émissions évitées ne seront plus comptabilisées comme telles.

- incinération avec production d'énergie : avant toute chose, le Groupe dispose d'installations de traitement des fumées pour être conforme à la réglementation. La production d'énergie est à l'origine de gaz à effet de serre évités. Des travaux de R&D ont permis par ailleurs d'abattre

d'autres gaz à effet de serre (oxydes d'azote) par injection d'urée dans le traitement des fumées, et des solutions de captage du CO₂ dans les fumées par techniques membranaires ont donné lieu récemment à dépôt de brevets ;

- traitement de gaz industriels : leur traitement permet d'abattre des quantités considérables de GES car s'appliquant à des gaz comme les CFC, SF6... au pouvoir de réchauffement de 25 000 à 29 000 fois le CO₂.

4.9.3.4.3.2. Du fait de la valorisation énergétique

GES évités pour scopes 1 + 2 en Kt éqCO ₂	2010	2011	2012
Ancienne méthodologie - publié	111,0	164,6	
BILAN CARBONE – HORS ÉNERGIE AUTOCONSOMMÉE		86,0	79,8

Il y a bien recoupement entre les deux méthodologies en ne prenant comme émissions évitées que celles ayant pour origine des installations émettrices de carbone fossile.



4.9.3.4.3.3. Par le traitement de gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les

CFC, le halon, le SF6... à très fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 25 000 à 29 000 fois le CO₂).

GES abattus en Kt éqCO₂

2010

2011

2012

GES ABATTUS HORS GAZ INDUSTRIELS TRAITÉS

7 472

8 061

7 724

4.9.3.4.4. Mesures d'adaptation

4.9.3.4.4.1. Transport des déchets

Séché Transports a obtenu dès décembre 2010 l'agrément "objectif CO₂ les transporteurs s'engagent", reconnaissance des efforts menés dans le cadre d'une démarche volontaire de réduction des émissions de CO₂. À partir de cet engagement initial de la filiale spécialisée en logistique, des formations "éco-conduite" ont été étendues aux chauffeurs des différents sites de Séché Environnement, dont certaines menées en collaboration avec un pétrolier dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Conscient de l'impact du transport routier surtout dans des zones à forte densité de populations, Séché Environnement a en outre initié depuis quelques mois une solution alternative par voie fluviale pour des déchets inertes de la région parisienne destinés à être valorisés en reconstitution paysagère en zone Seine aval. Sur le

port de Gennevilliers, le Groupe a ouvert une plate-forme de 4 000 m² destinée à leur transit par voie fluviale, avec un objectif en rythme de croisière de 100 000 tonnes/an, soit l'équivalent de 5 000 rotations de camions évitées.

4.9.3.4.4.2. Transport du personnel

Les déplacements professionnels en France métropolitaine sont à l'origine d'une émission de 2,0 Kt éqCO₂ dont 84% sont liés à l'usage de la voiture (flotte d'entreprise et véhicules de location), 15% de l'avion et 1% du chemin de fer.

4.9.3.5. Protection de la biodiversité

Son métier met Séché Environnement en contact permanent avec la nature, sur ses sites mais aussi en dehors, à travers ses relations de voisinage et son inscription dans les territoires. Son activité est moins dépendante que potentiellement impactant sur les milieux.

Le lien qui unit Séché Environnement à la biodiversité environnante est d'autant plus fort qu'occupant un foncier notable, il lui est possible de mettre en œuvre une action cohérente de préservation et de suivi du monde animal et végétal. Les fruits de cette action s'étendent au-delà de l'aire de ses sites propres du fait des échanges existant entre territoires (les corridors écologiques).

La biodiversité que l'entreprise préserve est celle qui l'entoure au quotidien, celle qui passe souvent inaperçue, car qualifiée de commune ou ordinaire. Mais c'est elle qui fera la richesse des territoires de demain. C'est dans cette optique qu'est menée la politique environnementale de Séché Environnement, dans le respect de l'existant pour ne pas hypothéquer l'avenir. Dans cet esprit, Séché Environnement a adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB).

La biodiversité commune est intégrée par le Groupe dans sa démarche globale de protection des milieux naturels et ce dès le début de tout projet industriel. Il s'agit de préserver un milieu paysager typique, ayant des caractéristiques bien définies et des interrelations particulières.

En s'appuyant sur les résultats de ses études et fort de sa volonté de préserver le patrimoine naturel local, Séché Environnement intègre ses sites - dès leur conception - dans un schéma directeur paysager personnalisé avec des zones naturelles à protéger et de grandes orientations des programmes de réhabilitation. À ce jour, il ne s'est jamais avéré nécessaire de recourir à de la compensation.

Ces zones "écologiquement sensibles" font partie des secteurs géographiques où ont été contactées les espèces les plus vulnérables, ou les éléments forts du paysage, comme peuvent l'être certains arbres remarquables. Leur classement ne relève que d'une décision interne au Groupe, indépendamment et en complément de tout espace protégé réglementaire qui existerait (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...).

Au-delà de ce statut de protection particulière qui leur est accordé, ces secteurs font l'objet de

programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques concernés, en particulier, l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement.

Ces campagnes de suivi sont réalisées par des naturalistes intégrés aux équipes d'exploitation formées à cet effet, en particulier pour le suivi des amphibiens, des urodèles ou des chiroptères. En ce qui concerne l'avifaune, le protocole de suivi est celui du Muséum national d'histoire naturelle : le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) dont les mesures sont réalisées par les associations de naturalistes locaux ou par des membres de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO membre de BIRDLIFE-International).

La démarche se résume en quelques points :

- préservation des secteurs à valeur patrimoniale dès la conception du projet ;
- mise en place de mesures de suivi du maintien de la biodiversité ;
- non dissociation des paysages et de la biodiversité, c'est-à-dire intégrer dans les programmes de paysage ou de renaturation les éléments concourants à enrichir la biodiversité, en accordant une attention particulière aux choix

des végétaux, arbustes, arbres, et semences, de préférence endogènes ;

- application d'une gestion adaptée des secteurs naturels notamment à travers la gestion différenciée : outil qui détermine les moyens et le timing pour les entretiens des zones naturelles protégées et des zones proches (fauches tardives, génie écologique des mares et cours d'eau, conservation d'arbres morts...). L'usage du pastoralisme s'inscrit dans cette politique, avec des Highland cattle pour l'entretien des zones humides ou encore la Chèvre des fossés (espèce locale en voie de disparition) pour le débroussaillage des zones en pentes et difficiles d'accès aux hommes.

Dès le début de son activité le Groupe a été sensible à cette dimension et a travaillé sur le terrain avec toute personne ou association partageant ces valeurs. Ainsi son site historique est refuge de la LPO depuis 1994 et sa certification ISO 14001 pour la protection environnementale a été obtenue dès 1996. C'était la première au monde dans son métier.

Cela fait une vingtaine d'années qu'un écologue naturaliste fait partie des équipes pour intégrer cette dimension de respect de la



biodiversité dans toutes les décisions et actions. Petit à petit son équipe s'est étoffée, et des collaborations avec le Muséum national d'histoire naturelle sont nées. À présent tous les sites de stockage ont intégré depuis plusieurs années le programme STOC pour le suivi temporel des oiseaux communs. Et d'autres

sujets sont en cours, avec les amphibiens, les chiroptères... présents sur les sites, tous ouverts au public en partage de connaissances.

Le rapport Responsabilité sociale du Groupe détaille toutes ces mesures et leur bilan pluriannuel.

4.9.4. Engagements sociétaux ⁽⁴⁵⁾

4.9.4.1. Impact territorial, économique et social

4.9.4.1.1. Emploi et développement régional ⁽⁴⁶⁾

4.9.4.1.1.1. Redistribution du chiffre d'affaires



	2010	2011	2012
Collaborateurs (salaires et charges)	84,4	80,6	98,8
Fournisseurs	190,7	210,9	245,5
Actionnaires (dividendes)	11,2	11,2	11,2
Établissements financiers	9,0	7,4	10,7
État et collectivités	33,3	31,8	35,1
Sommes conservées par l'entreprise	84,7	80,6	51,9
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	402,1	424,4	441,9

4.9.4.1.1.2. Ancrage territorial

Résidence des salariés

% de l'effectif salarié	2010	2011	2012
RÉSIDENT < 50 KM DU LIEU DE TRAVAIL ^{xxx}	80	87	90

Fiscalité locale : contribution économique territoriale versée ⁽⁴⁷⁾



	2010	2011	2012
	1 970	5 084	2 606
EN ÉQUIVALENT EMPLOIS LOCAUX ^{xxxI}	45	116	59

(45) Les engagements sociétaux du Groupe sont détaillés dans son rapport Responsabilité sociale. (46) EC8 & EC9.

(47) Antérieurement taxe professionnelle.

4.9.4.1.1.3. Coopération avec établissements d'enseignement

Stagiaires accueillis pour une durée > 1 mois

En nombre	2010	2011	2012
Cadres	6	4	3
Non-cadres	11	37	24
TOTAL	17	41	27

Taxe d'apprentissage versée ^{xxxii}	2010			2011			2012		
	C	NC	T	C	NC	T	C	NC	T
Versements 									
Implantation régionale	19	48	67	26	64	80	21	186	207
Implantation nationale	1	6	7	5	30	35	6	1	7
TOTAL	20	54	74	31	94	115	27	187	214

C (cadre) - NC (non-cadre) - T (total).

Contributions à l'éducation et à l'enseignement

Le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

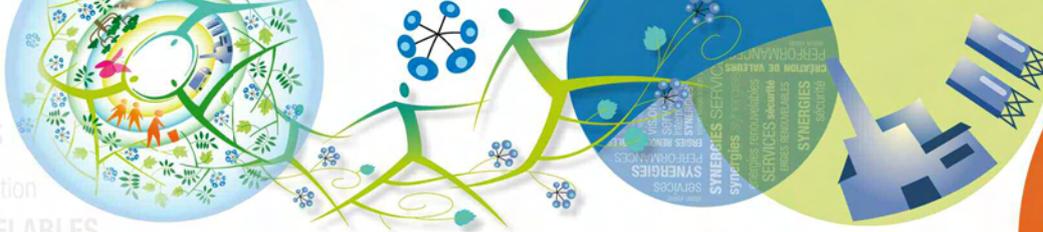
4.9.4.1.2. Populations riveraines ou locales⁽⁴⁸⁾

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Sécché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (90% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois induits.

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardienage, nettoyage, maintenance

entre autres). À ces effets directs il convient d'ajouter les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.



4.9.4.2. Sous-traitance et fournisseurs ^{XXXIII}



	2010	2011	2012
TOTAL DE LA SOUS-TRAITANCE	47 651	65 441	80 972
<i>% sous-traitance / chiffre d'affaires</i>	<i>11,9%</i>	<i>15,4%</i>	<i>18,4%</i>

4.9.4.3. Relations avec les parties prenantes

4.9.4.3.1. Communication réglementée

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des comités locaux d'information et de surveillance. Ces CLIS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. À l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

4.9.4.3.2. Dialogue avec les parties prenantes

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes Organisations Non Gouvernementales (ONG)

actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé.

Outre ces actions de dialogue permanent avec les associations de défense de l'environnement relativement à l'utilité sociétale du métier du Groupe et de sa manière de l'exercer, Séché Environnement initie également des partenariats ciblés sur des opérations de préservation de la biodiversité autour de ses sites. En 2012, une convention s'est poursuivie avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre du centenaire de celle-ci.

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies. L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issu des procédés industriels.

Éco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, gestion différenciée des espaces, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC de comptage de l'avifaune avec le Muséum national d'histoire naturelle, démontrent l'efficacité de ces mesures engagées depuis de nombreuses années. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune sont en cours de mise en place.

4.9.4.4. Loyauté des pratiques

4.9.4.4.1. Bonnes pratiques des affaires

Les Codes de comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°3) précisent les instructions données par le Groupe :

“Exprimer clairement la Responsabilité sociétale de l'entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un développement durable.

Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets, pour lui fournir :

- *les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;*
- *à des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;*
- *mais également, en tant que promoteur d'un développement durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).*

Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :

- *les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;*
- *les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de développement durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;*
- *la politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.*

Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération”.

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

4.9.4.4.2. Stratégies d'influence et représentation d'intérêts

Séché Environnement ne pratique pas d'actions isolées de lobbying. Le Groupe s'exprime à travers les structures professionnelles dont il est adhérent. La personne en charge est le Directeur marketing Groupe, directement rattaché à la Direction générale.

4.9.4.4.2.1. Représentations d'intérêts avec les parties prenantes

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités. La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'influence impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la travestir, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé.

4.9.4.4.2.2. Une force de proposition et des prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations entre les autorités nationales ou européennes, les représentants des



professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, dans une perspective de développement durable.

4.9.4.4.3. Actions pour prévenir toute forme de corruption

Les Codes de comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°7) précisent les instructions données par le Groupe :

«Éthique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.

Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.

Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.

Éthique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client et/ou fournisseur existant ou potentiel. »

Au moment de la mise en place de ces instructions, deux réunions de sensibilisation pour le management ont été tenues, animées par Transparency International France.

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

4.9.4.5. Autres actions en faveur des droits de l'homme

4.9.4.5.1. Droit d'alerte

Le Groupe a mis en place un dispositif de droit d'alerte pour tout le personnel (point n°8 des Codes de comportements et d'actions) :

«Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans les Codes de comportement et d'actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au Directeur du développement durable.

Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.

L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée, en contrepartie d'un engagement de confidentialité. La mise en œuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant

appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées "de bonne foi". "

4.9.5. Sous-consolidation Tredi SA

Ce chapitre concerne les éléments propres à Tredi SA dans le cadre de ses éléments spécifiques de

réponse aux exigences de l'article 225 du Grenelle de l'environnement, selon des définitions de périmètre et de données pertinentes définis pour l'ensemble du Groupe. 2012 est le premier exercice à avoir une publication d'une sous-consolidation au sein du Groupe.

4.9.5.1. Informations sociales ⁽⁴⁹⁾

4.9.5.1.1. Emploi

4.9.5.1.1.1. Effectifs en France

Par statut et par sexe

En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Au 31/12									
Cadres	69	29	98	64	30	94	66	30	96
Agents de maîtrise	166	70	236	170	71	241	156	62	218
Employés	8	37	45	6	36	42	6	34	40
Ouvriers	176	1	177	173	2	175	166	2	168
TOTAL EN UNITÉS	419	137	556	413	139	552	394	128	522
% hommes/femmes	75	25		75	25		75	25	

Par nature de contrat et par sexe

En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Au 31/12									
CDI (durée indéterminée)	388	130	518	388	135	523	373	126	499
CDD (durée déterminée)	31	7	38	25	4	29	21	2	23
TOTAL EN UNITÉS	419	137	556	413	139	552	394	128	522
% CDD/effectif total	7,4	5,1	6,8	6,1	2,9	5,3	5,6	1,5	4,4



Par nationalité et par sexe

En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Au 31/12									
Français	390	130	520	395	137	532	378	126	504
Européens	8	4	12	5	2	75	5	5	7
Étrangers hors Europe	21	3	24	13		13	11	-	11
TOTAL EN UNITÉS	419	137	556	413	139	552	394	128	522

Pyramide des âges

Au 31/12/12	Hommes	Femmes	TOTAL
< 25 ans	13	3	16
de 25 à 30 ans	39	10	49
de 31 à 35 ans	53	21	74
de 36 à 40 ans	44	14	58
de 41 à 45 ans	69	31	100
de 46 à 50 ans	74	27	101
de 51 à 55 ans	58	13	71
de 56 à 60 ans	38	6	44
> 60 ans	6	3	9
Proportion de séniors (> 45 ans)	44,6%	38,3%	43,1%
ÂGE MOYEN	43	42	42,7

Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Équivalent temps plein	406,2	129,8	536,0	418,5	134,3	552,8	393,5	121,8	515,3
Mensuel moyen	407,5	136,2	543,7	419,9	141,8	561,7	401,7	133,4	535,1

4.9.5.1.1.2. Mouvements de personnel

Embauches par nature de contrat et par sexe

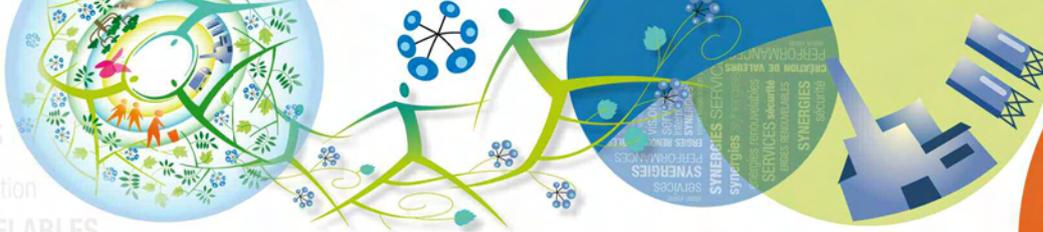
En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	22	4	26	21	12	33	11	3	14
CDD (durée déterminée)	18	2	20	28	3	31	20	2	22
TOTAL EN UNITÉS	40	6	46	49	15	64	31	5	36
<i>% hommes/femmes</i>	87	13		77	23		86	14	

Départs par motif et par sexe

En unités d'effectif	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	2		2	5	-	5	2	2	4
Licenciements individuels	-	1	1	2	-	2	14	4	18
En cours période d'essai	-	1	1	1	1	2		1	1
Ruptures conventionnelles	9	4	13	4	1	5	5	3	8
Licenciements économiques	-	-	-	3	6	9	2	5	7
Transferts sociétés Groupe	2	-	2	4	-	4	2	-	2
Retraites et préretraites	3	-	3	1	-	1	1	-	1
Décès	3	-	3	1	-	1	-	-	-
Fins de CDD	20	5	25	27	5	32	27	8	35
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL EN UNITÉS	39	11	50	48	13	61	53	23	76
<i>% hommes/femmes</i>	78	22		79	21		70	30	

Pyramide de l'ancienneté

Au 31/12/12	Hommes	Femmes	TOTAL
< 5 ans	97	24	121
de 6 à 10 ans	75	29	104
de 11 à 15 ans	55	19	74
de 16 à 20 ans	36	20	56
de 21 à 25 ans	64	25	89
de 26 à 30 ans	40	7	47
> 30 ans	27	4	31
ANCIENNETÉ MOYENNE	14,4	14,1	14,3



4.9.5.1.1.3. Rémunérations

Masse salariale globale

en K€	2010	2011	2012
Masse salariale brute	20 901	22 014	21 881
Charges sociales patronales	10 367	11 140	11 043
COÛT SALARIAL GLOBAL	31 268	33 154	32 245

Participation et intéressement

en K€ ou unités d'effectif	2010	2011	2012
Total de la réserve de participation	647	699	215
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	574	574	595
Montant global de l'intéressement			167
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES			595

4.9.5.1.2. Organisation du travail

4.9.5.1.2.1. Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires, et de 33,6 pour le travail posté.

Temps partiel

Nombre de contrats	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Travaillant en équipe									
Nombre	3	34	37	4	29	33	2	26	28

Travail posté

Effectif au 31/12	2010			2011			2012		
	F	A	T	F	A	T	F	A	T
Au 31/12									
2 équipes	3	41	47	4	51	55	-	53	53
3 équipes	-	28	28	-	29	29	-	8	8
> 3 équipes	-	131	131	-	151	151	-	144	144
TOTAL	3	203	206	4	231	235		205	205

% effectif postés/total 37 43 39

F (fixe) - A (alterné) - T (total) - Il n'y a pas de personnel employé à des tâches répétitives selon la définition du travail à la chaîne⁽⁵⁰⁾.

(50) Au sens du décret du 10 mai 1976.

Travailleurs extérieurs (intérim)

Nombre ou heures de travail	2010	2011	2012
TOTAL HEURES DE TRAVAIL PAR INTÉRIMAIRES	137 778	99 060	71 440

4.9.5.1.2.2. Absentéisme

Nombre de jours d'absence

Nombre de jours	2010	2011	2012
Total	12 283	12 241	13 707
MOYEN PAR SALARIÉ	22,5	22,1	25,6

Taux d'absentéisme par motif

Nombre de jours	2010	2011	2012
Maladie/longue maladie	9 450	10 045	10 967
Maternité/paternité	1 173	670	481
Accidents du travail et de trajets	844	604	257
Événements familiaux	125	180	236
Autres causes	691	742	1 767
TOTAL	12 283	12 241	13 707

4.9.5.1.2.3. Convention collective

Union des Industries Chimiques (UIC) pour l'ensemble du personnel.

4.9.5.1.2.4. Organisation du dialogue social et accords collectifs

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

4.9.5.1.2.5. Diversité et égalité des chances

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

4.9.5.1.2.6. Œuvres sociales : dotations aux comités d'établissements



en K€	2010	2011	2012
TOTAL	543	572	568



4.9.5.1.3. Santé et sécurité

4.9.5.1.3.1. Accidents du travail

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2010	2011	2012
TF1 - personnel salarié	29,7	26,7	16,1
TAUX DE GRAVITÉ			
TG - personnel salarié	1,03	1,25	0,45

4.9.5.1.3.2. Dépenses d'amélioration des conditions de travail

en K€	2010	2011	2012
TOTAL	854	482	1 216

4.9.5.1.4. Formation

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

4.9.5.1.4.1. Budget alloué

	2010	2011	2012
En % de la masse salariale	2,94	2,94	2,95

4.9.5.1.4.2. Formations dispensées

Effectif ou heures	2010	2011	2012
Nombre de stages dispensés	767	1 483	1 379
Nombre d'heures de formation	6 505	8 901	10 294

	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Nombre de stagiaires									
Cadres	33	15	48	139	69	208	116	54	170
Agents de maîtrise	314	76	390	608	154	762	601	133	734
Employés	30	31	61	6	67	73	6	60	66
Ouvriers	268	-	268	431	9	440	407	2	409
TOTAL	645	122	767	1 184	299	1 483	1 130	249	1 379
% hommes/femmes	84	16		80	20		82	18	

4.9.5.2. Informations environnementales

4.9.5.2.1. Eau : approvisionnement, consommation et rejets

4.9.5.2.1.1. Consommation d'eau

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, les systèmes d'épura-

tion associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération consomment des quantités significatives d'eau.

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif par rapport aux réserves que représentent ces dernières et ne

risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à Salaise (38) dans les importantes nappes alimentées par les eaux des Alpes.

Consommation en milliers de m ³	2010	2011	2012
TOTAL CONSOMMÉ EN MILLIERS DE M³	3 028	3 016	3 052
<i>Dont prélèvement en nappe phréatique</i>	2 786	2 782	2 824
<i>Dont recyclage dans les process</i>	100	85	64
<i>Dont réseaux d'eau potable</i>	99	119	106
Proportion en provenance des nappes phréatiques	92%	93%	93%

4.9.5.2.1.2. Restitutions d'eau au milieu naturel

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques, et n'est pas comptabilisée dans les

volumes restitués à la nature (sous forme liquide). Les milieux aquatiques récepteurs sont soit des stations d'épuration prévues à cet effet, soit des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de

100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

Restitution en milliers de m ³	2010	2011	2012
TOTAL EN MILLIERS DE M³	2 184	2 221	2 174
<i>Relatif à la consommation</i>	72%	74%	71%

4.9.5.2.1.3. Qualité des eaux restituées au milieu naturel

Les rejets (sous forme liquide) sont réalisés après épuration et

contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont par exemple les métaux

lourds (indice METOX), la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES).



Contaminants en tonnes par an	2010	2011	2012
Sels solubles	4 837	5 114	5 132
DCO - demande chimique en oxygène	49,6	62,7	130,7
MES - matières en suspension	17,9	20,1	31,7
Métaux totaux	2,3	1,6	2,0
Azote total	13,2	12,6	11,1
AOX	3,1	0,5	0,8

INDICE EN TONNES PAR AN	2010	2011	2012
METOX - Indice	4,9	5,5	6,9

4.9.5.2.2. Impacts des rejets atmosphériques

Les rejets sont fonction non seulement du niveau d'activité (tonnages traités) mais aussi du

mix des déchets reçus et de leur composition chimique, en particulier leur teneur en molécules d'halogènes, de soufre, ... dont les teneurs résiduelles dans les flux à

la cheminée après traitement des fumées est strictement encadrée par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Émissions par an	2010	2011	2012
Oxydes d'azote en t NO ₂	280,6	257,9	252,5
Dioxydes de soufre en t SO ₂	38,0	31,2	35,7
Acide chlorhydrique en t HCl	2,1	2,3	2,1
Composés organiques volatils COV en t	3,5	3,1	2,9
Poussières en tonnes	3,1	4,0	3,6
Dioxines et furanes en grammes	0,0897	0,0473	0,0674

4.9.5.2.3. Utilisation durable des ressources

4.9.5.2.3.1. Matières premières consommées

Consommation en milliers de tonnes	2010	2011	2012
TOTAL EN Kt	22 775	22 073	25 807

4.9.5.2.3.2. Valorisation des matières

Tredi est spécialisé dans le traitement des déchets dangereux. Son objectif prioritaire étant d'assurer la santé et la sécurité des biens et des personnes, Tredi met surtout

en œuvre des processus de détoxification. Ce secteur d'activité ne comporte qu'un nombre limité de possibilités de recyclage. Celui-ci intervient en général à l'issue d'un processus de décontamination ou d'un traitement de type chimique.

Les valorisations matières consistent principalement en masses métalliques issues de la décontamination des transformateurs, de ferrailles (dont celles des mâchefers) et de boues d'hydroxydes qui seront valorisées en pyro-métallurgie.

Valorisation en milliers de tonnes	2010	2011	2012
En interne au Groupe	443	190	139
En externe	15 337	24 949	24 764
TOTAL EN Kt	15 780	25 139	24 903

4.9.5.2.3.3. Production de déchets ultimes

La principale technologie utilisée par Tredi étant l'incinération (environ 95% du tonnage des déchets réceptionnés), il en résulte une

production finale de mâchefers (environ 20% du tonnage incinéré) que leur origine en provenance de déchets dangereux destine réglementairement et obligatoirement au stockage de déchets ultimes dangereux. Leur valorisation est

interdite, même comme sous-couche routière. S'y ajoutent les résidus d'épuration des fumées (REFIDI) et les boues de neutralisation des lavages de gaz (environ 6% des tonnages incinérés).

Production de déchets ultimes en Kt	2010	2011	2012
Déchets dangereux	94 363	93 765	100 774
Déchets non dangereux	500	2 064	411

4.9.5.2.4. Bilan énergétique

En GWh par an	2010	2011	2012
Consommation totale d'énergie	94,84	97,60	130,40
Valorisation énergétique à partir de déchets ⁽⁵¹⁾	104,15	93,81	164,70
TAUX D'AUTO-SUFFISANCE ÉNERGÉTIQUE	110%	96%	126%

4.9.5.2.5. Changement climatique

4.9.5.2.5.1. Émissions de gaz à effet de serre (GES) et bilan carbone

Tredi employant plus de 500 salariés entre dans le champ d'application de

l'article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, lui imposant d'effectuer un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des catégories ou scopes 1 (émission

(51) Production totale sous forme électrique et de chaleur (vapeur).



de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de

GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée

par la personne morale pour ses activités).

Émissions pour scopes 1 + 2 en Kt éqCO ₂	2010	2011	2012
Ancienne méthodologie	326,5	322,6	
BILAN CARBONE		355,6	334,1
<i>Incertitude de la mesure Bilan Carbone</i>		151,2	

4.9.5.2.5.2. Gaz à effet de serre évités

Lors de l'incinération, une fois les fours en température, les déchets brûlent par eux-mêmes sans apport extérieur d'énergie fossile, comme le gaz ou un dérivé pétrolier. La chaleur produite par cette

combustion est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau qui, à son tour, actionne un ensemble turbo-alternateur pour produire de l'électricité. La valorisation énergétique s'effectue à ces deux niveaux (vapeur et électricité).

Par convention, les émissions évitées sont considérées comme équivalentes aux émissions qu'il aurait fallu avoir pour produire les mêmes quantités d'énergie ou de matière première selon les modes de production classiques (système énergétique local moyen/production à partir de matière vierge).

En Kt éqCO ₂ en référentiel français	2010	2011	2012
Ancienne méthodologie	13,5	13,0	
BILAN CARBONE HORS AUTO-CONSOMMATION D'ÉNERGIE		11,0	12,5

4.9.5.3. Gaz à effet de serre abattus industriellement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les

CFC, le halon, le SF₆... à très fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 25 000 à 29 000 fois le CO₂).

GES abattus en Kt éqCO ₂	2010	2011	2012
GES abattus hors gaz industriels traités	7 472	8 061	7 724

"M. Joël Séché, Président du Conseil d'administration de Séché Environnement".

4.10. Documents joints au rapport de gestion

Au présent rapport de gestion sont joints :

- le tableaux des résultats des 5 derniers exercices ;

- le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du

Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

4.10. Tableau des résultats des 5 derniers exercices



	2008	2009	2010	2011	2012
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 723 434	13 156 722	14 683 448	12 989 543	12 689 963
Bénéfices avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	35 918 789	39 431 380	41 316 461	44 145 678	22 206 481
Impôts sur les bénéfices	(1 100 429)	748 062	2 583 433	1 718 231	(10 807 179)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	32 953 609	39 959 705	42 900 877	41 638 368	(318 543 509)
Montant des bénéfices distribués (1)	11 225 331	11 225 331	11 225 331	11 225 331	8 203 126
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS PAR ACTION					
Bénéfices après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,29	4,48	4,49	4,91	3,82
Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,82	4,63	4,97	4,82	(36,89)
Dividende versé ⁽¹⁾	1,30	1,30	1,30	1,30	0,95
Avoir fiscal / abatement	0,52	0,52	0,52	0,52	0,38
PERSONNEL					
Nombre de salariés	42	25	25	29	27
Montant de la masse salariale	4 038 791	2 768 212	2 592 260	2 884 815	2 852 951
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 581 229	1 101 746	1 054 263	1 191 603	1 171 758

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.



4.11. Références et définitions

Informations sociales

- I Sont comptabilisés, les salariés inscrits à l'effectif au 31 décembre de l'année et liés par contrats de travail en cours d'exécution ou suspendus (congrés, maladie) quelle que soit la nature du contrat : contrat à durée déterminée, contrat de qualification.
- II Salariés, compris dans l'effectif total et liés à l'entreprise par contrat à durée déterminée au 31 décembre de l'année, y compris les salariés titulaires de contrats comportant un terme précis, tels que les contrats en alternance.
- III Les salariés employés à temps plein comptent chacun pour : 1 ;
Les salariés employés à mi-temps comptent chacun pour : 0,5 ;
Les salariés employés 3/5 temps comptent chacun pour : 0,6 ;
Les salariés employés 4/5 temps comptent chacun pour : 0,8.
- IV Somme des effectifs totaux mensuels (CDD + CDI) / 12.
- V À l'exception des personnels extérieurs, intérimaires ou mis à disposition, tous les recrutements de salariés par contrat à durée indéterminée sont concernés par cet indicateur, y compris mutations par transfert entre sociétés du Groupe, et conversions de CDD en CDI.
- VI À l'exception des personnels extérieurs, intérimaires ou mis à disposition, tous les recrutements de salariés par contrat à durée déterminée sont concernés par cet indicateur, y compris, les contrats de qualification et d'apprentissage.
- VII Sont totalisés dans cet indicateur, les départs définitifs de l'entreprise, classés par motif de rupture du contrat de travail.
- VIII La prise en compte de l'ancienneté s'apprécie à compter de la date d'entrée dans le périmètre du Groupe.
- IX Telle qu'elle figure sur la DADS (montant brut imposable).
- X Ensemble des cotisations sociales et fiscales : (Sécurité sociale, retraite, chômage, prévoyance, formation, apprentissage, construction, transport), à la charge de l'entreprise
- XI Montant de la réserve de participation avant CSG/CRDS.
- XII La ventilation des salaires est donnée pour les salariés sous contrat à durée indéterminée occupés à temps complet, présents sans interruption pendant toute l'année.
- XIII Hors heures d'intervention d'astreinte.
- XIV Nombre d'heures effectuées au cours de l'année divisé par 1 820 heures, pour obtenir l'effectif moyen équivalent temps plein.
- XV Total des jours d'absences qu'elles soient rémunérées ou non.
- XVI Total des absences divisé par l'effectif moyen mensuel.

- XVII Rapport du nombre de jours d'absence par motif au nombre de jours théoriques travaillés (produit de l'effectif moyen mensuel par 228, nombre de jours théoriquement travaillés).
- XVIII Absences maladie, maladies professionnelles, ½ temps thérapeutique.
- XIX Hors congés parental d'éducation à temps complet.
- XX Y compris les congés paternité, rémunérés ou non.
- XXI Congés pour déménagement, congés sans solde (sabbatique, pour création d'entreprise).
- XXII Le Taux de Fréquence des accidents avec arrêt de travail (TF1) est égal au nombre d'accidents du travail multiplié par un million, divisé par le nombre d'heures travaillées.
- XXIII Le Taux de Gravité (TG) est égal au nombre de jours perdus pour cause d'accident du travail multiplié par mille et divisé par le nombre total d'heures travaillées.
- XXIV Dépenses effectivement consenties, hors financement des formations de professionnalisation (0,50%) et des congés individuels de formation (0,20%) ainsi que les éventuels versements au Trésor pour régularisation de l'obligation légale à hauteur de 0,90% des salaires. Sont prises en compte les sommes engagées dans le cadre du plan de formation, qu'il s'agisse de formation interne ou externe.
- XXV Formation "métiers" = formations liées à l'activité de traitement des déchets du Groupe.
- XXVI Un salarié ayant suivi plusieurs formations dans l'année est comptabilisé pour chacune des formations.

Engagements environnementaux

- XXVII Changement de méthode de calcul en 2011 pour incinération.
- XXVII Indice biologique général normalisé.
- XXVII Matières premières : matières utilisées dans le procédé (réactifs pour traitement de fumée, liants hydrauliques pour stabilisation, matériaux de carrière pour les infrastructures...) à l'exclusion des produits de laboratoire, d'entretien ou les énergies fossiles.

Engagements sociétaux

- XXVIII Matières premières : matières utilisées dans le procédé (réactifs pour traitement de fumée, liants hydrauliques pour stabilisation, matériaux de carrière pour les infrastructures...) à l'exclusion des produits de laboratoire, d'entretien ou les énergies fossiles.
- XXX Trajet aller domicile/lieu de travail inférieur à 50 km.
- XXXI Diviser le montant de la TP versée par 44 milliers d'euros (estimation d'un salaire moyen annuel chargé).
- XXXII Versements effectués dans le cadre des quotas "taxe apprentissage" ou à d'autres titres.
- XXXIII Toutes les activités sous-traitées hors activités intra-Groupe.



chapitre 5

Données financières

5.1. Les comptes consolidés au 31 décembre 2012	144
5.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012	212
5.3. Les comptes sociaux au 31 décembre 2012	214
5.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2012	234

Données financières

5.1. Les comptes consolidés au 31 décembre 2012

en
K€

5.1.1. État de la situation financière consolidée

	31/12/10	31/12/11	31/12/12	Note
Goodwill	212 875	212 875	228 150	1.1
Actif incorporel du domaine concédé	370	2 055	19 212	
Autres immobilisations incorporelles	6 863	6 914	6 492	1.2
Immobilisations corporelles	155 014	170 385	171 747	2.1
Participations dans les entreprises associées	33 926	552	434	3
Actifs financiers non courants	147 350	161 061	4 786	4
Instruments de couverture actifs non courants	-	-	-	4.3
Autres actifs non courants	1 759	1 291	2 105	4
Créance d'IS non courante	-	-	677	
Impôts différés actifs	17 110	14 995	55 965	6
Actifs non courants	575 268	570 128	489 570	
Stocks	8 018	9 737	10 507	
Clients et autres débiteurs	112 665	116 288	127 204	
Créances d'IS	-	2 572	12 593	
Actifs financiers courants	88	76	131	
Instruments de couverture actifs courants	-	-	-	4.3
Autres actifs courants	12 372	17 738	21 997	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 431	24 686	23 050	4.1.3
Actifs courants	176 574	171 097	195 482	
TOTAL ACTIFS	751 842	741 225	685 051	
Capital	1 727	1 727	1 727	8
Prime d'émission	299 079	299 079	299 079	9
Réserves	40 600	38 651	37 726	10
Résultat (part du Groupe)	27 366	15 856	(82 377)	
Capitaux propres (part du Groupe)	368 772	355 312	256 155	
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	955	781	378	
Total capitaux propres	369 727	356 093	256 532	
Autres fonds propres	-	-	31	
Dettes financières non courantes	193 716	43 740	218 154	4.2.1
Instruments de couverture passifs non courants	1 984	3 491	3 307	4.3
Avantages du personnel	169	192	809	5.3
Impôt différé passif	32	14	11	6
Autres provisions non courantes	2 653	3 270	3 988	5
Autres passifs non courants	1 350	251	189	4.2.2
Passifs non courants	199 904	50 958	226 458	
Dettes financières courantes	44 648	172 899	28 000	4.2.1
Instruments de couverture passifs courants	609	304	744	4.3
Provisions courantes	17 081	24 917	20 416	5
Impôt exigible	4 610	218	904	
Autres passifs courants	115 263	135 835	151 967	4.2.2
Passifs courants	182 211	334 174	202 031	
TOTAL PASSIFS	751 842	741 225	685 051	



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

5.1.2. Compte de résultat consolidé

en K€

	Note	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires	12	402 122	424 158	441 881
Autres produits de l'activité		4 239	6 090	5 247
Transfert de charges		3 443	3 373	2 164
Achats consommés		(55 415)	(63 622)	(64 957)
Charges externes		(131 778)	(147 252)	(170 919)
Impôts et taxes		(33 312)	(31 803)	(35 019)
Charges au titre des avantages du personnel		(85 594)	(93 507)	(98 804)
Excédent brut d'exploitation	13	103 704	97 438	79 592
Charges de réhabilitation/entretien site de traitement et actifs concédés		(3 086)	(7 525)	(8 594)
Autres charges opérationnelles nettes		(1 024)	(535)	(995)
Dotations nettes aux provisions	14.2	(1 293)	22	196
Dotations nettes aux amortissements	14.3	(31 414)	(32 038)	(32 944)
Résultat opérationnel courant	14.1	66 887	57 362	37 255
Résultat sur cession d'immobilisations		467	(609)	325
Dépréciation des actifs		(2 083)	-	(395)
Effet des variations de périmètre		(4 854)	(891)	(1 025)
Autres produits et charges opérationnels		14	(682)	(7 282)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15	60 431	55 180	28 878
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		14 697	14 705	438
Coût de l'endettement financier brut		(8 972)	(7 371)	(10 739)
Coût de l'endettement financier net		5 725	7 334	(10 301)
Autres produits financiers	16.2	2 832	8 765	639
Autres charges financières		(1 665)	(7 781)	(146 390)
RÉSULTAT FINANCIER	16.1	6 892	8 318	(156 052)
Impôts sur les résultats	17	(21 226)	(19 489)	54 007
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES		46 097	44 010	(73 167)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(19 201)	(28 326)	(9 606)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES		26 896	15 684	(82 773)
Abandon d'activité				
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		26 896	15 684	(82 773)
<i>Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		(470)	(172)	(396)
<i>Dont part des propriétaires de la société mère</i>		27 366	15 856	(82 377)
Résultat net par action		3,19€	1,85€	(9,61€)
Résultat net dilué par action		3,19€	1,85€	(9,61€)

5.1.3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en
K€

	2010	2011	2012
Écart de conversion	(28)	(909)	(130)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	2 432	(1 279)	(459)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(141)	(221)	(179)
Écarts actuariels	-	-	(1 173)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(7 822)	(15 989)	(4 115)
Effet impôt	(837)	440	553
Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(6 396)	(17 958)	(5 503)
Résultat net de la période	26 896	15 684	(82 773)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	20 500	(2 274)	(88 276)
<i>Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	20 970	(2 102)	(87 881)
<i>Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	(470)	(172)	(395)



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Données financières

5.1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus
	Note 8	Note 9	
SITUATION NETTE AU 31/12/09	1 727	299 078	(3 407)
Gains et pertes comptabilisés directement en KP			
Résultat 31/12/10			
Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP			
Dividendes versés			
Actions propres			237
Autres variations			
SITUATION NETTE AU 31/12/10	1 727	299 078	(3 170)
Gains et pertes comptabilisés directement en KP			
Résultat 31/12/11			
Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP			
Dividendes versés			
Actions propres			(178)
Autres variations			
SITUATION NETTE AU 31/12/11	1 727	299 078	(3 348)
Gains et pertes comptabilisés directement en KP			
Résultat 31/12/12			
Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP			
Dividendes versés			
Actions propres			19
Autres variations			
SITUATION NETTE AU 31/12/12	1 727	299 078	(3 329)



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	TOTAL attribuable aux propriétaires de la maison mère	Total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL des capitaux propres
Note 10				
98 163	(36 836)	358 725	960	359 685
	(6 396)	(6 396)		(6 396)
27 366		27 366	(470)	26 896
27 366	(6 396)	20 970	(470)	20 500
(11 151)		(11 151)	(1)	(11 152)
		237		237
(9)		(9)	466	457
114 369	(43 232)	368 772	955	369 727
	(17 958)	(17 958)		(17 958)
15 856		15 856	(172)	15 684
15 856	(17 958)	(2 102)	(172)	(2 274)
(11 145)		(11 145)	(1)	(11 146)
		(178)		(178)
(36)		(36)	(1)	(37)
119 045	(61 190)	355 313	781	356 093
1 234	(6 738)	(5 504)	1	(5 503)
(82 377)		(82 377)	(396)	(82 773)
(81 143)	(6 738)	(87 881)	(395)	(88 276)
(11 140)		(11 140)	(10)	(11 150)
		19		19
(156)		(156)	3	(153)
26 606	(67 928)	255 154	378	256 532

Données financières

5.1.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé



	2010	2011	2012
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	46 097	44 010	(73 167)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	35 272	22 726	200 992
• Plus values de cessions	572	7 404	(313)
• Impôts différés	1 938	2 692	(54 522)
• Autres produits et charges calculés	3 470	434	(113)
Marge brute d'autofinancement liée a l'activité	87 349	77 267	72 878
Impôt sur les sociétés	19 288	16 796	514
Coût de l'endettement financier brut net des placements long terme	(5 880)	(7 289)	(5 345)
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers	100 757	86 774	68 048
Variation du besoin en fonds de roulement	3 981	11 338	(4 878)
Impôts décaissés	(11 731)	(23 584)	(10 579)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	93 007	74 529	52 590
Investissements corporels et incorporels	(29 215)	(51 754)	(43 934)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 239	1 607	2 648
Décaissements sur investissements financiers	(1 084)	(427)	(784)
Encaissements sur investissements financiers	5 545	336	101
Trésorerie nette sur acquisitions de filiales	-	(224)	(16 319)
Trésorerie nette sur cessions de filiales	(56)	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(22 571)	(50 462)	(58 289)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(11 151)	(11 145)	(11 140)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(1)	(1)	(10)
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
Mouvements sur actions propres	237	(333)	6
Variation des autres fonds propres	(6)	2	31
Émissions d'emprunts	5 498	21 643	206 563
Remboursements d'emprunts	(32 309)	(46 066)	(176 141)
Intérêts décaissés	(8 544)	(6 891)	(15 042)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(46 276)	(42 793)	4 265
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE	24 160	(18 725)	(1 433)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18 622	42 849	24 005
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture ⁽¹⁾	42 849	24 005	22 516
Incidence des variations de cours des devises	67	(118)	(57)
(1) Dont :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	43 431	24 686	23 050
Concours bancaires courants (dettes financières courantes)	(582)	(681)	(534)



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

5.1.6. Annexes aux comptes consolidés annuels 2012

5.1.6.1. Principes et méthodes comptables

Point 1 - Référentiel comptable

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS.

Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2012 le Groupe a appliqué :

- les nouvelles normes et interprétations dont l'application était en vigueur de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012, sans incidence sur ses états financiers. Il s'agit :
 - d'IFRS 7 "information à fournir dans le cadre de transfert d'actifs financiers" ;
 - d'IFRS 12 "recouvrement des actifs sous-jacent".
- par anticipation au 1^{er} janvier 2012, l'amendement de la norme "IAS 19 - avantages du personnel". L'impact de l'application de cet amendement est présenté au point 7.2 ci-dessous.

À l'exception de l'amendement à la norme IAS 19 évoqué ci-dessus, le Groupe n'a procédé à aucune

autre application par anticipation des normes dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2012 mais dont l'application anticipée était possible, à savoir :

- amendements à IAS 1 sur la présentation des autres éléments du résultat global ;
- IFRIC 20 sur les frais de découverte.

L'application anticipée de ces normes n'aurait pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

S'agissant des normes dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2013 :

- le Groupe a étudié les impacts de l'application du package IFRS 10, IFRS 12 et amendements à IAS 27 et IAS 28 : son adoption devrait conduire à la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence des sociétés Sogad et Gerep, sans incidence significative sur les ratios opérationnels du Groupe ;
- le Groupe n'a pas encore étudié l'application d'IFRS 13 "évaluation à la juste valeur", et les amendements aux normes IAS 32 "compensation des actifs financiers" et IFRS 7 "information à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers". Toutefois, il n'anticipe pas d'impacts significatifs sur ses états financiers.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration

de Séché Environnement le 16 avril 2013. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale. Ils sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les estimations réalisées par le Groupe portent principalement sur la valeur recouvrable des immobilisations

incorporelles et corporelles, l'évaluation des provisions (notamment les provisions pour avantage au personnel). Les hypothèses clés retenues par la direction pour l'estimation des valeurs recouvrables des immobilisations corporelles et incorporelles sont précisées au point 10.4 des présentes annexes. Celles retenues par la direction pour l'estimation des provisions pour avantages au personnel sont précisées au point 16.4 des présentes annexes.

Les principes comptables dans les notes suivantes ont été appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2012.

Point 2 - Périmètre et méthode d'intégration

Le périmètre de consolidation de Séché Environnement comprend, outre la Société mère consolidante Séché Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique. Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS 27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Séché Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : après élimination des opérations réciproques et des résultats internes au Groupe, l'ensemble des actifs, passifs, et éléments du compte de résultat des sociétés concernées sont pris en compte. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les entreprises détenues par le Groupe conjointement avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle : elle consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise concernée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est constaté. Le contrôle conjoint se définit comme le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent d'un accord unanime des parties partageant le contrôle. Ce partage équitable du contrôle fait l'objet d'un accord contractuel.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable

sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence : elle consiste à remplacer la valeur comptable des titres possédés par le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres retraités, résultat de l'exercice inclus, de la Société. L'influence notable se définit comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote de l'entreprise concernée.

Point 3 - Participation dans la société HIME

Depuis 2007, l'engagement de Séché Environnement sur HIME s'est traduit par :

- une montée au capital de la société HIME à hauteur de 33% (2007) ;
- une souscription, en 2007, à hauteur de 33% à l'émission, par HIME, d'obligations convertibles en actions : ces obligations, souscrites le 26 avril 2007 sont à échéance 30 avril 2027. Elles sont exerçables à tout moment, sans condition, jusqu'à leur échéance. Elles portent intérêts au taux de 8% (avant détachement de la composante dérivé), sur des périodes d'intérêt courant du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année. Les intérêts non payés à l'échéance de chaque période d'intérêt sont capitalisés à cette même échéance. Ces instruments confèrent à Séché



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Environnement une option de conversion en un nombre déterminé d'actions HIME, selon un rapport de 1 action HIME (de 1 euro de nominal) pour 8 OCA (de 10 euros de nominal). Dans l'hypothèse où Séché Environnement exercerait seule l'intégralité de son droit de conversion, elle porterait sa participation dans HIME à 36,9% du capital. A l'inverse, si l'ensemble des actionnaires de HIME à l'exception de Séché Environnement exerçaient leur droit de conversion, la participation de Séché Environnement au capital de HIME serait ramenée à 29,3%. A l'échéance, les OCA non exercées seront remboursées en numéraire, en totalité, y compris intérêts échus ;

- l'obtention, auprès de la Caisse des Dépôts, d'une option d'achat portant sur 18% du capital de HIME, exerçable du 27 mai 2008 au 26 mai 2012.

Dans les comptes du Groupe Séché Environnement :

- l'option d'achat a été constatée, à sa date de comptabilisation, pour sa juste valeur, soit son coût d'achat, s'agissant d'une transaction entre parties indépendantes et informées pour laquelle le sous-jacent (titres de société non cotée) a fait l'objet d'une transaction récente sur les modalités de laquelle les parties étaient pleinement informées. Au cours de

l'exercice 2012, l'option d'achat susceptible de porter la participation de Séché Environnement de 33% à 51% est arrivée à expiration sans que Séché Environnement ne l'exerce, sans impact sur les états financiers du Groupe ;

- les titres HIME sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et intègrent un goodwill de 12 millions d'euros correspondant aux frais d'acquisition net d'impôt. Séché Environnement n'étant pas engagé par une obligation légale ou implicite d'effectuer des paiements au nom du sous-groupe HIME, le groupe ne comptabilise sa quote-part dans la situation nette négative dudit sous-groupe qu'à due concurrence de son investissement initial (incluant les obligations convertibles) ;

- les obligations convertibles ont été splittées, à l'origine, entre une composante "obligations" d'une part et une composante "dérivé" d'autre part. Ce split a été déterminée de façon symétrique par rapport à celles identifiées chez l'émettrice HIME (composantes "dettes" et "capitaux propres") :

- la composante "obligations" de l'instrument a été comptabilisée selon la nature de l'instrument financier simple, en "actif financier disponible à la vente" pour un montant initial de 106 millions d'euros ;

- la composante "dérivé" de ces instruments financiers a été comptabilisée en "participations dans les entreprises associées" suivant en cela la comptabilisation du sous-jacent de l'instrument, pour un montant initial brut d'impôt de 41 millions d'euros.

Après détachement de la composante dérivé, la composante obligation porte intérêt au taux de 9,89%. Ces derniers sont comptabilisés :

- en résultat, en "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie" ;
- au bilan en "actifs financiers non courants".

Au 31 décembre 2012, HIME est confronté à un bris de covenants ayant induit un processus de restructuration de sa dette dont l'état d'avancement ne permet pas d'avoir une visibilité suffisante sur la recouvrabilité de l'investissement du Groupe Séché dans le sous-groupe HIME.

Compte tenu de cette situation, Séché Environnement a décidé de provisionner l'intégralité de la valeur résiduelle de ses actifs relatifs à l'investissement dans HIME. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 161 millions d'euros, compte tenu du fait que la valeur résiduelle des actifs relatifs à l'investissement dans HIME tient compte de la valeur négative de HIME (- 51,9 millions d'euros au 30 juin 2012) reclassée en diminution de la valeur des obligations convertibles.

5. Données financières

La provision de 161 millions d'euros a été dotée en produits de trésorerie et équivalents de trésorerie pour la part correspondant aux intérêts de l'année (soit 15,5 millions d'euros) et en autres produits et charges financières pour la part correspondant au principal

et aux intérêts cumulés jusqu'au 31 décembre 2011 (soit 145,5 millions d'euros).

L'effet impôt lié au provisionnement de l'investissement dans les obligations convertibles (soit 63,2 millions d'euros) a été constaté en impôts différés actif

pour 58,8 millions d'euros et en réduction de la charge d'impôt social du Groupe pour 4,4 millions d'euros.

Après prise en compte de ce provisionnement, la valeur des actifs relatifs à la participation dans HIME est ramenée à zéro.

en
K€

Valeur de l'investissement dans HIME	31/12/12 (avant provisions)	Reclassement dérivé	Reclassement valeur titres	Provisions	31/12/12 valeur nette
Titres (hors composante dérivée)	(26 930)	-	26 930	-	-
Composante dérivée	26 930	(26 930)	-	-	-
Participation dans les entreprises associées	-	(26 930)	26 930	-	-
Composante obligataire	171 881	41 070	(51 917)	(161 034)	-
IDA sur composante dérivée	14 140	(14 140)	-	-	-
ACTIF	186 021	-	(24 987)	(161 034)	-
Résultat	-	-	-	(161 034)	-
Provision	24 988	-	(24 987)	-	-
PASSIF	24 988	-	(24 987)	-	-

Point 4 - Méthode de conversion

La monnaie de présentation des comptes consolidés de Séc Hé Environnement est l'euro.

Point 5 - Traduction des opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture des

comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Une avance en compte courant auprès d'une filiale partie intégrante du Groupe dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue

une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. À ce titre, et en application d'IAS 21, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés directement dans les capitaux propres (en écart de conversion). Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Point 6 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Les postes de bilan sont convertis, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat, ainsi que le tableau flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés :

- pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres consolidés où ils figurent sur la ligne "écart de conversion" ;
- pour la part des tiers, en poste "intérêts minoritaires".

Point 7 - Opérations majeures et comparabilité

Point 7.1 - Opérations majeures

L'année 2012 n'a été marquée par aucune variation significative de périmètre, la société Tree ne représentant, en année pleine, pas plus de 5% du total bilan ni plus de 5% du résultat opérationnel.

De fait, les comptes de l'exercice 2011 et 2010 n'ont pas été retraités.

Point 7.2 - Application anticipée de normes - comparabilité

Le Groupe a appliqué de façon anticipée, au 1^{er} janvier 2012, l'amendement de la norme "IAS 19 - avantages au personnel". L'impact sur les comptes du Groupe porte sur :

- les écarts actuariels qui étaient antérieurement comptabilisés en résultat et qui sont désormais inscrits dans les OCI, directement en capitaux propres ;
- le coût des services passés des salariés repris au sein du Groupe dans le cadre de l'attribution des délégations de services publics, antérieurement constatés à l'actif et amortis sur la durée résiduelle des contrats de délégation, sont désormais constatés en résultat.

L'application rétroactive de cette norme aurait conduit à retraiter le résultat opérationnel 2011 du Groupe de + 719 milliers d'euros et le résultat opérationnel 2010 de + 342 milliers d'euros. Compte tenu du caractère non significatif sur l'information financière présentée, les comptes de résultat 2010 et 2011 retraités ne sont pas présentés.

Point 8 - Information sectorielle

Le PDO (Principal Décideur Opérationnel) dispose de données

chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent indifféremment des prestations de traitement de déchets de type DD (Déchets Dangereux) ou DND (Déchets Non Dangereux), auprès d'une clientèle très diversifiée (collectivité et/ou industriel), dans des installations diverses, dans un cadre réglementaire unique, principalement en France.

À chaque typologie de déchet ne correspond pas une typologie de clientèle ni même une typologie de traitement. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de déchets, de traitement ou de clientèle. Les offres faites par le Groupe à ses clients intègrent cette diversité dans la nature des déchets et dans les filières. L'intégration constante des activités du Groupe ne fait que renforcer cet état de fait.

De fait, l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe réalisée par le PDO s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelles que soient les entités juridiques.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de la propreté.

Point 9 - Changement de méthode et d'estimation comptable

Point 9.1 - Changement de méthode comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement dans les principes et méthodes comptables appliqués, à l'exception de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée (dont l'impact sur les comptes du Groupe est précisé au point 7.2 ci-dessus).

Point 9.2 - Changement d'estimation comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement d'estimation comptable.

Point 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Point 10.1 - Goodwill

Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût d'une acquisition, la différence est immédiatement reconnue en résultat.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

Les goodwill font l'objet de tests de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne "dépréciation d'actifs" et est irréversible.

Point 10.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe, comptabilisées à l'actif selon les dispositions d'IAS 38, sont principalement composées :

- de potentiels ou de droits d'exploitation : ils sont représentatifs de la valeur payée pour un site du fait de ses qualités intrinsèques le rendant particulièrement utile à l'exploitation d'un site d'enfouissement ;
- de droit incorporel reconnu dans le cadre de l'application des dispositions d'IFRIC 12 relatif aux contrats de concession de service public. Les immobilisations incorporelles reconnues à l'actif

à ce titre représentent le droit du concessionnaire à facturer les usagers de service public.

- de frais de développement : ils correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis ;
- de brevets et de logiciels.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites au point 10.4 de la présente note sur les principes comptables appliqués.

Point 10.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Immobilisations	Durée d'amortissement pratiquée (en années)
Constructions	10 à 25 ans
Installations complexes	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financement font l'objet, conformément à IAS 17, du retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs :

- les actifs ainsi immobilisés font l'objet d'un amortissement sur la durée et le mode des biens équivalents détenus en propre par les sociétés consolidées. Toutefois, lorsque le contrat ne prévoit pas de façon certaine ou hautement probable, au terme, le transfert de propriété du bien, l'amortissement est constaté sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat ou la durée d'utilité du bien ;
- la dette constatée est amortie selon un plan déterminant la charge d'intérêt au titre d'une période sur la base du taux implicite du contrat appliqué au capital restant dû en début de période ;

• les impôts différés induits par ce retraitement font l'objet d'une reconnaissance dans les comptes du Groupe conformément aux principes de reconnaissance des impôts différés précisés au point 18 de la présente note sur les principes comptables appliqués ;

Point 10.4 - Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants. En raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquence des opérations et flux intragroupes, Séché Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué de deux UGT regroupant ses activités en France d'une part, ses activités à l'international d'autre part.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 3 exercices (hors l'exercice en cours) et les années 4 et 5 sont projetées à l'identique de l'année 3. Les business plans précédemment mentionnés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant ;
- une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,60%. En 2011, le taux de croissance à l'infini retenu était de 2,06% ;
- le taux d'actualisation retenu pour 2012 est de 6,62%. En 2011, il était de 7,06%. Le taux retenu reflète les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital. Le choix d'un taux d'actualisation unique se

justifie par le fait que les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont portés à quasi 100% par des sociétés de la zone Europe qui elles-mêmes exercent leur activité quasi-exclusivement en zone Europe. Ce taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie hors effet impôt (comme recommandé par la norme IAS 36).

Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas réversibles et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne "dépréciation d'actifs". Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles sont réversibles et sont également comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne "dépréciation d'actifs".

Point 11 - Contrat de concession

Le Groupe développe la part de ses activités de délégataire de service public. Les contrats concernés sont à ce jour portés par les sociétés Béarn Environnement, Sénerval, Séché Éco-Industries, Alcéa et Valaudia.

Ils prévoient, moyennant rémunération, le transfert par les concé-

dants du droit d'exploiter des installations dédiées :

- ces installations sont soit mises à la disposition du concédant à titre gratuit et éventuellement améliorées par le concessionnaire sur la durée du contrat, soit construites puis exploitées par le concessionnaire ;
- l'utilisation des actifs se fait en priorité au profit des activités apportées par les autorités concédantes (sans garantie de tonnages ou de rémunération minimum). Les contrats prévoient également les conditions d'intéressement et/ou d'indemnisation de la collectivité aux résultats dégagés sur l'activité apportée par les autres usagers du service ;
- les contrats prévoient, aux termes de ces derniers, les conditions de transfert, à la collectivité, de ces installations concédées ;
- la rémunération des prestations sont soumises à révision via des clauses de révision de prix en fonction le plus souvent de l'évolution d'indices industriels. Lorsque les rémunérations des prestations de construction sont nettement identifiées et indépendantes de l'utilisation de l'actif, les clauses de révisions portant sur ces rémunérations sont étroitement corrélées à l'évolution du coût de financement des constructions ;



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

- ces contrats prévoient également une obligation d'entretien et de réparation des actifs concédés.

Ces contrats de concession sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation "IFRIC 12 - concession de services publics", publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010 :

- les infrastructures reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites à l'actif du bilan ;
- le droit d'exploiter les infrastructures est reconnu au bilan, soit en actif financier si l'analyse du

contrat conclut que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie de la part du concédant, soit en actif incorporel si l'analyse du contrat conduit à considérer que ce droit s'apparente au droit accordé par le concédant de facturer les utilisateurs du service public. Les actifs incorporels reconnus dans ce cadre sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des infrastructures générant ce droit ;

- les prestations de construction ou d'amélioration des installations existantes sont comptabilisées, pour leur juste valeur, en

résultat, selon les dispositions d'IAS 11 et les prestations d'exploitation sont comptabilisées selon les dispositions d'IAS 18 comme mentionné dans le point 18 - "comptabilisation des produits" de la présente note ;

- les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées en charges. Elles font l'objet d'une comptabilisation en charges à payer lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et la réalisation de ce dernier.

Les principales dispositions des différents contrats sont précisées ci-dessous :

Contrat	Type de prestation	Durée	Clause de révision de prix	Révision contractuelle du contrat	Option de renouvellement	Option de résiliation
BÉARN	construction	jusqu'en 2024	annuelle	non	non	oui
	exploitation	jusqu'en 2024	selon indice			
SÉNERVAL	construction	jusqu'en 2030	mensuelle selon indice	quinquennal	non	oui - cas de manquement grave ou intérêt général
	exploitation					
OLÉRON	exploitation	jusqu'en 2013	annuelle selon indice	non	non	oui
ALCÉA	construction	jusqu'en 2024	annuelle selon indice	non	non	oui
	exploitation					
VALAUDIA	construction exploitation	20 ans	mensuelle selon indice	non	non	oui - cas de manquement grave ou intérêt général

Point 12 - Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique "autres passifs courants" sur la ligne "produits constatés d'avance". Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement de l'actif auquel elles sont adossées, sur la ligne "autres produits de l'activité".

Les éventuelles subventions d'exploitation sont constatées directement en revenus, sur la ligne "autres produits de l'activité".

Point 13 - Instruments financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- des actifs financiers non dérivés : actifs disponibles à la vente, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers non dérivés : emprunts et autres financements, concours bancaires courants, dettes d'exploitation ;
- des instruments financiers mixtes ou dérivés : obligations convertibles en actions, options d'achat, instruments de couverture de flux de trésorerie.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par IAS 39 : ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le

biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Point 13.1 - Actifs financiers non dérivés**Actifs disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement :

- les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue ;
- les autres valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, à savoir, pour le Groupe, les autres titres immobilisés.

Toute variation de la juste valeur initialement comptabilisée est enregistrée directement en capitaux propres, sauf s'il est constaté une baisse significative ou prolongée de cette valeur (baisse de plus de 30% sur une période de 6 mois consécutifs).

Lors de la cession de ces actifs financiers, les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les prêts, dépôts et cautionnements, ainsi que les créances clients et autres créances opérationnelles (fiscales, sociales, autres).

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) diminué du montant des éventuelles pertes de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme, et des placements liquides dans des valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de SICAV monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme sont disponibles à tout moment. La rémunération minimum est garantie, par tranche croissante semestrielle. Tout déblocage avant l'échéance est possible sans pénalités. Ces dépôts font l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Point 13.2 - Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Point 13.3 - Instruments financiers dérivés

Instruments de couverture

Afin de gérer son exposition au risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés de gré à gré avec des contreparties de premier plan.

Le Groupe utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des caps, floors et collars pour gérer son risque de taux lié au financement :

- les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;

- les swaptions utilisés par le Groupe permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;
- les caps, floors et collars permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur de ses instruments dérivés :

- pour les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture et pour leur partie efficace, l'écart de valorisation est inscrit directement en capitaux propres (avec un reclassement en résultat lorsque la transaction se réalise) ;
- pour les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture et pour leur partie non efficace, l'écart de valorisation est enregistré en résultat.

Instruments financiers composés

Le Groupe dispose à son actif de 14 743 080 obligations convertibles en actions (OCA) HIME qualifiées d'instruments financiers composés, représentant 33% des obligations émises par HIME.

Les règles de comptabilisation de ces obligations convertibles sont exposées au point 3 des "principes et méthodes" des présentes annexes.

Autres instruments dérivés

Le Groupe disposait, jusqu'au 26 mai 2012, d'une option d'achat octroyée par Fonds Stratégique d'Investissements SA (filiale de la Caisse des Dépôts) à Séché Environnement et portant sur 18% du capital de HIME. Cette option d'achat n'a pas été exercée par Séché Environnement.

Les règles de comptabilisation de ces obligations convertibles sont exposées au point 3 des "principes et méthodes" des présentes annexes.

Point 14 - Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

Point 15 - Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Point 16 - Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. À défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée dans le chapitre "Gestion des risques et litiges - litiges et faits exceptionnels" des présentes annexes.

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire, les coûts pour dépollution de site ainsi que des risques et litiges divers.

Point 16.1 - Provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment

la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

De fait, le groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour réhabilitation de site et des provisions pour suivi trentenaire :

- provisions pour réhabilitation de site : elles sont évaluées autorisation par autorisation en fonction du coût estimé de remise en état et des surfaces mises en service restant à couvrir. Pour la détermination des coûts estimés, il peut être fait référence à la méthodologie de calcul prescrite par la circulaire du 23 avril 1999 du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement relative à la méthodologie de constitution des garanties financières. Il est également tenu compte des modes d'exploitation réels et des éventuelles prescriptions particulières des autorisations préfectorales ;
- provisions de suivi trentenaire : elles sont aussi calculées autorisation par autorisation et constituées pendant la durée de

leur exploitation, au prorata de la durée de vie estimée du site. L'estimation des coûts à engager, toujours effectuée autorisation par autorisation, est également effectuée par référence à la circulaire du 23 avril 1999 du Ministère de l'environnement, aux modes d'exploitation et aux prescriptions préfectorales. L'estimation des coûts à engager est revue de façon détaillée tous les trois ans au rythme du renouvellement des garanties financières. S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière.

Point 16.2 - Provisions pour dépollution de site

Par son activité, Séché Environnement peut générer deux natures de pollution possibles : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part. Quelle qu'en soit la nature le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution. Outre la surveillance organisée de tous les rejets et de leurs impacts, le Groupe a mis en place un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels.

Des provisions pour dépollution de site sont constatées dès lors que les faits sont connus et qu'une obligation de dépollution émane des autorités compétentes (DREAL par exemple). À ce jour, les



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

informations disponibles permettent de préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe.

Point 16.3 - Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision si la Société concernée et le Groupe estiment que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposant à l'administration.

Point 16.4 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel concernent les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière et au titre des médailles du travail.

S'agissant des médailles du travail, l'engagement du Groupe est pris en compte sous forme de provisions non courantes.

S'agissant des indemnités de fin de carrière, l'engagement du Groupe au titre des salariés des sociétés françaises est pris en compte, soit sous forme de provisions (société Gerep, société Sogad), soit sous forme de versements de cotisations à des organismes indépendants, ces derniers gérant pour les sociétés du Groupe ces actifs de régime. S'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la

date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

Quel que soit l'engagement (médaille du travail ou indemnité de fin de carrière) et quelle que soit la méthode de comptabilisation, celui-ci est calculé sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode prospective (méthode des unités de crédit projetées) intégrant notamment :

- les éléments statistiques de la table générationnelle TPF 2005 ;
- un taux de turnover par métier et catégorie socioprofessionnelle déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe et un taux de revalorisation des salaires en fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, d'un maintien du pouvoir d'achat et des conventions collectives ⁽¹⁾ ;

(1)	2010	2011	2012
Turnover	entre 3% et 8%	entre 3,5% et 7,5%	entre 3% et 7%
Revalorisation de salaires	entre 3,5% et 5,0%	entre 3,5% et 5,0%	entre 3% et 5%

- un taux d'actualisation de 4,11% (versus 4,71% en 2011) ;
- un taux d'inflation de 2% ;
- un départ à la retraite des salariés cadres à l'âge de 67 ans à l'initiative de l'entreprise et des salariés non-cadres à l'âge de 65 ans à leur initiative. Le montant

de l'engagement est déterminé y compris charges sociales.

Les écarts actuariels sont enregistrés en capitaux propres, en application d'IAS 19 révisée.

Point 17 - Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice

au cours duquel ils sont encourus, à l'exception :

- des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus : ces derniers sont incorporés au coût de ces actifs.

- des coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement : ces derniers sont comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Point 18 - Impôts sur les résultats

Point 18.1 - Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au 1^{er} janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans puis par tacite reconduction par période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement, à l'exception des sociétés Alcéa et Tree, qui entreront dans le périmètre du Groupe au 1^{er} janvier 2013.

Point 18.2 - Imposition différée

Des impôts différés sont calculés généralement sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill

dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a une raisonnable assurance de les récupérer au cours des prochaines années, au regard de ses perspectives d'activité et de la réglementation fiscale en vigueur.

Point 19 - Comptabilisation des produits

Les produits liés à la vente de biens sont constatés en produits des activités ordinaires dès lors que :

- le transfert à l'acheteur de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens a eu lieu ;
- le Groupe ne participe plus à la gestion des biens ni n'en conserve le contrôle effectif ;
- les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

La comptabilisation des produits liés à la vente :

- de prestations de services (majorité des activités du Groupe) s'effectue selon les dispositions d'IAS 18, c'est-à-dire lors de la réalisation de la prestation et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront aux entités du Groupe ;

- de prestations de constructions s'effectue selon les dispositions d'IAS 11, selon la méthode de l'avancement définie par cette même norme. Le degré d'avancement est mesuré sur la base de l'avancement des prestations réalisées. Lorsqu'il apparaît probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, une perte à terminaison est constatée en charge de la période pour la totalité de la différence.

Les montants perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés nets des charges induites par ces mêmes activités.

Les produits des activités ordinaires générées dans le cadre des activités de concession de service public sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12, et précisées au point 10 de la présente note.

Point 20 - Éléments financiers au compte de résultat

Point 20.1 - Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe (obligations convertibles) nets des éventuelles provisions constatées et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

Données financières

5.1.6.2.2. Filiales consolidées

Dénomination		Siren	% d'intérêt	Mode d'intégration
Alcéa	Nantes (France)	751 380 569	100,00	IG
Béarn Environnement	Pau (France)	393 439 203	100,00	IG
Drimm	Montech (France)	339 278 871	100,00	IG
Gerep	Paris (France)	320 179 559	50,00	IG
Hungaropec	Budapest (Hongrie)		99,57	IG
IberTredi Medioambiental	Barcelone (Espagne)		100,00	IG
Opale Environnement	Calais (France)	332 359 637	100,00	IG
Séche Alliance	Changé (France)	556 850 279	99,94	IG
Séché Éco-Services	Changé (France)	393 307 053	99,98	IG
Séché Éco-Industries	Changé (France)	334 055 183	99,99	IG
Séché Transports	Changé (France)	391 918 885	99,50	IG
Sénergies	Changé (France)	306 919 535	80,00	IG
SCI LCDL	Changé (France)	410 629 752	99,80	IG
SCI Le Honry	Changé (France)	322 118 910	100,00	IG
SCI Les Chênes Secs	Changé (France)	397 475 138	99,80	IG
SCI Mézerolles	Changé (France)	340 493 840	99,99	IG
Sem Tredi	(Mexique)		100,00	IG
Sotrefi	Étupes (France)	315 669 218	100,00	IG
Sénerval	Strasbourg (France)	519 253 355	99,90	IG
Speichim Processing	Saint Vulbas (France)	389 218 850	100,00	IG
SVO Éco-Industries	Le Vigeant (France)	317 538 767	100,00	IG
Tredi Argentina	Buenos Aires (Argentine)		100,00	IG
Tredi SA	Saint Vulbas (France)	338 185 762	100,00	IG
Tree SAS	La Dominelais (France)	410 550 438	100,00	IG
Triadis Services	Etampes (France)	384 545 281	100,00	IG
UTM	Lübeck (Allemagne)		100,00	IG
Valls Quimica	Valls (Espagne)		100,00	IG
Valaudia	Changé (France)	514 944 867	100,00	IG
Sogad	Le Passage (France)	322 323 783	50,00	IP
HIME	Paris (France)	495 137 077	33,00	MEE
SCI Noiseraie	La Pommeraye (France)	509 208 682	20,00	MEE
Altergies	Paris (France)	510 346 133	12,11	MEE
SAEM Transval	Saint Georges les Baillargeaux (France)	539 131 698	35,00	MEE
La Barre Thomas	Rennes (France)	392 583 563	40,00	MEE



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

5.1.6.2.3. Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation. Au 31 décembre, il ne s'agit que de sociétés en liquidation.

 en K€	% détention du Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Juste valeur de la participation
Sociétés commerciales				
Tredi New Zealand ⁽¹⁾	100,00%	Nc	Nc	-

(1) Société pour laquelle la décision de liquidation a été prise.

5.1.6.3. Notes explicatives
sur les comptes

5.1.6.3.1. Notes sur le bilan

Note 1.1 - Goodwill

Note 1 - Immobilisations
incorporelles

La synthèse des goodwill est la
suivante :



	France	International	TOTAL
VALEUR BRUTE			
31/12/10	228 396	10 373	238 769
Mouvement de périmètre	-	-	-
Augmentations	-	-	-
Diminutions	-	-	-
31/12/11	228 396	10 373	238 769
Mouvement de périmètre	-	-	-
Augmentations	15 275	-	15 275
Diminutions	-	-	-
31/12/12	243 671	10 373	254 044
PERTES DE VALEUR			
31/12/10	(20 220)	(5 674)	(25 894)
Mouvement de périmètre	-	-	-
Augmentations	-	-	-
Diminutions	-	-	-
31/12/11	(20 220)	(5 674)	(25 894)
Mouvement de périmètre	-	-	-
Augmentations	-	-	-
Diminutions	-	-	-
31/12/12	(20 220)	(5 674)	(25 894)
VALEUR NETTE			
31/12/10	208 176	4 699	212 875
Mouvement de périmètre	-	-	-
Augmentations	-	-	-
Diminutions	-	-	-
31/12/11	208 176	4 699	212 875
Mouvement de périmètre	-	-	-
Augmentations	15 275	-	15 275
Diminutions	-	-	-
31/12/12	223 451	4 699	228 150



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Sans indice de perte de valeur, les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an, au 31 décembre. Le test de dépréciation réalisé en 2012 (selon les modalités précisées dans la présente annexe, dans les principes et méthodes comptables - valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles) a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part, et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation :

- une hausse de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur de l'ensemble des écarts d'acquisition du Groupe de 17 millions d'euros. Une telle minoration ne conduirait pas le Groupe à constater de perte de valeur ;
- une baisse de 0,5% du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de minorer la juste valeur de l'ensemble des écarts d'acquisition du Groupe de 64 millions d'euros, sans que cela conduise le Groupe à constater de perte de valeur ;
- une baisse annuelle de 1% du taux de croissance de l'activité des 3 premières années du plan induirait une minoration de

13 millions de la juste valeur des écarts d'acquisition du Groupe, mais ne conduirait pas à constater de perte de valeur.

Il est par ailleurs précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

Données financières



	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobili- sations incorporelles	TOTAL
VALEUR BRUTE				
AU 31/12/10	7 308	370	8 900	16 578
Augmentations (investissements)	269	1 343	862	2 474
Sorties (cessions, mises au rebut)	(235)	-	(251)	(486)
Autres mouvements	88	342	(93)	337
AU 31/12/11	7 430	2 055	9 418	18 904
Augmentations (investissements)	398	17 158	709	18 265
Sorties (cessions, mises au rebut)	(224)	-	(3 752)	(3 976)
Autres mouvements	153	-	(121)	32
AU 31/12/12	7 757	19 213	6 254	33 224
AMORTISSEMENTS				
AU 31/12/10	(6 794)	-	(2 546)	(9 340)
Dotations	(510)	-	(316)	(826)
Reprises	235	-	-	235
Autres mouvements	-	-	-	-
AU 31/12/11	(7 070)	-	(2 862)	(9 931)
Dotations	(425)	-	(18)	(443)
Reprises	224	-	2 635	2 859
Autres mouvements	(31)	-	31	-
AU 31/12/12	(7 301)	-	(214)	(7 516)
PERTES DE VALEUR				
AU 31/12/10	(4)	-	-	(4)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
AU 31/12/11	(4)	-	-	(4)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
AU 31/12/12	(4)	-	-	(4)
VALEUR NETTE				
AU 31/12/10	510	370	6 355	7 234
Augmentations (investissements)	(241)	1 343	546	1 649
Sorties (cessions, mises au rebut)	-	-	(251)	(251)
Autres mouvements	88	342	(93)	337
AU 31/12/11	356	2 055	6 558	8 969
Augmentations (investissements)	(27)	17 158	690	17 821
Sorties (cessions, mises au rebut)	-	-	(1 118)	(1 118)
Autres mouvements	122	-	(90)	32
AU 31/12/12	451	19 212	6 042	25 705

Aucune immobilisation incorporelle n'a été générée en interne.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 1.3 - Décomposition des mouvements des autres immobilisations incorporelles

 Valeur nette	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	(1)	(1)
Autres mouvements	1	-	3 751	3 752
TOTAL AU 31/12/10	1	-	3 750	3 751
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-
Autres mouvements	88	342	(93)	337
TOTAL AU 31/12/11	88	342	(93)	337
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-
Autres mouvements	122	-	(90)	32
TOTAL AU 31/12/12	122	-	(90)	32

Les autres mouvements sont principalement composés de reclassements en immobilisations corporelles.

Données financières

Note 2 - Immobilisations corporelles

Note 2.1 - Tableau de variation des immobilisations corporelles

 en K€	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériel de transport
VALEUR BRUTE				
AU 31/12/10	23 453	161 038	283 604	15 997
Augmentations (investissements)	1 408	5 256	17 219	2 092
Sortie (cessions, mises au rebut)	(45)	(35)	(1 680)	(1 015)
Autres mouvements	(33)	4 933	9 792	(115)
AU 31/12/11	24 782	171 192	308 935	16 959
Augmentations (investissements)	2 520	6 758	9 611	2 354
Sortie (cessions, mises au rebut)	(8)	(96)	(3 048)	(2 402)
Autres mouvements	703	9 434	(396)	10
AU 31/12/12	27 999	187 288	315 103	16 921
AMORTISSEMENTS				
AU 31/12/10	(3 381)	(125 969)	(229 198)	(12 266)
Dotations	(189)	(9 970)	(13 111)	(2 006)
Reprises	-	33	1 701	1 021
Autres mouvements	-	(675)	198	5
AU 31/12/11	(3 570)	(136 582)	(240 410)	(13 246)
Dotations	(256)	(11 144)	(13 920)	(2 017)
Reprises	-	69	3 172	2 365
Autres mouvements	(103)	(1 212)	(228)	(12)
AU 31/12/12	(3 930)	(148 869)	(251 386)	(12 910)
PERTES DE VALEUR				
AU 31/12/10	(299)	-	(174)	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
AU 31/12/11	(299)	-	(174)	-
Dotations	-	-	(395)	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
AU 31/12/12	(299)	-	(569)	-
VALEUR NETTE				
AU 31/12/10	19 773	35 069	54 232	3 731
Augmentations (investissements)	1 218	(4 714)	4 107	87
Sortie (cessions, mises au rebut)	(45)	(3)	21	5
Autres mouvements	(33)	4 258	9 990	(110)
AU 31/12/11	20 913	34 610	68 351	3 713
Augmentations (investissements)	2 264	(4 386)	(4 705)	337
Sortie (cessions, mises au rebut)	(8)	(27)	124	(37)
Autres mouvements	601	8 222	(623)	(2)
AU 31/12/12	23 770	38 419	63 147	4 011



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Agence-ments	Matériel de bureau	Immob. en cours	Immob. Loc-fi	TOTAL
42 280	6 984	11 871	46 659	591 886
2 537	746	17 980	451	47 689
(181)	(61)	(405)	(1 201)	(4 624)
837	41	(16 543)	121	(966)
45 473	7 709	12 904	46 030	633 985
2 423	399	7 106	516	31 688
(290)	(452)	(147)	-	(6 443)
(60)	22	(7 848)	2 241	4 108
47 546	7 678	12 016	48 788	663 339
(26 143)	(5 710)	-	(33 387)	(436 054)
(2 789)	(626)	-	(2 520)	(31 212)
166	54	-	978	3 951
12	8	-	984	532
(28 754)	(6 274)	-	(33 946)	(462 783)
(2 643)	(683)	-	(1 836)	(32 500)
242	443	-	-	6 291
(133)	(14)	-	314	(1 386)
(31 288)	(6 528)	-	(35 468)	(490 378)
-	-	(345)	-	(818)
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	(344)	-	(818)
-	-	-	-	(395)
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	(344)	-	(1 213)
16 137	1 274	11 526	13 272	155 014
(252)	120	17 980	(2 069)	16 477
(15)	(7)	(405)	(223)	(672)
849	49	(16 543)	1 105	(434)
16 718	1 435	12 560	12 085	170 385
(220)	(284)	7 106	(1 320)	(1 207)
(48)	(9)	(147)	-	(152)
(193)	8	(7 848)	2 555	2 721
16 258	1 150	11 672	13 320	171 747

Données financières

Note 2.2 - Décomposition des autres mouvements

 Valeur nette	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériel de transport
Sur 2010				
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écart de conversion	32	(12)	-	6
Autres mouvements	(578)	18 409	5 585	114
TOTAL	(546)	18 397	5 585	120
Sur 2011				
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écart de conversion	(36)	(276)	(31)	(3)
Autres mouvements	3	4 535	10 021	(107)
TOTAL	(33)	4 258	9 990	(110)
Sur 2012				
Regroupement d'entreprises	616	1 062	67	-
Écart de conversion	21	156	13	(2)
Autres mouvements	(36)	7 004	(703)	-
TOTAL	601	8 222	(623)	(2)

L'essentiel des autres mouvements correspond à l'entrée de périmètre de Tree, le solde à des mises en service d'immobilisations en cours et à des reclassements de compte à compte.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Agence-ments	Matériel de bureau	Immob. en cours	Immob. Loc-fi.	TOTAL
-	-	-	-	-
-	32	(46)	-	12
(8 943)	(3)	(14 476)	(201)	(93)
(8 943)	29	(14 522)	(201)	(81)
-	-	-	-	-
-	(1)	(91)	-	(438)
849	50	(16 452)	1 105	4
849	49	(16 543)	1 105	(434)
16	1	430	314	2 506
-	1	58	-	247
(209)	6	(8 336)	2 241	(32)
(193)	8	(7 848)	2 555	2 721

Données financières

Note 3 - Participations dans les entreprises associées

Note 3.1 - Synthèse des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées portées par le Groupe sont les suivantes :

 en K€	% Détention du Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable des participations
HIME	33%	(110 003)	(29 065)	-
La Barre Thomas	40%	469	(23)	188
Altergies	12,11%	387	(30)	158
Transval	35%	151	1	53
SCI Noiseraie	20%	176	(13)	35
TOTAL				434

S'agissant de HIME, les comptes au 31 décembre 2012 ne sont pas disponibles.

Note 3.2 - Variation des participations dans les entreprises associées

La variation des participations dans les entreprises associées portées par le Groupe s'analyse comme suit :

 en K€	Valeur au 31/12/10	Valeur au 31/12/11	Résultat	Variation JV par les KP	EC	Variation périmètre	Autres movts	Valeur au 31/12/12
HIME	33 650	-	(9 591)	(4 115)	(210)	-	13 917	-
La Barre Thomas	-	197	(9)	-	-	-	-	188
Altergies	257	265	(3)	-	-	(104)	-	158
Transval	-	53	0	-	-	-	-	53
SCI Noiseraie	19	38	(3)	-	-	-	-	35
TOTAL	33 926	552	(9 606)	(4 115)	(210)	(104)	13 917	434

S'agissant de HIME, la variation de notre participation correspond à la variation de notre quote-part des capitaux propres jusqu'au 30 juin 2012. Elle intègre principalement

la perte de HIME à cette date et la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie. La valeur d'équivalence des titres HIME au 30 juin 2012

s'élevait à -51,9 millions d'euros, elle a été reclassé en provisions sur obligations convertibles.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 3.3 - Informations financières sur les entreprises associées

Les informations financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

	HIME	La Barre Thomas	Allergies	Transval	SCI Noiseraie
Date dernières infos financières connues	31/06/12	31/12/12	31/12/12	31/12/12	31/12/12
% détenus	33%	40%	12,11%	35%	20%
Actifs non courants	3 141 069	27	104	-	1 322
Actifs courants	1 206 435	1 028	960	183	91
Capitaux propres	(110 003)	469	387	151	176
Passifs non courants	3 054 004	-	-	-	1 014
Passifs courants	1 403 503	585	676	33	222
Chiffre d'affaires	850 467	3 308	40	174	255
Excédent brut d'exploitation	81 299	19	(271)	-	188
Résultat opérationnel courant	20 261	(26)	(271)	-	43
Résultat opérationnel	33 384	(26)	(271)	-	43
Résultat net	(29 065)	(23)	(30)	1	(13)

S'agissant de HIME, les comptes au 31 décembre 2012 ne sont pas disponibles.

Note 3.4 - Transactions avec les entreprises associées

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec La Barre Thomas ni avec la SCI Noiseraie, Allergies ou Transval.

Les transactions significatives réalisées entre le Groupe Séché et HIME sont les suivantes :

Obligations convertibles HIME

Le Groupe a souscrit à hauteur de 33% à l'émission par HIME d'obligations convertibles en actions,

représentant un investissement initial de 147,4 millions d'euros. Les caractéristiques de ces obligations sont détaillées dans le point 3 des principes et méthodes comptables des présentes annexes.

Au 31/12/12 : aucune obligation n'a été exercée. Les intérêts échus au 30 avril 2012 ont été capitalisés. Les intérêts comptabilisés par le Groupe sur l'exercice 2012 se sont élevés à 15,5 millions d'euros. Par ailleurs :

- la composante dérivée brute a été reclassée sur la composante obligataire ;
- l'effet impôt sur la composante dérivée a été annulée, sans effet sur le résultat ;
- l'ensemble de l'investissement dans les obligations convertibles HIME a été provisionné.

Données financières

en K€	2010			2011			2012		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Composante obligataire (principal)	106 298	-	106 298	106 298	-	106 298	147 368	-	147 368
Composante obligataire (intérêts capitalisés)	25 520	-	25 520	40 344	-	40 344	54 885	-	54 885
Composante obligataire (intérêts)	10 361	-	10 361	9 734	-	9 734	10 698	-	10 698
TOTAL COMPOSANTE OBLIGATAIRE (AFS)	142 179	-	142 179	156 376	-	156 376	212 951	-	212 951
Composante dérivée pure	41 070	-	41 070	41 070	-	41 070	-	-	-
Effet impôt	(14 140)	-	(14 140)	(14 140)	-	(14 140)	-	-	-
TOTAL COMPOSANTE DÉRIVÉ (PEA)	26 930	-	26 930	26 930	-	26 930	-	-	-
TOTAL VALEUR BRUTE	169 109	-	169 109	183 305	-	183 305	212 951	-	212 951
Provision	-	-	-	-	-	-	(212 951)	-	(212 951)
TOTAL VALEUR NETTE	169 109	-	169 109	183 305	-	183 305	-	-	-

Note 4 - Instruments financiers

en K€	2010			2011			2012		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Actifs financiers disponibles à la vente	144 613	-	144 613	158 595	-	158 595	1 978	-	1 978
Prêts et créances financiers au coût amorti	2 737	88	2 825	2 466	76	2 542	2 808	131	2 939
Actifs financiers	147 350	88	147 438	161 061	76	161 137	4 786	131	4 917
Créances clients et autres débiteurs	1 759	112 665	114 424	1 291	116 288	117 579	2 105	127 204	129 309
Autres actifs courants (y c créances IS)	-	12 372	12 372	-	20 310	20 310	677	34 590	35 267
Prêts-créances opérationnels au coût amorti	1 759	125 037	126 796	1 291	136 598	137 889	2 782	161 794	164 576
Instruments de couverture actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la JV par le résultat	-								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	43 431	43 431	-	24 686	24 686	-	23 050	23 050
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	149 109	168 556	317 665	162 352	161 360	323 712	7 569	184 975	192 544
Dettes financières	193 716	44 648	238 364	43 740	172 899	216 639	218 154	28 000	246 154
Instruments de couverture passifs	1 984	609	2 593	3 491	304	3 795	3 307	744	4 051
Autres passifs	1 350	119 874	121 224	251	136 054	136 305	189	152 871	153 060
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	197 050	165 131	362 181	47 482	309 257	356 739	221 650	181 615	403 265



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 4.1 - Actifs financiers

Note 4.1.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés :

- de la composante obligataire des OCA HIME ;
 - des titres de participation des sociétés non consolidées du fait d'un processus de liquidation en cours ;
 - de titres immobilisés (principalement l'investissement du Groupe dans les fonds Emertec).
- Leur valeur nette se détaille comme suit :

en K€	Valeur nette			Variation JV par les KP	Acquisition	Autres movts	Cession/ Rembt	31/12/12
		31/12/10	31/12/11					
	Obligations (principal + intérêts capitalisés)	131 818	146 642	-	-	55 611	-	202 253
	Obligations (intérêts non capitalisés)	10 361	9 734	-	15 505	(14 542)	-	10 698
	TOTAL composante obligataire - brut	142 179	156 376	-	15 505	41 069	-	212 951
	Provision sur composante obligataire	-	-	-	(161 034)	(51 917)	-	(212 951)
	TOTAL composante obligataire - net	142 179	156 376	-	(145 528)	(10 848)	-	-
	Tredi New Zealand	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL titres non consolidés	-	-	-	-	-	-	-
	Emertec	2 308	2 086	(179)	-	-	-	1 907
	Autres titres	126	134	-	1	(3)	(60)	71
	TOTAL autres titres	2 434	2 220	(179)	1	(3)	(60)	1 978
	TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE	144 613	158 596	(179)	(145 527)	(10 851)	(60)	1 978

Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances sont composés :

- de prêts et dépôts et cautionnement reçus à caractère financier, comptabilisés en actifs financiers (courants et non courants) ;
- des créances clients et autres débiteurs ;
- des autres actifs (courants et non courants).

en K€	2010			2011			2012		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Dépôts et cautionnements	1 505	-	1 505	1 258	2	1 259	1 646	20	1 666
Prêts	1 232	88	1 320	1 208	74	1 282	1 161	111	1 273
Prêts et créances financiers	2 737	88	2 825	2 465	76	2 541	2 808	131	2 939
Clients et autres débiteurs	1 759	112 665	114 424	1 291	116 288	117 579	2 105	127 204	129 309
État	-	9 511	9 511	-	13 429	13 429	-	16 802	16 802
Créances IS	-	-	-	-	2 572	2 572	677	12 593	13 270
Avances et acomptes versés	-	728	728	-	815	815	-	496	496
Créances sociales	-	158	158	-	160	160	-	93	93
Créances/cession d'immobilisations	-	967	967	-	1 948	1 948	-	2 828	2 828
Créances diverses	-	882	882	-	671	671	-	1 008	1 008
Comptes courants débiteurs	-	126	126	-	715	715	-	769	769
Autres actifs courants	-	12 372	12 372	-	20 310	20 310	677	34 590	35 266
Prêts et créances opérationnels	1 759	125 037	126 796	1 291	136 598	137 889	2 782	161 794	164 576
PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	4 496	125 125	129 621	3 756	136 674	140 430	5 590	161 925	167 515

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti se décomposent comme suit :

en K€	2010			2011			2012		
	Brut	Dép/ perte valeur	Net	Brut	Dép/ perte valeur	Net	Brut	Dép/ perte valeur	Net
Prêts et créances financiers	2 825	-	2 825	2 541	-	2 541	2 939	-	2 939
Clients et autres débiteurs	117 881	(3 457)	114 424	121 270	(3 691)	117 579	132 841	(3 532)	129 309
Autres actifs	13 174	(802)	12 372	21 097	(787)	20 310	35 889	(621)	35 266
PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	133 880	(4 259)	129 621	144 908	(4 478)	140 430	171 668	(4 153)	167 515



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 4.1.3 - Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

en K€	2010			2011			2012		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Actifs de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Option d'achat 18%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RST	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Actif de couverture

Les actifs de couverture ont été mis en place par le Groupe dans le cadre de sa politique de gestion de son risque de taux d'intérêts, et sont analysés note 4.3.

Option d'achat 18%

Le Groupe disposait, jusqu'au 26 mai 2012, d'une option d'achat octroyée par Fonds Stratégique

d'Investissements SA (filiale de la Caisse des Dépôts) à Séché Environnement et portant sur 18% du capital de HIME. Cette option d'achat n'a pas été exercée par Séché Environnement.

À sa date de comptabilisation, elle avait été constatée dans les comptes pour sa juste valeur, soit son coût d'achat, s'agissant d'une

transaction entre parties indépendantes et informées pour laquelle le sous-jacent (titres de société non cotée) a fait l'objet d'une transaction récente sur les modalités de laquelle les parties étaient pleinement informées. Ce coût d'achat étant nul, la sortie de cette option du bilan du Groupe est sans incidence sur son résultat ou sa situation financière.

Note 4.1.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

en K€	2010	2011	2012
Équivalents de trésorerie	36 771	15 953	9 182
Trésorerie	6 660	8 733	13 868
TOTAL	43 431	24 686	23 050

Les équivalents de trésorerie correspondent à des SICAV.

Le résultat de cession comptabilisé sur la période au titre des SICAV s'élève à 0,4 million d'euros enregistré sur la ligne "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie" du compte de résultat.

Note 4.2 - Passifs financiers

Note 4.2.1 - Dettes financières

Variation de l'endettement

en K€	31/12/10			31/12/11			31/12/12		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
En-cours dettes financières	176 794	40 232	217 026	30 116	167 696	197 812	185 472	22 431	207 903
Impact TIE	(168)	(524)	(692)	(13)	(163)	(176)	(1 797)	(693)	(2 490)
Emprunts/êts crédit	176 626	39 708	216 334	30 103	167 533	197 636	183 675	21 739	205 413
En cours emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	25 000	-	25 000
Impact TIE	-	-	-	-	-	-	(2 069)	(279)	(2 348)
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	22 931	(279)	22 653
Location-financement	16 033	4 339	20 372	12 629	4 637	17 265	10 705	5 191	15 896
Autres dettes financières	1 057	19	1 076	1 008	49	1 057	843	815	1 658
Concours bancaires courants	-	582	582	-	681	681	-	534	534
TOTAL	193 716	44 648	238 364	43 740	172 899	216 640	218 154	28 000	246 154

La variation de l'endettement sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

en K€	31/12/10	31/12/11	Augmen- tation	Rembour- sement	Variation périmètre	Coût amorti	Autres mvts	31/12/12
Dettes auprès êts crédit	216 334	197 636	181 238	(171 321)	-	(2 313)	- 174	205 413
Dettes obligataires	-	-	25 000	-	-	(2 348)	-	22 653
Location-financement	20 372	17 265	516	(4 522)	395	-	- 2 241	15 896
Autres dettes financières	1 076	1 057	899	(298)	-	-	-	1 658
Concours bancaires courants	582	681	-	(1 629)	1 483	-	-	534
TOTAL	238 364	216 640	207 653	(177 771)	1 878	(4 661)	- 2 415	246 154



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Tableau de l'endettement

Au 31 décembre 2012, l'endettement du Groupe se décompose de la façon suivante :

en K€		Nature du taux (avant couverture)		Montant	Échéances	Existence de couverture
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	Variable			17 591	moins d'1 an	Dettes contractées à taux variable Couverture de taux sur 150 millions d'euros
				151 674	de 1 à 5 ans	
				309	plus de 5 ans	
	Fixe	0% < t < 4%		4 148	moins d'1 an	
				16 103	de 1 à 5 ans	
		15 589	plus de 5 ans			
Total				205 413		
Dettes obligataires	Variable			-	moins d'1 an	
				-	de 1 à 5 ans	
				-	plus de 5 ans	
	Fixe	11,1%		(279)	moins d'1 an	
			(1 459)	de 1 à 5 ans		
		24 390	plus de 5 ans			
Total				22 653		
Location financement	Variable			3 823	moins d'1 an	Couverture de taux sur 6,8 millions d'euros
				5 384	de 1 à 5 ans	
				1 114	plus de 5 ans	
	Fixe	4% < t < 13%		1 368	moins d'1 an	
				3 806	de 1 à 5 ans	
		401	plus de 5 ans			
Total				15 896		
Autres dettes financières diverses	Variable			-	moins d'1 an	
				767	de 1 à 5 ans	
				-	plus de 5 ans	
	Fixe	4% < t < 13%		815	moins d'1 an	
				76	de 1 à 5 ans	
		-	plus de 5 ans			
Total				1 658		
Concours bancaires courants	Variable			534	moins d'1 an	
TOTAL				246 154		
Dont courant				28 000	moins d'un an	
Dont non courant				218 154	plus d'un an	

Contrats de location-financement

en K€	Valeur nette comptable	TOTAL paiements minimaux futurs				TOTAL paiements sous-loc actualisés
		31/12/12	TOTAL	- 1 an	de 1 à 5	
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	8 502	6 019	1 787	3 109	1 123	-
Installations techniques - outillages industriels	3 756	6 947	2 201	4 329	417	-
Matériels de transport	1 062	1 252	281	966	4	-
Installations, agencements	-	2 350	1 103	1 248	-	-
Matériels et mobiliers de bureau	-	-	-	-	-	-

en K€	Valeur nette comptable	TOTAL paiements minimaux futurs actualisés				TOTAL paiements sous-loc actualisés
		31/12/12	TOTAL	- 1 an	de 1 à 5	
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	8 502	5 457	1 729	2 836	892	-
Installations techniques - outillages industriels	3 756	6 400	2 129	3 929	341	-
Matériels de transport	1 062	1 138	272	862	4	-
Installations, agencements	-	2 231	1 066	1 164	-	-
Matériels et mobiliers de bureau	-	-	-	-	-	-

Les contrats de location-financement portés par le Groupe sont principalement constitués de contrats de crédit-baux, assortis d'options d'achat. 65 % des contrats (en pourcentage de la dette rattachée) sont à taux variable (avant prise en

compte de toute opération de couverture), indexés principalement sur l'EURIBOR 3 mois.

Note 4.2.2 - Passifs financiers à la JV par le résultat

Les passifs financiers à la JV par le résultat correspondent aux

instruments financiers dérivés de couverture, mis en place par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de taux. Ils sont analysés note 4.3.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 4.2.3 - Autres passifs au coût amorti

en K€	2010			2011			2012		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Fournisseurs	-	47 716	47 716	2	68 526	68 529	3	73 397	73 400
Dettes sur acquisition d'immobilisations	1 350	13 583	14 933	248	13 358	13 606	186	18 332	18 517
Avances et acomptes reçus	-	2 448	2 448	-	2 837	2 837	-	4 670	4 670
Social	-	20 123	20 123	-	21 471	21 471	-	22 562	22 562
État (hors IS)	-	24 536	24 536	-	22 279	22 279	-	21 861	21 861
IS	-	4 610	4 610	-	218	218	-	904	904
Comptes courants créditeurs	-	167	167	-	218	218	-	141	141
Dettes diverses	-	892	892	-	633	633	-	1 160	1 160
Passif de renouvellement	-	903	903	-	170	170	-	236	236
Produits constatés d'avance	-	4 896	4 896	-	6 343	6 343	-	9 609	9 609
AUTRES PASSIFS	1 350	119 874	121 225	251	136 054	136 304	189	152 871	153 060

Note 4.3 - Instruments financiers de couverture

en K€	2010			2011			2012		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Instruments de couverture actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture passif	1 984	609	2 593	3 491	304	3 795	3 307	744	4 051

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des flux de trésorerie liés à son financement. La gestion

de ces instruments négociés sur des marchés organisés est effectuée par la Direction financière du Groupe.

en K€	2010		2011		2012	
	Nominal opération	Juste valeur	Nominal opération	Juste valeur	Nominal opération	Juste valeur
Swaps	121 609	(1 271)	128 014	(3 119)	114 382	(3 724)
Collars	67 109	(794)	61 014	(542)	34 882	(221)
Instruments mixtes	25 000	(528)	15 000	(134)	7 500	(107)
TOTAL	213 717	(2 593)	204 028	(3 795)	156 764	(4 051)

	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Swaps	40 711	73 671	-	114 382
Collars	18 711	16 171	-	34 882
Instruments mixtes	7 500	-	-	7 500
TOTAL	66 922	89 842	-	156 764

Les pertes et gains enregistrés en capitaux propres sur la période s'élevaient à -0,5 million d'euros, et le montant cumulé au 31 décembre 2012 des pertes et gains enre-

gistrés en capitaux propres s'élevaient à - 3,7 millions d'euros. La part inefficace de ces couvertures comptabilisée en résultat sur 2012 est non significative.

Aucun montant des capitaux propres n'a été recyclé et comptabilisé dans le résultat de la période.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 5 - Provisions courantes et non courantes

Note 5.1 - Tableau de variation des provisions courantes et non courantes

en K€	31/12/10	31/12/11	Autres movts	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/12
Avantages du personnel ⁽¹⁾	169	192	507	113	(4)	-	809
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	2 652	3 270	560	230	(72)	-	3 987
Provisions non courantes	2 821	3 462	1 067	343	(75)	-	4 797
Provisions litiges	1 037	1 384	-	496	(548)	(474)	858
Provisions BEFS	662	663	-	-	-	(4)	659
Provisions autres risques	2 028	11 621	(11 070)	13	(10)	(181)	373
Provisions risque fiscal	-	-	-	6 780	-	-	6 780
Provisions déchets à traiter	152	147	-	135	(128)	-	154
Provisions réhabilitation site	9 915	9 034	753	1 539	(783)	-	10 543
Provisions autres charges	3 287	2 069	(538)	652	(768)	(367)	1 048
Provisions courantes	17 081	24 917	(10 855)	9 616	(2 237)	(1 026)	20 416
TOTAL	19 902	28 379	(9 788)	9 959	(2 313)	(1 026)	25 213

(1) Les provisions "indemnités de fin de carrière" et médaille du travail sont calculées conformément à la méthodologie précisée dans les principes et méthodes comptables.

(2) Provision suivi trentenaire.

Note 5.2 - Décomposition des autres mouvements

en K€	Regroupements d'entreprises	Écart de conversion	Autres mouvements	TOTAL
Avantages du personnel	-	1	506	507
Autres provisions non courantes	559	1	-	560
Provisions non courantes	559	2	506	1 067
Provisions litiges	-	-	-	-
Provisions BEFS	-	-	-	-
Provisions autres risques	-	-	(11 070)	(11 070)
Provisions déchets à traiter	-	-	-	-
Provisions réhabilitation site	746	7	-	753
Provisions risque fiscal	-	-	-	-
Provisions autres charges	-	-	(538)	(538)
Provisions courantes	746	7	(11 607)	(10 854)
TOTAL	1 305	9	(11 101)	(9 788)

Note 5.3 - Avantages du personnel - indemnités de fin de carrière et médaille du travail

Les avantages du personnel dont bénéficient les salariés du Groupe sont les médailles du travail et les avantages postérieurs à l'emploi que représentent les indemnités de fin de carrière.

Avantages postérieurs à l'emploi - indemnités de fin de carrière

L'engagement du Groupe comptabilisé sous forme de provision concerne les filiales pour lesquelles la gestion des IFC n'est pas couverte par un contrat d'assurance. Seules les sociétés Gerep, Sogad et Sem Tredi sont concernées au 31 décembre 2012. Il est précisé que :

- lors du démarrage d'activité de la société Sénerval, la reprise des effectifs de l'ancien délégataire a conduit à la reprise par Sénerval des engagements au titre des services passés de ces mêmes salariés, pour un montant de 450 milliers d'euros. Le Groupe avait constaté un actif pour 450 milliers d'euros au titre des engagements repris (comptabilisé en charges constatés d'avance), amortissable sur 18 ans à compter du 1^{er} juillet 2010, soit la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite des salariés repris. En application d'IAS 19 amendée (application rétrospective), cette somme a été soldée en capitaux propres au 1^{er} juillet 2012 ;
- lors de la reprise en direct de la gestion de l'IUOM de Lescar et de la reprise de l'effectif correspondant, le Groupe a repris les engagements au titre des services passés de ces salariés. Compte tenu du montant, le Groupe a constaté cette reprise directement en résultat ;
- lors de la reprise en direct de la gestion de l'incinérateur de Nantes et de la reprise de l'effectif correspondant, le Groupe a repris les engagements au titre des services passés de ces salariés. En application d'IAS 19 amendée, cette reprise s'est effectuée par le compte de résultat.

L'engagement du Groupe (toutes formes de gestion confondues) évolue comme suit :

	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Montant de l'engagement en début d'exercice	3 273	4 838	6 057
Coûts des services rendus dans l'exercice	232	352	406
Intérêts crédités dans l'exercice	161	226	278
Prestations réglées dans l'exercice	(51)	(61)	(125)
Acquisition/cession de filiales	458	194	99
Écarts actuariels	772	508	854
Autres (écarts de conversion)	(7)	-	-
Montant de l'engagement en fin d'exercice	4 838	6 057	7 569
<i>Dont engagement externalisé</i>	<i>4 669</i>	<i>5 865</i>	<i>7 316</i>
<i>Dont engagement provisionné</i>	<i>169</i>	<i>192</i>	<i>253</i>

en
K€



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

L'évolution de la juste valeur des fonds placés en couverture de l'engagement est la suivante :

en K€	31/12/10	31/12/11	31/12/12
JV des actifs de couverture en début d'exercice	3 143	4 707	5 864
Cotisations versées	1 650	1 430	1 344
Prestations versées	(12)	(61)	(125)
Rendement attendu sur les placements	126	160	241
Frais de gestion	(14)	(21)	(26)
Acquisition/cession de filiales	-	-	99
Écarts actuariels	(186)	(351)	68
JV des actifs de couverture en fin d'exercice	4 707	5 864	7 465

Les fonds placés étant supérieurs au montant de l'engagement, il a été constaté une charge constatée d'avance pour 149 milliers d'euros.

La répartition des actifs de couverture est la suivante :

	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Placements diversifiés	50%	73%	74%
Placements monétaires	50%	27%	26%

Engagement de médaille du travail

L'engagement du Groupe concernant la médaille du travail évolue comme suit :

en K€	31/12/12
Montant de l'engagement en début d'exercice	493
Coûts des services rendus dans l'exercice	25
Intérêts crédités dans l'exercice	23
Prestations réglées dans l'exercice	(8)
Acquisition/cession de filiales	-
Écarts actuariels	19
Autres (écarts de conversion)	-
Montant de l'engagement en fin d'exercice	552

Note 5.4 - Litiges et faits exceptionnels

BEFS-PEC

À la suite de la réalisation du chantier Salaise 3, qui avait été confié par Tredi à la société BEFS-PEC (courant 1999), Tredi SA a fait l'objet de différentes demandes de paiement de la part de sous-traitants restés impayés par BEFS-PEC, en application de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance. Tredi SA a provisionné dans ses comptes l'intégralité des sommes qui lui sont réclamées dans le cadre de ces assignations. Au 31 décembre 2012, la provision résiduelle constatée sur ce litige s'élève à 0,6 million d'euros.

VALLS QUIMICA

La société Valls Quimica, filiale espagnole du Groupe a fait l'objet, en 2003, d'un contrôle fiscal au titre duquel l'administration a redressé la Société pour un montant en principal de 3,8 millions d'euros (pour la période 1999 à 2001) et de 1,8 million d'euros (pour la période 2002 à 2003) par le biais d'un rappel de TVA et de droits indirects qui seraient dus, à raison de la production de certains produits pétroliers :

- concernant la période 2002 à 2003, la prescription totale des redressements a été obtenue le 22 décembre 2007 ;

- Valls Quimica a contesté le redressement portant sur la période 1999 à 2001 devant le Tribunal administratif espagnol, devant la Cour administrative nationale de Madrid (2008) et devant le Tribunal suprême de Madrid (2010). Au cours de la procédure, il a été demandé à Valls Quimica de produire des garanties sur l'intégralité des sommes réclamées, en contrepartie du sursis de paiement. Le Tribunal suprême a rejeté l'affaire en octobre 2011, sans l'instruire sur le fond, au motif que le préjudice pour la Société Valls Quimica ramené à une base mensuelle, n'excède pas le seuil des 150 millions d'euros que la Cour se fixe pour étudier les affaires qui lui sont soumises. Valls Quimica a obtenu de la part du Trésor un sursis de paiement et entamé un recours devant la Cour constitutionnelle. Par ailleurs, des démarches sont en cours pour tenter une action en nullité administrative du redressement, sur le fondement de la décision du Tribunal suprême. La société Valls Quimica, bien que fondé dans sa réclamation, a néanmoins provisionné l'intégralité des demandes de l'administration, intérêts inclus, soit 6,8 millions d'euros.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 6 - Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

en K€	2010	2011	2012
Participation des salariés	902	739	537
Contribution sociale solidarité	250	261	244
Congés payés	609	639	638
Déficits reportables	1 575	1 158	11 233
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(7 293)	(7 815)	(7 731)
Location-financement	2 119	1 643	781
Résultat interne	284	220	231
Charges à répartir	(51)	(7)	(7)
Provisions intra-Groupe	-	-	-
Provisions IDR	36	48	90
Actualisation provision suivi trentenaire	(1 193)	(1 165)	(1 175)
Homogénéisation d'amortissements	613	597	529
Frais d'acquisition titres	1 653	402	-
Retraitement obligations convertibles	14 944	15 125	-
JV des instruments de couverture	893	1 307	1 395
Provision sur obligations convertibles	-	-	50 760
Autres différences temporaires	1 737	1 830	(1 572)
TOTAL	17 078	14 981	55 954
<i>Dont impôt différé actif</i>	<i>17 110</i>	<i>14 995</i>	<i>55 965</i>
<i>Dont impôt différé passif</i>	<i>32</i>	<i>14</i>	<i>11</i>

Les déficits reportables activés correspondent :

- aux déficits nés avant l'intégration fiscale. Leur activation est étudiée filiale par filiale au regard de leur business plan ;
- au déficit de l'intégration fiscale sur l'année 2012, lié à la prise en compte de la déductibilité de la provision sur une partie des

intérêts des obligations convertibles. La reconnaissance à l'actif de cette créance d'impôt a été rendue possible par la capacité du groupe d'intégration fiscale à récupérer cette créance dans un horizon de temps raisonnable ;

- au déficit constaté sur Valls Química lié à la provision pour risque fiscal, compte tenu de son

caractère recouvrable au regard du business plan de la société. À cette exception près les déficits reportables portés par les filiales étrangères ne font l'objet d'aucune activation.

Au 31 décembre 2012, le montant des impôts différés actifs non activés relatifs à des déficits reportables s'élève à 1,0 million d'euros.

Données financières

La variation des impôts différés sur l'exercice peut s'analyser comme suit :



	IDA	IDP	NET
Solde au 31/12/10	17 110	32	17 078
Résultat	-	2 693	(2 693)
Variation de JV par les capitaux propres	156	(440)	596
Variation de périmètre et autres	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-
Compensation ID sur les filiales de l'intégration fiscale	(3 070)	(3 070)	-
Compensation IDA/IDP	799	799	-
Solde au 31/12/11	14 995	14	14 981
Résultat	54 522	-	54 522
Variation de JV par les capitaux propres	408	(158)	566
Variation de périmètre et autres	25	-	25
Écart de conversion	-	-	-
Annulation ID dérivé	(14 140)	-	(14 140)
Compensation ID sur les filiales de l'intégration fiscale	(1 032)	(1 032)	-
Compensation IDA/IDP	1 187	1 187	-
Solde au 31/12/12	55 965	11	55 954

Note 7 - Engagements hors bilan

Note 7.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante



	2010	2011	2012
Créances cédées non échues (effets, Dailly)	-	-	-
Cautions	37 055	38 848	42 234
• Garanties financières ⁽¹⁾	21 601	22 551	23 594
• Autres cautions	15 454	16 297	18 640
Sûretés réelles	-	-	-
• Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-	-
• Nantissements de titres	-	-	-
Liés à la responsabilité d'associé dans les SCI	-	-	-
TOTAL EHB LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE	37 055	38 848	42 234

(1) Il s'agit d'une caution de 23,6 millions d'euros délivrée à un établissement financier lors de la mise en place des garanties financières accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1996.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 7.2 - Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement



	2010	2011	2012
Créances professionnelles cédées	953	895	418
Cautions ou lettres d'intention	4 380	10 972	15 349
Sûretés réelles	9 436	9 828	9 828
• Gages et nantissements des actifs incorporels et corporels	9 436	9 828	9 828
• Gage et nantissements de titres	-	-	-
• Hypothèques	-	-	-
Engagement d'emprunts reçus	5 000	34 262	34 132
TOTAL EHB LIÉS À L'ENDETTEMENT	19 769	55 957	59 727

Dans le cadre de financement d'actifs la société a signé des engagements de non-cession des actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies, Séché-Éco-Industries et Mézerolles.

Les engagements d'emprunt au 31 décembre 2012 portent principalement sur le financement des actifs concédés de la DSP de Strasbourg pour un montant d'emprunt de 27,4 millions d'euros, débloqué par tranches amortissables sur la durée résiduelle de la DSP à compter de la livraison, à un taux restant à cristalliser.

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan, à l'exception d'une caution de 0,8 million d'euros.

Note 7-3 - Autres engagements hors bilan

Un pacte d'actionnaire, conclu le 16 octobre 2006, (portant le numéro d'enregistrement AMF 206C1928) prévoit les principales dispositions suivantes :

- représentation de FSI (substitué à la Caisse des Dépôts et Consignations) au Conseil d'administration de Séché Environnement : FSI dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires ;
- les parties se sont interdit d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la société Séché Environnement si cette acquisition

engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

- à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, FSI disposera de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;
- FSI bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titre de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer

Données financières

l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

- règles des co-investissements : aussi longtemps que FSI détendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaire sera résilié de plein droit dès que :

- FSI viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ;
- l'équilibre des participations respectives de FSI d'une part et de Joël Séché et la société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

Un avenant au pacte en date du 25 avril 2007 a été signé, stipulant une durée de 10 ans à compter du 26 avril 2007.

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.1.6.3.2. Notes sur le tableau de variation des capitaux propres

Note 8 - Composition du capital social

Catégories des titres	Nombre	Valeur nominale
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	8 634 870	0,20 €
Augmentation de capital		
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	8 634 870	0,20 €
<i>Dont actions à droit de vote simple</i>	4 972 572	
<i>Dont actions à droit de vote double</i>	3 662 298	

Note 9 - Primes

Le poste "primes" est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation :

Augmentation de capital du 27/11/97	11 220
Augmentation de capital du 19/12/97	112
Augmentation de capital du 1/10/01 (rémunérant l'apport des titres Alcor)	10 795
Augmentation de capital du 5/07/02 (rémunérant l'apport des titres Tredi)	192 903
Imputation sur la prime d'émission	(1 578)
Émission de 596 408 bons de souscription d'actions au profit de la Caisse des Dépôts du 12/12/06	10 908
Exercice de bons de souscription d'actions portés par la Caisse des Dépôts le 24/04/07	74 718

en
K€

TOTAL

299 079



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 10 - Composition des réserves consolidées

en K€	31/12/10	31/12/11	Augment.	Diminut.	31/12/12
Réserve légale	173	173	-	-	173
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Report à nouveau	119 190	150 947	30 499	-	181 445
Autres réserves	6 037	6 037	-	-	6 037
Sous-total réserves sociales	125 400	157 156	30 499	-	187 655
Réserves consolidées (hors écart de conversion)	(83 596)	(116 393)	-	(31 292)	(147 685)
TOTAL RÉSERVES (hors écart de conversion)	41 804	40 763	30 499	(31 292)	39 970
Écart de conversion	(1 204)	(2 113)	(131)	-	(2 243)
TOTAL RÉSERVES (y c écart de conversion)	40 600	38 651	30 368	(31 292)	37 726

Note 11 - Informations sur les actions propres

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires des 8 juin 2012 et 12 mai 2011, le Conseil d'administration a fait procéder

sur 2012 à des opérations de rachat d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité dont la gestion est confiée à un organisme indépendant. Le mandataire dispose d'un apport initial de 1,4 million d'euros et de 4 862 titres.

Au 31 décembre 2012, le bilan de ces programmes de rachat d'actions est le suivant :

Nombre d'actions auto-détenus ⁽¹⁾	59 241
Pourcentage du capital auto-détenu	0,69%
Valeur nette comptable des titres auto-détenus (en euros)	2 741 957
Valeur de marché des titres auto-détenus au 31/12/12 (en euros) ⁽²⁾	1 630 905

(1) Y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs.

(2) Sur la base du cours de clôture du titre Sèché Environnement sur le mois de décembre 2012, soit 27,53 euros.

5.1.6.3.3. Notes sur le compte de résultat

Note 12 - Produits des activités ordinaires

Note 12.1 - Ventilation par nature

(en K€)	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires	402 122	424 158	441 881
<i>Dont vente de biens</i>	44 404	51 592	62 667
<i>Dont prestations de services</i>	357 718	372 566	379 214
Autres produits de l'activité	4 239	6 090	5 247
Transferts de charges	3 443	3 373	2 164
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	409 803	433 622	449 291

Note 12.2 - Ventilation du chiffre d'affaires par typologie de déchets

(en K€)	2010	2011	2012
Traitement DD	267 341	270 102	269 754
Traitement DND	134 781	154 056	172 127
<i>Dont CA IFRIC 12</i>	-	1 343	16 906
TOTAL	402 122	424 158	441 881



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 13 - Excédent brut d'exploitation

Note 13.1 - Composition de l'excédent brut d'exploitation

en
K€

	2010	2011	2012
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	409 803	433 622	449 291
Achats consommés	(55 415)	(63 622)	(64 957)
• Achats stockés	(36 798)	(38 987)	(39 836)
• Achats non stockés	(18 617)	(24 635)	(25 121)
Charges externes	(131 778)	(147 252)	(170 919)
• Sous-traitance	(74 744)	(86 213)	(106 876)
• Charges de location	(8 981)	(10 172)	(11 335)
• Entretien et réparation	(15 712)	(19 125)	(20 000)
• Assurances	(3 935)	(4 633)	(4 972)
• Autres charges externes	(28 405)	(27 109)	(27 736)
Impôts et taxes	(33 312)	(31 803)	(35 019)
Charges au titre des avantages de personnel	(85 594)	(93 507)	(98 804)
• Frais de personnel	(81 422)	(89 754)	(96 708)
• Participation et intéressement	(3 013)	(2 502)	(1 588)
• Cotisation IFC	(1 159)	(1 251)	(508)
• Rémunérations en actions	-	-	-
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	103 704	97 438	79 592

Les services extérieurs concernent principalement la sous-traitance (transport, filière amont, exutoire).

Note 13.2 - Contrats de location simple

en K€	TOTAL paiements minimaux futurs actualisés (contrats non résiliables)				Charges de l'exercice (contrats non résiliables)	TOTAL paiements sous-loc
	TOTAL	- 1 an	de 1 à 5	+ de 5		
Immobilisations incorporelles	145	29	86	29	30	-
Terrains	2 931	271	941	1 720	251	-
Constructions	4 391	792	2 696	902	1 354	-
Installations techniques - outillages industriels	20 504	2 231	6 633	11 640	3 321	-
Matériels de transport	162	77	84	-	188	-
Installations, agencements	-	-	-	-	-	-
Matériels et mobiliers de bureau	49	34	16	-	89	-

Note 14 - Résultat opérationnel courant

Note 14.1 - Composition du résultat opérationnel courant

en K€	2010	2011	2012
Excédent brut d'exploitation	103 704	97 438	79 592
Charges de renouvellement des actifs du domaine concédé et charges de réhabilitation des sites de traitement	(3 086)	(7 525)	(8 594)
Autres charges et produits opérationnels	(1 024)	(535)	(995)
• Autres charges opérationnelles	(1 076)	(664)	(1 135)
• Autres produits opérationnels	52	129	140
Dotations nettes aux provisions	(1 293)	22	196
• Dotations aux provisions	(4 548)	(4 013)	(3 679)
• Reprises de provisions	3 255	4 035	3 875
Dotations nettes aux amortissements	(31 414)	(32 038)	(32 944)
• Dotations aux amortissements	(31 414)	(32 038)	(32 944)
• Reprises d'amortissements	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	66 887	57 362	37 255



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 14.2 - Dotations nettes aux provisions

en
K€

	2010	2011	2012
Dotations nettes aux provisions sur site	404	352	(442)
Dotations nettes sur actif circulant	94	(252)	2
Dotations nettes autres provisions opérationnelles	(1 791)	(78)	636
TOTAL	(1 293)	22	196

Les provisions sur site correspondent aux provisions pour réhabilitation de site et pour suivi trentenaire (pour la part hors désactualisation).

Note 14.3 - Dotations nettes aux amortissements

en
K€

	2010	2011	2012
Dotations nettes aux immobilisations incorporelles	(703)	(826)	(443)
Dotations nettes aux immobilisations corporelles	(30 711)	(31 212)	(32 500)
TOTAL	(31 414)	(32 038)	(32 944)

Note 15 - Résultat opérationnel

en
K€

	2010	2011	2012
Résultat opérationnel courant	66 887	57 362	37 255
Réévaluation des immobilisations	-	-	-
Résultat sur cessions d'immobilisations	467	(609)	325
• Cessions d'immobilisations incorporelles	(4)	(251)	72
• Cessions d'immobilisations corporelles	472	(359)	253
• Cessions des titres consolidés	-	-	-
Dépréciation d'actifs	(2 083)	-	(395)
• Sur goodwill	-	-	-
• Sur autres immobilisations incorporelles	(2 083)	-	-
• Sur immobilisations corporelles	-	-	(395)
Effet des regroupements d'entreprise	(4 854)	(890)	(1 025)
Autres	14	(682)	(7 282)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	60 431	55 180	28 878

Données financières

Les sommes enregistrées sur la ligne "effets des regroupements d'entreprise" correspondent aux sommes engagées pour la concrétisation du regroupement d'entreprise Séché - HIME .

Les sommes enregistrées sur la ligne "autres" correspondent principalement :

- au coût du déménagement de l'établissement parisien de Tredi SA (0,2 million d'euros en 2012,

0,7 million d'euros en 2011 et 2,4 millions d'euros en 2010) ;

- au coût de fermeture du site d'Izeaux (0,7 million d'euros) ;
- à la provision constituée au titre du risque fiscal sur la société Valls Quimica.

Note 16 - Résultat financier

Note 16.1 - Décomposition du résultat financier

en K€	2010	2011	2012
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	14 697	14 705	438
Coût de l'endettement financier brut	(8 972)	(7 371)	(10 739)
Autres produits et charges financières	1 167	984	(145 751)
TOTAL	6 892	8 318	(156 052)

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie sont impactés sur 2012 par le provisionnement intégral des intérêts de la période sur les obligations convertibles.

Le coût de l'endettement financier brut évolue sous l'effet de l'augmentation du coût de la dette nette des effets de la couverture, du fait des nouvelles conditions

de taux mises en place lors du refinancement d'avril 2012 :

en K€	2010	2011	2012
Passifs financiers au coût amorti	(4 453)	(5 304)	(8 451)
Résultat sur instruments de couverture	(4 518)	(2 067)	(2 288)
COUT ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(8 972)	(7 371)	(10 739)

Note 16.2 - Détail des autres produits et charges financières

en K€	2010	2011	2012
Résultat de change	61	78	(84)
Résultat net sur cession d'immobilisations financières	-	1 198	(13)
Dépréciations nettes sur actifs financiers	1 948	(92)	(145 510)
Autres produits et charges financières	(842)	(200)	(145)
TOTAL	1 167	984	(145 751)



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Les autres produits et charges financières sont principalement impactés en 2012 par la provision sur les obligations convertibles HIME, pour la part en principal et intérêts cumulés jusqu'au 31 décembre 2011 soit 145,5 millions d'euros.

Le résultat de change provient notamment des positions latentes sur les avances du Groupe vers ses filiales à l'international ne répondant pas à la définition d'un investissement net au sens d'IAS 21. Le Groupe ne dispose pas à ce jour d'instruments ou de mécanisme

de couverture sur son risque de change.

Le résultat net sur cession d'immobilisations financières correspondait, en 2011, aux effets de déconsolidation ou liquidation de société.

Note 17 - Impôt



	2010	2011	2012
Impôt exigible	19 288	16 796	514
Impôt différé	1 938	2 693	(54 522)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	21 226	19 489	(54 007)

Le passage de l'impôt théorique au taux en vigueur à la charge d'impôt totale pour l'exercice s'explique par :



	2010	2011	2012
Impôt théorique au taux en vigueur	(23 179)	(21 863)	45 694
Modification du taux d'impôt applicable à la mère ⁽¹⁾	(6)	(2)	12
Différence de taux d'imposition des filiales	439	353	(2 370)
Actifs d'impôt non constatés	(326)	(224)	(405)
Utilisation de pertes non activées antérieurement	-	160	385
Charges et produits définitivement non taxables	1 847	2 086	10 691
Charges d'impôt total	(21 226)	(19 489)	54 007

(1) Le taux d'impôt hors contribution sociale sur les bénéfices s'élève à 33,33%. Après application de la contribution sociale sur les bénéfices, le taux d'imposition du Groupe s'élève à 34,26 %. Compte tenu de la contribution additionnelle exceptionnelle de 5% sur l'imposition du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition du Groupe s'élève à 35,93%.

Dans le cadre du groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement est la mère, et qui regroupe l'ensemble des sociétés françaises détenues directement

ou indirectement à plus de 95% par Séché Environnement (à l'exception de la société Tree, acquise le 1^{er} octobre 2012 et de la société Alcéa, créée le 1^{er} avril 2012 et qui

entreront dans l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2013), il a été réalisé une économie d'impôt de 10,5 millions d'euros.

5.1.6.3.4. - Gestion des risques financiers

Note 18 - Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers se répartissent de la façon suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

en K€	2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Titres disponibles à la vente	-	1 907	18	1 925
Composante obligataire	-	-	-	-
Instruments de couverture	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	-	1 907	18	1 925
Dettes financières	-	246 154	-	246 154
Instruments de couverture	-	4 051	-	4 051
Autres passifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	-	250 205	-	250 205

À titre de comparaison, la répartition de la juste valeur des instruments financiers du Groupe à la clôture des deux exercices précédents se décomposait comme suit :

en K€	2010				2011			
	N1	N2	N3	T	N1	N2	N3	T
Titres disponibles à la vente	-	2 417	17	2 434	-	2 149	17	2 166
Composante obligataire	-	-	142 179	142 179	-	-	156 376	156 376
Instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	-	2 417	142 196	144 613	-	2 149	156 393	158 542
Dettes financières	-	238 363	-	238 363	-	216 640	-	216 640
Instruments de couverture	-	2 593	-	2 593	-	3 795	-	3 795
Autres passifs financiers évalués à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	-	240 956	-	240 956	-	220 435	-	220 435

Titres disponibles à la vente

- les titres cotés, évalués au cours de bourse à la date de clôture, sont considérés de niveau 1 ;
- les titres non cotés, dont la juste valeur est déterminable sur la base de données observables, tels que l'évaluation d'expert indépendant, sont considérés de niveau 2 ;
- les titres non cotés dont la juste valeur est déterminable sur la

base de modèle d'évaluation (actualisation de cash flow futurs, multiple, etc.) sont considérés de niveau 3.

Composante obligataire

Au 31 décembre 2012, la composante obligataire a été intégralement provisionnée.

Instruments de couverture

La juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe

(swaps, collars, swaptions, instruments mixtes) est déterminée sur la base de modèles d'évaluation utilisant des données observables (de taux, notamment), et est donc considérée de niveau 2.

Dettes financières

La juste valeur des dettes financières est déterminable sur la base de données observables (de taux), et est considérée de niveau 2.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 19 - Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient désormais essentiellement des créances clients, le Groupe ayant, en 2012, provisionnés l'intégralité de ses

actifs financiers hybrides (obligations convertibles en titres HIME).

Le Groupe gère son risque de crédit lié aux créances clients par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune des filiales françaises du Groupe. Cette politique s'appuie sur un logiciel centralisé permettant des relances formalisées et une information en temps réel des différentes parties prenantes. Une

analyse des délais de règlement est également suivie mensuellement et toute dérive induit des actions correctrices.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. À la date de clôture l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

en K€	30/12/10			30/12/11			30/10/12		
	NC	C	T	NC	C	T	NC	C	T
Actifs financiers disponibles à la vente	144 613	-	144 613	158 595	-	158 595	1 978	-	1 978
Prêts et créances financiers au coût amorti	2 737	88	2 825	2 466	76	2 542	2 808	131	2 939
Actifs financiers non courants	147 350	88	147 438	161 061	76	161 137	4 786	131	4 917
Créances clients et autres débiteurs	1 759	112 665	114 424	1 291	116 288	117 579	2 105	127 204	129 309
Autres actifs courants (y c créances IS)	-	12 372	12 372	-	20 310	20 310	677	34 590	35 267
Prêts et créances au coût amorti	1 759	125 037	126 796	1 291	136 598	137 889	2 782	161 794	164 576
Instruments de couverture actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	43 431	43 431	-	24 686	24 686	-	23 050	23 050
Total actifs financiers	149 109	168 556	317 665	162 352	161 360	323 712	7 569	184 975	192 544
Composante dérivée des OCA	26 929	-	26 929	26 929	-	26 929	-	-	-
TOTAL	176 039	168 556	344 595	189 281	161 360	350 641	7 569	184 975	192 544

Les produits, charges, profits ou pertes de valeur constatés en 2012 dans les états financiers au titre de ces actifs financiers

correspondent quasi exclusivement aux produits liés à la gestion des valeurs mobilières de placement, les intérêts sur obligations

convertibles étant désormais intégralement provisionnés.

Note 20 - Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs

obligations contractuelles. Il porte sur les prêts et créances au coût amorti (de nature financière ou opérationnelle) et sur les placements des excédents de trésorerie.

La balance âgée des prêts et créances au coût amorti se présente comme suit :

2012

en K€	Valeur nette (C et NC)	Dont non échu	Dont échu		
			0-6 mois	6 mois - 1 an	+ d'un an
Prêts et créances financières au coût amorti	2 939	2 939	-	-	-
Clients et autres débiteurs	129 309	104 549	23 498	676	586
Autres actifs	35 266	34 646	4	24	592
TOTAL	167 515	142 134	23 502	700	1 178

La balance âgée des prêts et des créances au coût amorti à la clôture des deux exercices précédents se décomposait comme suit :

2011

en K€	Valeur nette (C et NC)	Dont non échu	Dont échu		
			0-6 mois	6 mois - 1 an	+ d'un an
Prêts et créances financières au coût amorti	2 542	2 542	-	-	-
Clients et autres débiteurs	117 579	96 253	20 423	492	411
Autres actifs	20 310	18 965	391	10	944
TOTAL	140 430	117 760	20 813	502	1 355

2010

en K€	Valeur nette (C et NC)	Dont non échu	Dont échu		
			0-6 mois	6 mois - 1 an	+ d'un an
Prêts et créances financières au coût amorti	2 825	2 825	-	-	-
Clients et autres débiteurs	114 424	87 584	25 805	684	351
Autres actifs	12 372	11 491	478	399	4
TOTAL	129 629	101 900	26 283	1 083	355

Le Groupe estime n'être exposé à aucun risque significatif en terme de contrepartie.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 21 - Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le Groupe assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en termes de financement. La quasi-intégralité du financement est assurée de façon centralisée et l'équilibre des

sources de financement (marché des capitaux, marché bancaire) est également piloté de façon centralisée.

Au 31 décembre 2012, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

en K€	31/12/12	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
		228 066	296 369	29 562	190 877	75 930
		15 896	16 568	5 373	9 652	1 544
		1 658	1 658	640	251	767
		534	534	534	-	-
		152 824	152 824	152 635	189	-
		236	236	236	-	-
		399 214	468 189	188 980	200 969	78 241
		4 051	4 051	744	3 307	-
		4 051	4 051	744	3 307	-

À titre de comparaison, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysaient de la façon suivante en 2011 et 2010 :

en K€	31/12/11	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
		197 636	203 099	169 308	25 160	8 631
		17 265	18 520	5 167	11 524	1 829
		1 057	1 057	49	250	758
		681	681	681	-	-
		136 134	136 134	135 883	251	-
		170	170	170	-	-
		352 943	359 661	311 258	37 185	11 218
		3 795	3 795	304	3 491	-
		3 795	3 795	304	3 491	-

Données financières



en K€	31/12/10	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
	Dettes auprès des établissements de crédit	216 333	221 624	42 873	175 969	2 783
	Dettes de location-financement	20 373	22 220	4 834	15 453	1 933
	Autres dettes financières	1 076	1 076	19	1 032	25
	Concours bancaires courants	582	582	582	-	-
	Dettes fournisseurs et autres créiteurs (y c dettes IS)	120 321	120 321	118 971	1 350	-
	Passif de renouvellement	903	903	903	-	-
	TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	359 588	366 726	168 182	193 804	4 741
	Instrument de couverture	2 593	2 593	609	1 984	-
	TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	2 593	2 593	609	1 984	-

Séché Environnement a procédé le 12 avril 2012 à un refinancement de l'ensemble de sa dette. L'opération de refinancement porte sur un montant de 188,3 millions d'euros et se décompose comme suit :

- 163,3 millions d'euros via la souscription d'un crédit bancaire, à échéance 2017, amortissable par tranche de 5% par semestre à compter de 2013.

- 25,0 millions d'euros via l'émission d'une obligation in fine émise à 96% du nominal, à échéance 2019.

La nouvelle convention de crédit bancaire du Groupe est assortie d'un engagement de respect de deux ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le respect de ces ratios financiers est apprécié deux fois par an sur une base annuelle

pour les périodes closes au 31 décembre et au 30 juin.

Le non-respect de ces ratios est un cas de défaut qui rend exigible à la majorité des prêteurs le total des engagements dus.

Les ratios à respecter sont les suivants :

Ratios	Engagement
Dettes financières nettes/fonds propres	< 1,1
Dettes financières nettes/excédent brut d'exploitation	> 3

Étant entendu que, sur une base consolidée :

- les dettes financières nettes désignent le montant agrégé de l'endettement financier tel que figurant dans les comptes consolidés de Séché Environnement

sous la rubrique "emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ou assimilés" et diminué des disponibilités et des valeurs mobilières de placement telles que figurant dans les comptes consolidés de

Séché Environnement à l'exception des financements sans recours. Les financements sans recours désignent tout financement contracté pour financer l'acquisition, le déficit, l'exploitation, l'entretien ou la maintenance



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

d'un actif ou projet et au titre duquel la personne à qui cette dette est due n'a aucun recours à l'encontre d'aucun membre du Groupe Séché pour le paiement de toute somme relative à ce financement et dont le remboursement résulte essentiellement de flux financiers correspondant aux fruits et produits de l'actif ou projet en question ;

- les fonds propres désignent le total des capitaux propres (part du Groupe) à l'exception de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie concernant HIME ;
- l'excédent brut d'exploitation désigne le résultat d'exploitation consolidé avant déduction de l'ensemble des dotations nettes aux amortissements et provisions et des autres produits et charges d'exploitation à l'exclusion, le cas échéant, de l'excédent brut d'exploitation du groupe HIME - SAUR.

Au 31 décembre 2012, le Groupe présente un gearing bancaire de 0,70 et un debt to earning bancaire de 2,74. Il respecte l'ensemble de ces ratios.

Note 22 - Exposition au risque de taux d'intérêt

La dette corporate portée par Séché Environnement, avant toute mesure de couverture, est à taux variable.

Afin de se protéger contre une hausse des taux d'intérêt et d'optimiser le coût de son endettement, le Groupe a recours à des instruments de couverture. La convention de crédit impose une couverture de 50% minimum sur une durée de 3 ans. Les instruments utilisés sont des swaps, des caps, des floors et des collars. Leur utilisation est directement gérée par la Direction financière du Groupe.

Le risque de taux est analysé à partir de projections de l'évolution de l'endettement financier sur la convention de crédit et sur l'échéancier des couvertures de taux :

- une variation à la baisse de 50 points de base des taux d'intérêt induirait un impact positif sur les capitaux propres de 5,05 millions d'euros ;

- une variation instantanée à la hausse de 1% des taux d'intérêt aurait un impact négatif de 5,4 millions d'euros sur les charges financières du Groupe en 2013, sur la base de son endettement au 31 décembre et de son profil de remboursement à cette date.

Note 23 - Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois de plus en plus limité du fait de l'effort constant de recentrage du Groupe sur ses activités européennes en zone euro ;
- du financement, par endettement bancaire libellé quasi exclusivement en euros, des investissements de ses filiales étrangères réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

L'évolution du résultat de change se présente comme suit :



	2010	2011	2012
Résultat de change zone Europe	109	32	86
Résultat de change zone Amériques	(49)	46	(169)
TOTAL	61	78	(84)

À ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du Groupe.

5.1.6.3.5. Co-entreprises - Intégration proportionnelle

Il s'agit de la société Sogad :

en K€	31/12/10	31/12/11	31/12/12
% détenus	50%	50%	50%
QP actifs courants	557	769	673
QP actifs non courants	947	772	702
QP passifs courants	2 265	2 321	2 144
QP passifs non courants	413	354	268
QP chiffre d'affaires	2 109	2 160	2 178
QP excédent brut d'exploitation	496	469	532
QP résultat opérationnel courant	281	226	294
QP résultat opérationnel	281	226	294

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec Sogad.

5.1.6.3.6. Ventilation par zone géographique

Note 24 - Produits des activités ordinaires par zone géographique

en K€	2010	2011	2012
France	388 291	408 721	422 815
Europe (hors France)	19 484	23 381	21 478
Hors Europe	2 028	1 520	4 999
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	409 803	433 622	449 292



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Note 25 - Actifs non courants par zone géographique

en K€	Au 31/12/12	France	Europe (hors France)	Hors Europe	TOTAL
	Goodwill	223 451	4 699	-	228 150
	Autres immobilisations incorporelles	25 674	31	-	25 704
	Immobilisations corporelles	165 317	5 804	626	171 747
	Actifs financiers non courants	4 462	324	-	4 786
	Participation dans les entreprises associées	434	-	-	434
	Autres actifs opérationnels non courants	2 105	-	-	2 105
	Créance d'IS non courante	677	-	-	677
	IDA	53 586	2 379	-	55 965
	TOTAL ACTIFS NON COURANTS	475 707	13 237	626	489 570

en K€	Au 31/12/11	France	Europe (hors France)	Hors Europe	TOTAL
	Goodwill	208 176	4 699	-	212 875
	Autres immobilisations incorporelles	8 933	36	-	8 969
	Immobilisations corporelles	163 960	5 783	642	170 385
	Actifs financiers non courants	160 683	316	63	161 061
	Participation dans les entreprises associées	552	-	-	552
	Autres actifs opérationnels non courants	1 291	-	-	1 291
	IDA	14 396	599	-	14 995
	TOTAL ACTIFS NON COURANTS	557 991	11 432	705	570 128

en K€	Au 31/12/10	France	Europe (hors France)	Hors Europe	TOTAL
	Goodwill	208 176	4 699	-	212 875
	Autres immobilisations incorporelles	7 181	53	-	7 234
	Immobilisations corporelles	148 298	5 948	769	155 014
	Actifs financiers non courants	146 925	316	109	147 350
	Participation dans les entreprises associées	33 926	-	-	33 926
	Autres actifs opérationnels non courants	1 759	-	-	1 759
	IDA	16 482	628	-	17 110
	TOTAL ACTIFS NON COURANTS	562 747	11 643	878	575 268

Données financières

5.1.6.3.7. Résultat par action

Le résultat par action présenté en pied de compte de résultat correspond au rapport entre d'une part le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère et d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital social de la société mère en circulation au cours de l'exercice, soit 8 574 828 actions.

Le Groupe ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

5.1.6.3.8. Dividendes

Sur l'exercice 2012, Séché Environnement a procédé à la distribution de dividendes pour un montant de 11 225 331 euros, représentant un dividende par

action de 1,3 euro sans distinction du type d'action. Il est rappelé que les dividendes portant sur les actions propres, soit 85 658,30 euros ont été comptabilisés en report à nouveau.

Le Conseil d'administration du 16 avril 2013 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 8 203 126,5 euros, soit un dividende par action de 0,95 euro.

5.1.6.3.9. Transactions avec des parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe entretient des relations sont :

- les filiales non consolidées du Groupe, les co-entreprises, les

entreprises associées : le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ces parties liées, à l'exception de HIME vis-à-vis de laquelle les transactions du Groupe sont présentées en note 3 ;

- les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de direction : leurs rémunérations (et avantages de toute nature) sont présentées dans le paragraphe suivant.

5.1.6.3.10. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants et des dirigeants administrateurs se décomposent de la façon suivante :



	2010	2011	2012
Avantages à court terme	1 850 508	1 904 684	1 918 381
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
Paiements sur base d'actions	-	-	-
TOTAL	1 850 508	1 904 684	1 918 381



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

5.1.6.3.11. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

5.1.6.3.12. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	KPMG		ACOREX	
	2012	2011	2012	2011
Mission d'audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
• Séché Environnement	101	96	98	96
• Filiales intégrées globalement	250	230	170	167
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
• Séché Environnement	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	2	-	-	-
Sous-total 1	352	326	268	263
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
• Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-
Sous-total 2	-	-	-	-
TOTAL	352	326	268	263

5.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Séch  Environnement SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes "référentiel comptable et "application anticipée de normes - comparabilité" qui exposent les incidences comptables de l'application anticipée de la norme IAS 19R sur les avantages au personnel.

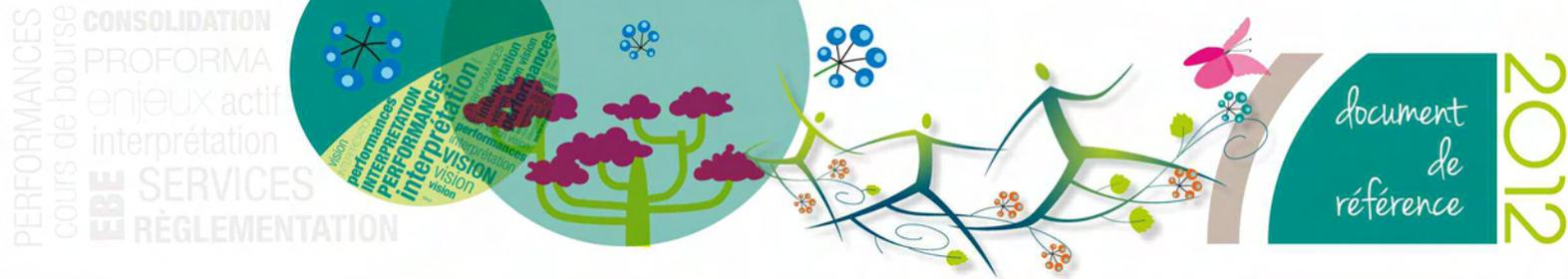
Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

• Changement de méthode comptable

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note "application anticipée de normes - comparabilité" de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, suite à l'application anticipée de la norme IAS 19R Avantages du personnel, conduisant à reconnaître en capitaux propres l'intégralité des gains et pertes actuariels déterminés dans le cadre de l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies, au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné la correcte évaluation de ce changement de méthode sur les comptes et l'information donnée à ce titre dans la note "application anticipée de normes - comparabilité" de l'annexe aux comptes consolidés.



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

• Participation dans HIME

La note "participation dans la société HIME" expose les raisons qui ont conduit Séché Environnement à comptabiliser une dépréciation des actifs relatifs à HIME.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Séché Environnement, décrite dans la note "participation dans la société HIME" de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, l'application de cette approche

• Goodwill

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill selon les modalités décrites dans la note "valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles" de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes "valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles" des principes et méthodes comptables et "goodwil" de l'annexe donnent une information appropriée. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois des données prévisionnelles utilisées.

• Litige fiscal

Une des sociétés du Groupe a fait l'objet d'un redressement fiscal au cours de l'exercice 2003 dans des conditions décrites en note "litiges et faits exceptionnels" de l'annexe aux comptes consolidés. Compte tenu de l'évolution de la procédure judiciaire relative à ce litige et malgré la poursuite des procédures de contestation, Séché Environnement a provisionné l'intégralité des demandes de l'administration.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits :

- à examiner les motifs de ce redressement ;
- à étudier l'avis d'experts justifiant les motifs de contestation auprès de l'administration ;
- à étudier l'opinion du Commissaire aux comptes de la filiale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

• Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Rennes, le 17 avril 2013
KPMG Audit
Département de KPMG SA
Vincent Broyé
Associé

Laval, le 17 avril 2013
Acorex Audit
Jean-François Merlet
Associé

5.3. Les comptes sociaux au 31 décembre 2012

5.3.1. Bilan

 en €	2010	2011	2012		
Actif	Net	Net	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations incorporelles	27 541	30 835	112 740	(69 484)	43 256
Immobilisations corporelles	399 658	435 977	1 218 818	(817 818)	400 900
Immobilisations financières :					
• Titres de participation	439 212 467	439 619 405	458 423 127	(131 841 075)	326 582 052
• Autres titres immobilisés					
• Créances rattachées	193 010 742	216 917 391	234 615 234	(218 338 751)	16 276 483
• Autres immobilisations financières	3 907 733	2 536 023	3 589 495	(1 156 079)	2 433 416
Total actif immobilisé	636 558 141	659 539 632	697 959 414	(352 223 307)	345 736 107
Clients et comptes rattachés	733 929	733 828	653 193		653 193
Autres créances	45 452 642	30 985 307	44 381 530		44 381 529
Valeurs mobilières de placement	34 339 017	15 791 481	8 763 980		8 763 980
Disponibilités	59 321	213 051	2 698 142		2 698 142
Total actif circulant	80 584 909	47 723 667	56 496 845		56 496 845
Charges constatées d'avance	5 137 216	6 216 139	663 310		663 310
Primes remboursement obligations			896 754		896 754
TOTAL DE L'ACTIF	722 280 266	713 479 438	756 016 323	(352 223 307)	403 793 016



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

en €

Passif	2010	2011	2012
Capital	1 726 974	1 726 974	1 726 974
Prime émission et autres primes	299 078 534	299 078 534	299 078 534
Réserve légale	172 697	172 697	172 697
Réserves réglementées	-	-	-
Réserves autres	125 227 921	156 983 577	187 482 272
Résultat	42 900 877	41 638 368	(318 543 509)
Provisions réglementées	14 868	33 491	43 286
Total capitaux propres	469 121 871	499 633 640	169 960 254
Avances conditionnées	-	-	30 688
Total autres fonds propres	-	-	30 688
Provisions pour risques et charges	14 431 939	13 909 507	16 364 107
Dettes financières assimilées	227 557 623	193 850 527	210 851 718
Fournisseurs et comptes rattachés	11 168 833	6 085 763	6 586 248
Total dettes	238 726 456	199 936 290	217 437 966
TOTAL DU PASSIF	722 280 266	713 479 438	403 793 016

Données financières

5.3.2. Compte de résultat



	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires	14 683 448	12 989 543	12 689 963
Total chiffre d'affaires	14 683 448	12 989 543	12 689 963
Autres produits d'exploitation	1 911	2	5
Subventions d'exploitation	-	-	22 681
Reprises sur amort. et provisions et transferts de charges	208 389	60 123	45 016
Total produits d'exploitation	14 893 749	13 049 668	12 757 666
Autres achats et charges externes	(5 614 422)	(7 070 105)	(18 010 624)
Impôts et taxes	(802 854)	(416 018)	(329 804)
Salaires, traitements et charges sociales	(3 646 523)	(4 076 418)	(4 024 710)
Dotations aux amortissements et provisions	(63 721)	(150 689)	(164 948)
Autres charges	(180 191)	(60 839)	(60 000)
Total charges d'exploitation	10 307 712	11 774 068	22 590 087
Résultat d'exploitation	4 586 037	1 275 600	(9 832 421)
Produits financiers	48 240 475	48 929 466	40 555 070
Charges financières	(9 191 232)	(7 462 576)	(357 872 492)
Résultat financier	39 049 243	41 466 890	(317 317 422)
Résultat courant avant impôts	43 635 280	42 742 489	(327 149 843)
Résultat exceptionnel	1 849 030	614 109	(2 200 845)
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	(2 583 433)	(1 718 231)	10 807 179
RÉSULTAT NET	42 900 877	41 638 368	(318 543 509)



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

5.3.3. Tableau de flux de trésorerie

en €

	2010	2011	2012
Marge brute d'autofinancement	38 882 377	42 847 627	33 041 877
Variation du BFR lié à l'activité	12 666 745	(14 542 704)	(26 809 250)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	51 549 122	28 304 923	6 232 627
Trésorerie nette acquisition et cession de filiales	(45 914)	(946 050)	(17 195 440)
Acquisitions d'immobilisations	(9 725 141)	(16 875 959)	(8 049 637)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	15 823 993	7 052 167	7 214 895
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	6 052 938	(10 769 842)	(18 030 182)
Dividendes versés	(11 151 261)	(11 145 221)	(11 139 673)
Variation des autres fonds propres	-	-	30 688
Émissions d'emprunts	4 280 148	14 343 268	187 556 852
Remboursements d'emprunts	(26 154 297)	(39 124 400)	(169 125 777)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(33 025 410)	(35 926 353)	7 322 090
VARIATION DE TRÉSORERIE	24 576 651	(18 391 273)	(4 475 466)
Trésorerie d'ouverture	9 740 178	34 316 829	15 925 557
Trésorerie de clôture	34 316 829	15 925 557	11 450 091

5.3.4. Annexe aux comptes individuels annuels 2012

5.3.4.1. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2012 a été principalement marqué, pour Séché Environnement SA par :

- la réalisation, avec succès, de son refinancement en avril 2012 : l'opération a porté sur la souscription d'un nouveau crédit corporate de 163,3 millions d'euros à échéance 2017, amortissable par tranche de 5% par semestre à compter de 2013 et l'émission d'obligations in fine pour 25 millions d'euros, émises à 96% du nominal et à échéance 2019. Ces contrats sont assortis de ratios identiques à ceux de la précédente convention de crédit, soit un gearing inférieur à 1,1 et un leverage inférieur à 3 ;
- la dégradation des perspectives de recouvrabilité de l'investissement dans le sous-groupe HIME : ce dernier ayant brisé ses covenants est entré au cours du second semestre dans un processus de restructuration de sa dette. L'état d'avancement de ce dernier ne permet pas, au jour d'établissement des présentes annexes, d'avoir une visibilité suffisante sur la recouvrabilité de l'engagement de Séché Environnement SA. La Société a donc

pris la décision de provisionner l'intégralité de cet engagement, soit ses titres (pour 98,3 millions d'euros) et ses obligations convertibles (pour 217,1 millions d'euros). D'un point de vue fiscal, il n'a été tenu compte que de la déductibilité de la provision sur la partie des intérêts ayant été taxés précédemment. En conséquence, le groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement SA est la tête, a généré un déficit fiscal de 24,9 millions d'euros ;

- la révision des perspectives de cash flows futurs générés par Tredi SA, conduisant la Société à provisionner sa participation à hauteur de 31,3 millions d'euros.

Par ailleurs, Séché Environnement a acquis 100% des titres de la Société Tree (porteuse d'un centre de stockage de déchets ultimes non dangereux en Ille et Vilaine) et a créé la société Alcéa, porteuse de la délégation de service public de gestion de l'incinérateur de Nantes Métropole.

5.3.4.1. Principes et méthodes comptables

5.3.4.1.1. Règles et méthodes comptables

(Code du commerce - articles 9 et 11 - décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2° et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.3.4.1.2. Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

5.3.4.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la méthode par composants est utilisée dans la mesure du possible.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Installations techniques et agencements	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

5.3.4.1.4. Immobilisations financières

Le poste "titres de participation" correspond au coût d'achat des titres de sociétés sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre leur valeur estimative et leur valeur comptable.

La valeur estimative :

- des sociétés intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes consolidés du Groupe est déterminée en tenant compte d'une actualisation des flux prévisionnels de trésorerie attendus sur chaque société, nette de l'endettement. Cette actualisation est réalisée au taux de 6,62% et sur une durée de 6 ans, le sixième flux correspondant à une valeur terminale

extrapolée sur la base du cinquième flux projeté au taux de croissance à l'infini de 1,60% ;

- des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette consolidée retraitée des éventuels écarts d'acquisition.

Les titres cotés sont enregistrés à leur coût d'achat et leur éventuelle provision pour dépréciation est calculée sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés à l'acquisition des titres et aux frais de refinancement sont comptabilisés en charges.

Le poste "autres immobilisations financières" est composé d'actions propres pour un montant de 2 741 957 euros. Ces 59 241 actions présentaient une valeur de marché de 1 630 905 euros au 31 décembre 2012 (sur la base du cours de clôture, soit 27,53 euros).

5.3.4.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

5.3.4.1.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de SICAV monétaires et dépôts à terme :

- les SICAV monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable, sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque la valeur comptable est supérieure au cours de bourse ou, à défaut, à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

5.3.4.1.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

5.3.4.1.8. Retraites et engagements assimilés

L'évaluation des indemnités de fin de carrière, dont les montants sont versés sous forme de cotisations à des organismes indépendants responsables de la gestion des fonds, est effectuée à partir des hypothèses suivantes :

- méthode "prospective" fondée sur les salaires et des droits de fin de carrière ;
- application d'un taux de charges sociales de 45% l'an pour les non-cadres et de 50% l'an pour les cadres ;
- l'âge de départ à la retraite des cadres est fixé à 67 ans à l'initiative de l'entreprise et celui des non-cadres à 65 ans à leur initiative ;
- un turnover compris entre 6 et 8% pour les cadres, et entre 3 et 4,5% pour les non-cadres ;
- la quotité des droits acquis au terme est validée à partir des derniers salaires connus estimés à terme. Pour ce faire, il est appliqué un taux de progression des salaires de 3,54% l'an pour les cadres et de 3,41% l'an pour les non-cadres, incluant un effet de l'inflation de 2% ;
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 4,1% ;
- sur l'exercice 2012, la société a constaté une charge de 25 948 euros au titre de cet engagement.

5.3.4.1.9. Participation des salariés

Un accord de participation des salariés aux résultats, en date du 7 mars 1997, a été mis en place entre les sociétés de l'ancien périmètre du Groupe Séché, à savoir : Séché Environnement SA, Séché Éco-Industries, Séché Transports et Séché Éco-Services. Il est conclu pour une durée de cinq exercices, reconductible tacitement.

Par avenant en date du 30 novembre 2006, l'accord de participation a été étendu à la société SVO Éco-Industries.

Par avenant en date du 3 novembre 2008, l'accord de participation a été étendu à la société Séché Alliance.

5.3.4.1.10. Périmètre d'intégration fiscale

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2000. Sont inclus dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement SA.

Les économies d'impôt, réalisées par le Groupe et liées aux déficits, sont conservées chez la Société mère Séché Environnement et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. La Société constate une provision pour risque égale à l'impôt correspon-

dant aux déficits des sociétés filles nés pendant l'intégration fiscale.

5.3.4.1.11. Trésorerie de groupe

Séché Environnement SA a mis en place un système de gestion centralisée de trésorerie conformément à l'article 12 chapitre 11 de la loi n° 84-46 du 24/01/1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

5.3.4.1.12. Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Séché Environnement SA utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier plan. Séché Environnement SA utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des caps, floors et collars pour gérer son risque de taux lié au financement :

- les swaps utilisés par Séché Environnement SA permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

- les swaptions utilisés par Séché Environnement SA permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;
- les caps, floors et collars permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse

des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin

d'exercice, d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

5.3.4.1.13. Identité de la société consolidante

Séché Environnement SA est la société mère du Groupe Séché Environnement.

5.3.4.2. Notes explicatives sur les comptes

Note 1 - Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions apports, création	Diminutions par cessions	Valeur brute fin d'exercice
		Virements	Mises hors services	
en €				
Frais d'établissement, de recherche et dev.	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	81 740	31 000	-	112 740
Immobilisations incorporelles	81 740	31 000		112 740
Installations techniques et outillage individuel	20 963	-	-	20 963
Installations générales, agencements et divers	312 677	-	-	312 677
Matériels de transport	204 483	107 454	(39 981)	271 956
Matériels de bureau, informatique et mobiliers	656 440	3 169	(46 387)	613 222
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 194 563	110 623	(86 368)	1 218 818
Titres de participation	440 006 469	18 416 658	-	458 423 127
Autres titres immobilisés	3 181 208	-	-	3 181 208
Créances rattachées et prêts ⁽¹⁾	214 774 978	20 581 916	(3 922 867)	231 434 026
Actions propres	2 785 069	3 302 973	(3 346 085)	2 741 957
Autres immobilisations financières	834 754	12 784	-	847 538
Immobilisations financières	661 582 477	42 314 331	(7 268 952)	696 627 856
TOTAL GÉNÉRAL	662 858 780	42 455 954	(7 355 320)	697 846 674

(1) Ce poste est composé du compte courant refinancement mère, des obligations convertibles en actions et de leurs intérêts courus, et des prêts.

Détail des titres de participation	2011		2012	
	Net	Brut	Provisions	Net
Titres de participations :				
• Sociétés civiles immobilières	1 252 584	1 252 584	-	1 252 584
• Sociétés commerciales	438 366 821	457 170 543	131 841 075	325 330 269
TOTAL	439 619 405	458 423 127	131 841 075	326 582 052

Note 2 - Amortissements



Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant début d'exercice	Augmentations, dotations	Diminutions, reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et dév.	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	50 905	18 579	-	69 484
Immobilisations incorporelles	50 905	18 579	-	69 484
Installations techniques et outillage individuels	18 415	849	-	19 265
Installations générales, agencements et divers	88 945	25 065	-	114 010
Matériels de transport	109 391	69 827	(39 981)	139 237
Matériels de bureau, informatique et mobiliers	541 834	48 959	(45 388)	545 406
Immobilisations corporelles	758 586	144 700	(85 369)	817 918
TOTAL GÉNÉRAL	809 491	163 279	(85 369)	887 402



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

Note 3 - Provisions inscrites au bilan

en €	Montant début d'exercice	Augmen- tations, dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions pour investissements	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	33 491	21 713	(11 918)		43 286
Provisions réglementées	33 491	21 713	(11 918)		43 286
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	13 909 507	2 454 600	-	-	16 364 107
Provisions pour risques et charges	13 909 507	2 454 600	-	-	16 364 107
Provisions sur autres immo. financières ⁽²⁾	2 509 658	348 833 018	(6 770)		351 335 906
Provisions sur comptes clients	-	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	2 509 658	348 833 018	(6 770)		351 335 906
TOTAL GÉNÉRAL	16 452 656	351 309 331	(18 688)		367 743 299

(1) Les provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision "retour bénéficiaire filiales" constituée dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

(2) Les provisions sur autres immobilisations financières sont composées des provisions sur titres de participations et sur autres titres immobilisés.

Note 4 - Éléments du bilan concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

en €	Montant concernant les entreprises	
Postes du bilan	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	359 631 793	98 791 334
Créances rattachées à des participations (y c ICNE)	14 311 959	217 120 863
Créances clients et comptes rattachés	649 002	-
Comptes courants débiteurs (y c ICNE)	30 009 594	719 709
Dettes financières	-	-
Comptes courants créditeurs (y c ICNE)	10 321 103	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 432	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500 000	213 495
Autres dettes	619 006	-

Conformément aux règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03, nous vous informons que les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché au cours de l'exercice.

Note 5 - État des échéances des créances et des dettes



État des créances

Montant brut

à 1 an au plus

à + d'1 an

De l'actif immobilisé

Créances rattachées à des participations	231 432 822	3 883 233	227 549 589
Autres immobilisations financières	6 770 703	-	6 770 703
Prêts	1 204	-	1 204

De l'actif circulant

Clients douteux ou litigieux	650 440	650 440	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	178	178	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
État - impôt sur les bénéfices	13 141 871	13 141 871	-
État - taxe sur la valeur ajoutée	361 185	361 185	-
État - autres créances	148 992	148 992	-
Débiteurs divers	-	-	-
Groupe et associés	30 729 303	30 729 303	-

Charges constatées d'avance

663 310

663 310

-

TOTAL GÉNÉRAL

283 900 009

49 578 513

234 321 496



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

en €	État des dettes	Montant brut	à 1 an au plus	à + d'1 an et 5 ans au plus	à + de 5 ans
	Auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾				
	• À 1 an maximum à l'origine	174 695 336	19 392 446	155 302 890	-
	• À plus de 1 an à l'origine	12 031	12 031	-	-
	Emprunts et dettes financières divers	25 823 249	56 228	-	25 767 021
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 249 013	2 249 013	-	-
	Personnel et comptes rattachés	255 998	255 998	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes	443 299	443 299	-	-
	État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	275 303	275 303	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 177	25 177	-	-
	Dettes sur immo. et comptes rattachés	2 714 713	2 714 713	-	-
	Groupe et associés	10 321 103	10 321 103	-	-
	Autres dettes	622 745	622 745	-	-
	Produits constatés d'avance	-	-	-	-
	TOTAL GÉNÉRAL	217 437 966	36 368 055	155 302 890	25 767 021

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice : 168 852 506 euros.
Emprunts souscrits en cours d'exercice : 163 250 000 euros.

Note 6 - Valeurs mobilières de placement

en €		
	SICAV	241 610
	Dépôts à terme	8 522 370
	Produits à recevoir	46 885
	TOTAL	8 810 865

Le détail des SICAV est le suivant :

en €	Nombre parts	Valeur comptable
	ODDO Cash	241 610
	TOTAL	241 610

Les plus-values latentes sur les SICAV au 31 décembre 2012 sont de 7 euros.

Note 7 - Charges à payer

Charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

en €

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	564 043
Emprunt et dettes financières divers	25 612
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 864
Dettes fiscales et sociales	540 915
Autres dettes	619 006

TOTAL**2 226 440**

Note 8 - Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

en €

Immobilisations financières	11 229 705
Créances rattachées aux participations	449 227
Créances clients et comptes rattachés	519 292
Autres créances	327 970
Valeurs mobilières de placement	46 885

TOTAL**12 573 080**

Note 9 - Charges et produits constatés d'avance

en €

	Charges	Produits
Honoraires	387 681	-
Locations immobilières	186 800	-
Charges locatives	54 944	-
Divers	33 885	-

TOTAL**663 310**

Note 10 - Composition du capital social

Catégories des titres	Nombre	Valeur nominale
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	8 634 870	0,20 €
Augmentation de capital	-	
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	8 634 870	0,20 €



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

Note 11 - Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES AU 01/01/12	499 633 640
Augmentation de capital	-
Distributions de dividendes	(11 139 673)
Variation des provisions réglementées	9 795
Résultat de l'exercice 2012	(318 543 509)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/12	169 960 254

Note 12 - Ventilation du chiffre d'affaires net par secteur d'activité



Locations immobilières	110 828
Prestations de services	12 526 397
Refacturations diverses	52 738
TOTAL	12 689 963

Note 13 - Résultat financier



	Produits
Dividendes	21 822 942
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie	16 338 238
Résultat des créances rattachées et compte courant	1 952 101
Résultat sur VMP	386 848
Charges financières nettes liées à l'endettement	(9 020 475)
Autres produits et charges financières	(222 202)
Dotations nettes aux provisions sur titres	(131 454 011)
Dotations nettes aux provisions sur obligations convertibles	(217 120 863)
RÉSULTAT FINANCIER	(317 317 422)

Données financières

Note 14 - Résultat exceptionnel

en €

Produits exceptionnels sur opérations en capital ⁽²⁾	3 318 867
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	306 046
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽¹⁾	11 918
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(15 947)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital ⁽²⁾	(3 347 084)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	(2 474 644)
TOTAL	(2 200 845)

(1) Ces comptes correspondent principalement aux dotations et reprises de la provision "retour bénéficiaire filiales" constituée par Séché Environnement SA en application de la convention d'intégration fiscale.

(2) Ces postes correspondent principalement aux achats et ventes réalisés sur l'action de la Société.

Note 15 - Impôt sur les sociétés

Le résultat net est obtenu après comptabilisation en produits de l'impôt provisionné par les filiales intégrées.

Le résultat fiscal de Séché Environnement SA s'analyse comme suit :

Impôt de la Société	-
Effet de l'intégration fiscale	10 525 237
Crédits d'impôt	248 353
Correction de l'impôt sur liquidation 2011	33 589
PRODUITS D'IMPÔT	10 807 179

Séché Environnement SA restitue aux filiales, lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires, les économies

d'impôts liées à l'utilisation de leurs bénéfices fiscaux.

Au 31 décembre 2012, l'engagement de reversement aux filiales

est de 16 354 153 euros, il a fait l'objet d'une provision "retour bénéficiaire filiales".

en €

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(9 832 421)	-	(9 832 421)
Résultat financier	(317 317 422)	-	(317 317 422)
Résultat exceptionnel	(2 200 845)	-	(2 200 845)
Effet de l'intégration fiscale	-	10 525 237	5 313 313
Crédits d'impôt	-	248 353	248 353
Écarts sur liquidation	-	33 589	33 589
TOTAL	(329 350 688)	10 807 179	(318 543 509)



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

Note 16 - Engagements financiers

Note 16.1 - Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Engagements donnés

(en K€)

Garanties financières	21 294
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	1 144

TOTAL 22 438

Note 16.2 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Engagements donnés

(en K€)

Cautions ou lettres d'intention	
Nantissement et gage des titres	
Autres engagements donnés ⁽¹⁾	14 196

TOTAL 14 196

(1) La Société s'est engagée à faire en sorte que ses filiales disposent d'une trésorerie suffisante pendant la durée de leurs encours.

Note 16.3 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité de gestion de taux d'intérêt

Engagements donnés

(en K€)

Swaps	114 382
Caps	25 000
Collars	9 882
Instruments non éligibles	7 500

TOTAL 156 764

Note 16.4 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation)

Engagements donnés

(en Heures)

DIF	2 305
-----	-------

TOTAL 2 305

Données financières

Note 17 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Montant (en €)

Résultat de l'exercice	(318 543 509)
Impôts sur les bénéfices	10 807 179
Résultat avant impôt	(329 350 688)
Variation des provisions réglementées :	
• Provision pour investissement	-
• Amortissements dérogatoires	9 795
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (AVANT IMPÔT)	(329 360 483)

Note 18 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en €)

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements

Amortissements dérogatoires	21 713
Contribution sociale solidarité	20 304
Reprise provision pour investissements	-

TOTAL DES ACCROISSEMENTS 42 017

Allègements

Contribution sociale solidarité	21 061
Amortissements dérogatoires	11 918
Déficit fiscal reportable	24 944 800
Participation des salariés	-

TOTAL DES ALLÈGEMENTS 24 977 779



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

Note 19 - Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	17	-
Employés, techniciens, agents de maîtrise	10	1
Ouvriers	-	-
TOTAL	27	1

Note 20 - Rémunération globale par catégorie des dirigeants

	Montant 
Rémunération des dirigeants	1 295 048
<i>Dont rémunération des administrateurs</i>	426 062

Données financières

Note 21 - Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part % du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
1. Filiales (plus 50% du capital détenu)					
SASU Alcéa	1 000	243	100,00	1 000	1 000
SASU Béarn Environnement	76	(83)	100,00	76	76
SASU SVO Éco-Industries	96	5 781	100,00	4 725	4 725
SASU Drimm	152	19 478	100,00	12 832	12 832
SAS Séché Alliance	48	1 116	99,94	1 236	1 236
SCI LCDL	8	203	99,80	87	87
SCI Les Chênes Secs	8	(87)	99,80	66	66
SCI Mézerolles	160	3 134	99,99	1 099	1 099
SAS Séché Éco-Industries	1 600	29 049	100,00	6 345	6 345
SAS Séché Transports	192	633	99,50	530	-
SAS Séché Éco-Services	500	2 412	99,98	496	496
SASU Triadis Services	3 809	4 382	100,00	8 035	8 035
SASU Speichim Processing	150	4 751	100,00	18 750	18 750
SA Tredi	20 000	5 262	100,00	268 707	237 427
SASU Tree	481	1 062	100,00	16 917	16 917
SASU Opale Environnement	1 000	824	100,00	8 278	8 278
UTM Gmbh	31	366	100,00	4 053	4 023
SAS Sénergies	400	429	80,00	320	320
Hungaropac	16	2 465	99,57	1 022	-
SASU Valaudia	2 000	(542)	100,00	2 000	1 458
2. Participations (10% à 50%)					
SA La Barre Thomas	375	94	39,98	215	167
SCI Noiseraie	4	172	20,00	1	1
SA Sogad	75	1 126	50,00	1 513	1 513
SAEM Transval	150	1	35,00	53	48
SA Allergies	66	321	12,11	340	243
SA Sénerval	3 000	4 720	48,00	1 440	1 440
SA HIME ⁽¹⁾	29 817	33 852	33,00	98 287	-
3. Renseignements sur les filiales non consolidées					
SASP Stade Lavallois Mayenne FC	1 325	(656)	9,43	125	-

(1) Comptes au 31 décembre 2011, les comptes au 31 décembre 2012 n'étant pas disponibles.



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (en 2012)	Résultat du dernier exercice clos (en 2012)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
1 376	-	3 071	242	-
757	791	11 176	(727)	350
3 881	-	9 745	1 822	1 459
1	-	37 323	5 461	4 620
-	-	6 423	768	-
-	-	75	47	-
366	-	11	(36)	-
66	1 144	958	370	-
2 315	-	86 712	10 634	12 299
3 447	-	25 322	79	-
6 751	-	65 272	1 427	-
4 211	-	47 836	84	876
5 102	-	23 527	(274)	1 600
12 175	-	117 197	(5 030)	-
-	-	4 944	1 012	-
832	-	10 969	(475)	400
217	-	2 231	51	5
-	-	2 640	289	38
1 040	-	2 316	22	-
846	-	-	(100)	-
-	-	3 308	(23)	-
-	-	255	(13)	-
-	321	4 360	515	175
-	-	174	1	-
82	-	40	(30)	-
-	-	17 797	(703)	-
-	-	596	63 016	-
-	-	7 828	(18)	-

5.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Séché Environnement SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les notes "faits marquants de l'exercice", "immobilisations financières" et "résultat financier" exposent les règles et méthodes comptables retenues par votre Société pour apprécier la valeur d'inventaire des immobilisations financières et des actifs rattachés à ces participations.

Celles-ci ont conduit, en particulier, la Société a constitué une provision sur les actifs relatifs à la participation dans HIME pour une valeur globale de 315,4 millions d'euros.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes, le 17 avril 2013

Laval, le 17 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Vincent Broyé
Associé

Acorex Audit
Jean-François Merlet
Associé

5.4.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



1 - Accords relatifs à HIME

Administrateurs concernés : Monsieur Joël Séché (Président de HIME jusqu'au 27 mai 2012), Monsieur Jean Bensaïd (Président du Comité de surveillance de HIME), Monsieur Philippe Valletoux (Membre du Comité de surveillance).

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a fait apport de l'intégralité de sa participation dans HIME et dans Séché Environnement SA au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) : cette opération a été approuvée par votre Conseil d'administration du 3 juillet 2009.

Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) créé à la fin de l'année 2008 est une société anonyme détenue à 51% par la CDC et à 49% par l'État français.

Le pacte d'actionnaires, ainsi que les droits et obligations de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre du Call sont donc transférés librement au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) qui se substitue à l'ensemble de ses droits et obligations.

Votre Société n'a pas exercé, avant l'échéance du 26 mai 2012, la promesse unilatérale de vente octroyée par le FSI (qui s'est substitué à la CDC) portant sur 18% du capital social et des droits de vote de HIME ainsi que sur 18% des obligations convertibles en actions de HIME.

2 - Pacte d'actionnaires

Administrateurs concernés : Monsieur Joël Séché (Président de HIME jusqu'au 27 mai 2012), Monsieur Jean Bensaïd (Président du Comité de surveillance de HIME), Monsieur Philippe Valletoux (Membre du Comité de surveillance).

Un Conseil d'administration du 24 avril 2007 a autorisé la conclusion d'un pacte d'actionnaires avec les autres actionnaires de HIME, à savoir le FSI (qui s'est substitué à la CDC) et Axa Infrastructure Investissement, afin d'organiser leurs rapports au sein de cette société.

3 - Promesse de vente, Avenant au pacte d'actionnaires initial, Promesse de liquidité et nouveau pacte d'actionnaires

Administrateurs concernés : Monsieur Joël Séché (Président de HIME jusqu'au 27 mai 2012), Monsieur Jean Bensaïd (Président du Comité de surveillance de HIME), Monsieur Philippe Valletoux (Membre du Comité de surveillance).

Dans le cadre du projet d'évolution à terme de l'actionnariat de la société HIME et de ses conséquences sur les relations entre ses actionnaires, un Conseil d'administration du 27 mai 2008 a approuvé la conclusion :

- d'une promesse unilatérale de vente, entre votre Société et le FSI (qui s'est substitué à la CDC), portant sur 18% du capital social et des droits de vote de HIME ainsi que sur 18% des obligations convertibles en actions de HIME à la date du transfert ;

Cette promesse est exerçable à l'initiative de votre société entre le 27 mai 2008 et le 26 mai 2012 sous réserve de l'obtention (i) de l'accord des prêteuses de HIME (ii) des autorisations réglementaires nécessaires (notamment en matière de concurrence).

L'exercice de cette option porterait la participation de votre Société dans le capital de HIME à 51%.

- d'un avenant au pacte d'actionnaires initial conclu en 2007 entre votre Société, le FSI (qui s'est substitué à la CDC) et Axa Infrastructure Investissement afin d'organiser les rapports au sein de la société HIME ;
- d'une promesse unilatérale de vente dite « promesse Liquidité » entre votre société et le FSI (qui s'est substitué à la CDC) portant sur la totalité des actions et des obligations convertibles en actions de la société HIME détenues par le FSI à la date de réalisation.

Cette promesse de vente, activable à compter du transfert des 18% à Séché Environnement, est exerçable à compter du 27 mai 2013 jusqu'au 27 mai 2018.

Ce mécanisme de liquidité donnerait à Séché Environnement le droit d'acquérir le solde de 49% du capital de HIME détenu entre les mains du FSI et d'Axa Infrastructure Investissement.

- d'un nouveau pacte d'actionnaires ("Pacte Post 18%") avec les autres actionnaires de HIME, à savoir le FSI (qui s'est substitué à la CDC) et Axa Infrastructure Investissement, afin d'organiser les rapports au sein de la société HIME après la cession des 18% par le FSI à votre Société.

Votre Société n'a pas exercé, avant l'échéance du 26 mai 2012, la promesse unilatérale de vente octroyée par le FSI (qui s'est substitué à la CDC) portant sur 18% du capital social et des droits de vote de HIME ainsi que sur 18% des obligations convertibles en actions de HIME.

4 - Adhésion du Cube Four et nouveau pacte d'actionnaires

Administrateurs concernés : Monsieur Joël Séché (Président de HIME jusqu'au 27 mai 2012), Monsieur Jean Bensaïd (Président du Comité de surveillance de HIME), Monsieur Philippe Valletoux (Membre du Comité de surveillance).

Dans le cadre de l'arrivée de Cube Four au capital de HIME, le Conseil d'administration du 15 septembre 2008 a approuvé :

- la conclusion de l'acte d'adhésion de Cube au Pacte actuel ;
- la conclusion de l'acte d'adhésion de Cube au "Pacte Post 18%" ;
- et la conclusion du Nouveau Pacte qui remplace le pacte d'actionnaires ("Pacte Post 18%") dont la conclusion avait été autorisée par le Conseil d'administration du 27 mai 2008.

Votre Société n'a pas exercé, avant l'échéance du 26 mai 2012, la promesse unilatérale de vente octroyée par le FSI (qui s'est substitué à la CDC) portant sur 18% du capital social et des droits de vote de HIME ainsi que sur 18% des obligations convertibles en actions de HIME.



5 - Convention de subordination et sur le rang avec la banque BNP Paribas

Administrateurs concernés : Monsieur Joël Séché (Président de HIME jusqu'au 27 mai 2012), Monsieur Jean Bensaïd (Président du Comité de surveillance de HIME), Monsieur Philippe Valletoux (Membre du Comité de surveillance).

Un Conseil d'administration du 24 avril 2007 a autorisé la signature d'une convention de subordination et sur le rang avec (entre autres) BNP Paribas, afin d'organiser le rang de chacun des prêteurs, et notamment celui de votre Société au titre du prêt d'actionnaire consenti à HIME sous forme de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA).

Aux termes de cette convention, le remboursement des OCA non converties et le paiement des intérêts sont subordonnés au paiement de l'intégralité des sommes dues et à devoir par HIME au titre du contrat de financement souscrit par cette société.

Rennes, le 17 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Vincent Broyé

Laval, le 17 avril 2013

ACOREX Audit
Jean-François Merlet



Données financières

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23/04/13, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

6.1. Informations périodiques

6.1.1. Communiqués

Date	Document
30/01/12	Chiffre d'affaires annuel consolidé 2011
12/04/12	Refinancement de la dette sénior
25/04/12	Résultats annuels 2011
2/08/12	Chiffre d'affaires au 30 juin 2012
3/09/12	Résultats semestriels 2012
25/10/12	Chiffre d'affaires 30 septembre 2012
29/01/13	Chiffre d'affaires annuel consolidé 2012

L'ensemble de ces communiqués est consultable sur le site www.groupe-seche.com

6.1.2. Document de référence - rapport financier

Date	Document
26/04/12	Document de référence 2011 N° dépôt AMF : D.12-0440
7/09/12	Rapport financier semestriel au 30 juin 2012 Site Séché Environnement

Ces informations sont consultables sur le site www.groupe-seche.com



6.2. Informations permanentes

6.2.1. Déclarations de franchissement de seuils

Date	Document	Support
14/12/12	Déclaration de franchissement de seuil n° AMF 212C1676	Site AMF

Ces informations sont consultables sur le site de l'AMF.

6.2.2. Déclaration des achats et cession par Séché Environnement de ses propres actions

Période	Document	Support
31/01/12	Déclaration de janvier 2012	Site Séché Environnement
6/03/12	Déclaration de février 2012	Site Séché Environnement
31/03/12	Déclaration de mars 2012	Site Séché Environnement
30/04/12	Déclaration d'avril 2012	Site Séché Environnement
31/05/12	Déclaration de mai 2012	Site Séché Environnement
7/06/12	Déclaration du 7 juin 2012	Site Séché Environnement
29/06/12	Déclaration du 29 juin 2012	Site Séché Environnement
31/07/12	Déclaration de juillet 2012	Site Séché Environnement
31/08/12	Déclaration d'août 2012	Site Séché Environnement
30/09/12	Déclaration de septembre 2012	Site Séché Environnement
31/10/12	Déclaration d'octobre 2012	Site Séché Environnement
30/11/12	Déclaration de novembre 2012	Site Séché Environnement
31/12/12	Déclaration de décembre 2012	Site Séché Environnement
31/01/13	Déclaration de janvier 2013	Site Séché Environnement
28/02/13	Déclaration de février 2013	Site Séché Environnement

6.2.3. Informations mensuelles relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Période	Document	Support
31/01/12	Déclaration du 31 janvier 2012	Site Séché Environnement
6/03/12	Déclaration du 29 février 2012	Site Séché Environnement
31/03/12	Déclaration du 31 mars 2012	Site Séché Environnement
30/04/12	Déclaration du 30 avril 2012	Site Séché Environnement
31/05/12	Déclaration du 31 mai 2012	Site Séché Environnement
7/06/12	Déclaration du 7 juin 2012	Site Séché Environnement
29/06/12	Déclaration du 29 juin 2012	Site Séché Environnement
31/07/12	Déclaration du 31 juillet 2012	Site Séché Environnement
31/08/12	Déclaration du 31 août 2012	Site Séché Environnement
30/09/12	Déclaration du 30 septembre 2012	Site Séché Environnement
31/10/12	Déclaration du 31 octobre 2012	Site Séché Environnement
30/11/12	Déclaration du 30 novembre 2012	Site Séché Environnement
31/12/12	Déclaration du 31 décembre 2012	Site Séché Environnement
31/01/13	Déclaration du 31 janvier 2013	Site Séché Environnement
28/02/13	Déclaration du 28 février 2013	Site Séché Environnement

6.2.4. Autres publications

Néant.



Tableau de correspondance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le CESR dans le cadre de ses recommandations en vue d'une application cohérente du règlement de la Commission européenne sur les prospectus n°809/2004.

Le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 des recommandations du CESR.

7.1. Personnes responsables

- Responsable du document de référence page 4
- Attestation du responsable du document de référence page 4
- Responsable de l'information page 7

7.2. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes page 4
- Contrôleur des données environnementales, sociales, sociétales et de sécurité page 4

7.3. Informations financières sélectionnées

- Informations financières sélectionnées pages 8 et 9

7.4. Facteurs de risques

- Gestion des risques et litiges page 24
- Procédures de contrôle interne page 40
- Litiges et faits exceptionnels page 27
- Gestion des risques financiers page 73

7.5. Informations concernant l'émetteur

- Historique et évolution de la Société page 10
- Investissements page 64 - page 168

7.6. Aperçu des activités

- Les activités du Groupe page 13
- Description de l'activité 2012 page 58
- Principaux marchés Na



7.7. Organigramme

- Organigramme page 72

7.8. Propriétés immobilières et équipements

- Propriétés immobilières et équipements page 168

7.9. Examen de la situation financière et du résultat

- Présentation synthétique - les chiffres clés pages 8 et 9
- Faits marquants page 58
- Activité et résultats 2012 page 60
- Flux financiers page 63
- Structure du bilan page 66
- Comptes sociaux de Séché Environnement page 214

7.10. Trésorerie et capitaux

- Capitaux propres du Groupe page 148
- Tableau de flux de trésorerie page 150
- Description des flux de trésorerie page 63
- Tableau de l'endettement page 183

7.11. Recherche et développement, brevets et licences

- Recherche et développement, brevets et licences page 70

7.12. Informations sur les tendances

- Perspectives 2013 page 73

7.13. Prévisions ou estimations de bénéfices

- Perspectives 2013 page 73

7.14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale

- Composition des organes de direction et de contrôle page 85
- Informations sur les mandataires page 86
- Conflits d'intérêts page 89

Tableau de correspondance

7.15. Rémunérations et avantages

- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux page 88
- Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants page 89
- Informations sur les options de souscription d'actions page 81
- Informations sur les attributions d'actions gratuites page 81

7.16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

- Fonctionnement des organes de direction et de contrôle page 36

7.17. Salariés

- Données sociales page 96
- Informations sur les options de souscriptions d'actions page 81
- Informations sur les attributions d'actions gratuites page 81
- Information sur l'intéressement et la participation page 34
- Actionnariat salarié page 35

7.18. Principaux actionnaires

- Détention du capital et des droits de vote page 78
- Actionnariat salarié page 35
- Franchissements de seuils statutaires page 78
- Pacte d'actionnaires page 79
- Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital page 81
- Rapport spécial sur le programme de rachats d'actions page 55

7.19. Opérations avec des apparentés

- Transactions avec les entreprises associées page 177
- Transactions avec des parties liées page 210
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés page 236

7.20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- Les comptes consolidés page 143
- Les comptes sociaux page 214



Comptes consolidés au 31 décembre 2012

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 212
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux page 234
- Politique de distribution des dividendes pages 31 - 90 - 210
- Procédures judiciaires et d'arbitrages page 190
- Changement significatif de la situation financière ou commerciale page 66

7.21. Informations complémentaires

- Renseignements de caractère général concernant le capital page 30
- Actes constitutifs et statuts page 30

7.22. Contrats importants

- Pacte d'actionnaires page 79
- Option d'achat de 18% dans HIME page 152
- Contrats commerciaux de l'exercice page 58

7.23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

- Attestation des responsables du contrôle des données environnementales, sociales et de sécurité page 4
- Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Séché Environnement SA page 46
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 212
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux page 234
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés page 236

7.24. Documents accessibles au public

- Documents accessibles au public page 5

7.25. Informations sur les participations

- Filiales et participations - événements 2012 page 70
- Tableau des filiales et participations page 232



Les Hêtres - BP 20 - 53811 Changé
Tél : +33 (2) 43 59 60 00 - Fax : +33 (2) 43 59 60 01

Tour Maine Montparnasse - BP 25
33 avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15
Tél : +33 (1) 53 21 53 53 - Fax : +33 (1) 53 21 53 54
E-mail : actionnaires@groupe-seche.com
www.groupe-seche.com